

LA LDH EN ACTION 2012

LES
HOMMES
NAISSENT
ET
DEMEURENT
LIBRES
ET ÉGAUX
EN DROITS

LA LDH EN ACTION 2012



ÉDITO

Les trois temps de l'année 2012

Comment évaluer l'activité de la Ligue des droits de l'Homme au cours de l'année passée ? En revenant sur les trois moments politiques forts qui l'ont structurée. Et en examinant si l'association a assumé ses tâches à chacun de ces moments ou, au contraire, si elle a été emportée par les événements.

Le premier temps est celui d'un sarkozysme en plein déchaînement préélectoral. Il est marqué par la brutalisation sociale et politique de la doxa néolibérale, et la LDH y fait face avec ses campagnes successives « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits » et le « Pacte pour les droits et la citoyenneté ».

Le deuxième temps est celui des élections de François Hollande à la présidence de la République et d'une majorité de gauche à l'Assemblée nationale, avec l'espoir qu'elles soulèvent, et qui vont amener la LDH à porter ses propositions auprès du Premier ministre et des différents ministres.

Enfin, le troisième temps est celui des attentes insatisfaites et de la frustration vis-à-vis d'un changement promis comme rapide et renvoyé à plus tard, malgré une mobilisation radicale agressive des forces de droite.

C'est en gardant en tête ce contexte que plusieurs lectures de ce rapport sont possibles. Pour mieux connaître la LDH en tant qu'organisation politique, avec ses modes de fonctionnement et de décision, sa pratique de la démocratie à son propre usage. Pour identifier ses champs d'intervention en fonction de son environnement politique et social, en France et à l'étranger, et parmi lesquels chaque militant peut s'orienter pour s'engager le plus efficacement possible. Enfin, pour situer les priorités de la LDH et leur évolution dans le mouvement général des idées, des rapports de force, en tenant compte également des échéances qui scandent le calendrier politique.

Instrument d'information et de mise à disposition de moyens pour agir, mais également instrument de réflexion, le rapport s'organise en trois sections.

I. « Structures et fonctionnement » présente l'organisation de l'association. On y remarque que, à la différence de la plupart des grandes ONG à l'échelle internationale, les responsabilités politiques effectives à la LDH sont assurées par des militants élus et bénévoles. On y souligne aussi que la question du financement de la LDH et de son indépendance économique est une question politique majeure, de la responsabilité de l'ensemble de ses membres pour augmenter ses recettes directes – cotisations et dons – et rechercher des subventions et partenariats. La connaissance de la vie de la LDH est nécessaire pour y contribuer de manière lucide et efficace. Sous cet angle, le rapport doit aider à l'effort de formation qu'appelle l'objectif stratégique de renforcement et de renouvellement de l'association.

II. « Interventions et actions » passe en revue les domaines où la LDH entend jouer son rôle d'association politique citoyenne. Les thèmes sont rangés en cinq grandes rubriques (libertés, droits économiques et sociaux, étrangers, racisme, antisémitisme et discriminations, Europe et monde), en reprenant le bilan des travaux des groupes qui les prennent en charge et la synthèse de moments clés de la réflexion collective (université d'automne, publication du volume annuel de L'Etat des droits de l'Homme en France, etc.).

III. « Moyens et méthodes » est un compte rendu des actions de la LDH et des relations intenses qu'elle entretient avec d'autres associations partenaires. C'est aussi une « boîte à outils », où les militants et les structures locales de la LDH peuvent venir choisir les bons instruments pour mener efficacement leur action.

Dominique Guibert,
secrétaire général de la LDH

SOMMAIRE

I – STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT P. 6

1 Les divers niveaux de responsabilité de la LDH.....	p. 6
2 La 6 ^e convention nationale de la LDH	p. 7
3 Le Comité central.....	p. 8
4 Le Bureau national.....	p. 8
5 Les groupes de travail thématiques.....	p. 10
6 L'équipe salariée	p. 10
7 Le budget 2011.....	p. 10
8 Partenariats	p. 11
<i>Organigramme de la LDH</i>	p. 12
<i>Organisation du siège</i>	p. 13

II – INTERVENTIONS ET ACTIONS..... P. 14

1 Libertés	p. 15
Contrôle social et société de surveillance	p. 15
Démocratie	p. 16
Justice.....	p. 16
Laïcité	p. 16
Liberté de création.....	p. 17
Mémoire, histoire, archives	p. 17
Prisons	p. 18
2 Droits économiques, sociaux et culturels	p. 19
Développement durable	p. 19
Economie et travail	p. 20
Economie sociale et solidaire.....	p. 20
Egalité femmes/hommes	p. 21
Logement.....	p. 21
Santé et bioéthique	p. 22
Sport.....	p. 22
3 Situation des étrangers en France	p. 23
Asile.....	p. 23
Immigration	p. 24
Roms	p. 24
Sans-papiers.....	p. 25
Droit de vote des résidents étrangers extra-communautaires aux élections locales	p. 26
4 Racisme, antisémitisme et discriminations	p. 26
Racisme, antisémitisme et xénophobie.....	p. 26
Discriminations.....	p. 26

5 Outre-mer, Europe et Monde	p. 27
Droits de l'Homme dans le monde	p.27
Chine	p.27
Afrique	p. 28
Amérique latine	p. 28
Europe	p.29
Europe centrale et orientale	p. 30
Outre-mer	p. 30

III – MOYENS ET MÉTHODES **P. 31**

1 L'interpellation publique	p. 32
Communiqués	p. 32
Veille média et revue de presse	p. 32
Tribunes	p. 32
Conférences de presse	p. 33
Appels, pétitions, diffusions de tracts, manifestations et rassemblements	p. 33
Université d'automne	p. 35
Campagnes du « Pacte pour les droits et la citoyenneté » au « Droit de vote 2014 »	p. 36
2 L'interpellation politique	p. 39
Rendez-vous institutionnels	p. 39
Travail en réseaux et collectifs	p. 40
L'engagement international de la LDH	p. 51
3 Aide à la personne et soutien juridique	p. 52
Au siège	p.52
En MJD et Pad	p.54
Dans les lieux privatifs de liberté	p.55
4 La diffusion des idées	p. 55
Le site Internet	p. 55
Facebook et Twitter	p. 56
La lettre d'information « Droits de l'Homme »	p. 56
Les revues	p. 57
Ouvrages publiés	p. 58
Intervention en milieu scolaire	p. 59
Les films soutenus par la LDH	p. 60
Les pièces de théâtre soutenues par la LDH	p. 62

Conclusion	p. 63
Remerciements	p. 63

1

STRUCTURES et FONCTIONNEMENT

Créée en 1898 en pleine affaire Dreyfus, la LDH, forte de son passé centenaire, porte une attention vigilante à tous les problèmes contemporains liés à la citoyenneté et à la défense des droits. A travers la réflexion, la contestation, l'action, les propositions, le refus de toute forme d'arbitraire, des milliers de femmes et d'hommes, avec la seule force de leur engagement, savent aujourd'hui comme hier, défendre les droits de l'Homme, face à tous les excès, à toutes les dérives des pouvoirs. La richesse de la Ligue des droits de l'Homme, ce sont ces femmes, ces hommes, qui agissent au quotidien pour faire vivre l'universalité et l'indivisibilité des droits, et pour assurer leur effectivité pour tous et partout.

La Ligue des droits de l'Homme est une association généraliste attachée à l'universalité et à l'indivisibilité des droits politiques, économiques, sociaux et culturels. En faisant référence, dès le premier article de ses statuts, à la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, mais aussi à celle de 1793, auxquelles se sont ajoutées la Déclaration universelle de 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950, la LDH entend bien affirmer que, pour elle, la liberté ne se divise pas. Quel que soit le contexte dans lequel elle évolue, quel que soit le gouvernement en place, l'ambition généraliste de la LDH l'amène à être présente sur tous terrains et à prendre toute sa place dans tous les combats où les droits sont en question.

Laique, la LDH compte des membres de toutes opinions philosophiques et religieuses. C'est aussi une organisation politique, non partisane, qui se situe dans la République, quitte à en être la mauvaise conscience. Elle maintient un dialogue permanent avec l'Etat et se donne le droit de contrôler l'activité de ses structures, lorsque la défense des droits est en cause.

La LDH entretient, en toute indépendance, les rapports qu'elle juge utiles avec les forces politiques, associatives et syndicales, à l'exception de celles qui violent les principes pour la défense desquels elle a été créée. Par nature, elle favorise les rassemblements et les actions dans le cadre de nombreux collectifs. Elle s'y fixe deux règles : refus des exclusives et respect des partenaires, dans le processus de prise de décision et dans les actions.

La LDH est une association nationale largement décentralisée. Les instances, leurs responsabilités et interactions, sont ici présentées. En conclusion de cette présentation, le lecteur constatera que la question du financement de la LDH est éminemment politique : un meilleur équilibre comptable est un gage de pérennité et d'indépendance de notre association et il appartient à tous ses membres, sur le terrain, de contribuer à l'augmentation des cotisations et des dons (en augmentant le nombre d'adhérents...) et à l'intensification des partenariats avec les collectivités territoriales, le monde de l'économie sociale, etc.

La LDH développe de multiples solidarités et est membre de plusieurs réseaux internationaux, en particulier de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), de l'Association européenne des droits de l'Homme (AEDH) et du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REM DH). L'activité de ces réseaux pour l'internationalisation des droits de l'Homme est traitée dans la partie III de ce rapport.

1. LES DIVERS NIVEAUX DE RESPONSABILITÉ DE LA LDH

La Ligue des droits de l'Homme, regroupe des adhérents, des sections, des fédérations, des délégations régionales, un congrès, un Comité central (CC), un Bureau national (BN), des groupes de travail, une équipe de salariés et, enfin, des moyens techniques au siège. À la fin de l'année 2012, elle comptait **9 268 adhérents**,

321 sections, 50 fédérations et 22 comités régionaux.

La section est l'unité de base, le lieu privilégié d'engagement des adhérents dans le territoire où ils vivent. Elle dispose d'une grande autonomie d'expression et d'action. Dans le respect des décisions des congrès, elle est libre de ses activités, de ses prises de position pour intervenir efficacement sur le terrain des réalités locales. Elle gère elle-même ses ressources et ses dépenses courantes.

La vie interne de la LDH est animée à tous les niveaux par le principe électif. Les instances des sections, des fédérations et des régions sont élues par les adhérents. Huit nouvelles sections ont été créées en 2012, alors que le nombre d'adhérents augmentait de 1 066, témoignant du développement régulier de la LDH depuis plusieurs années. Il s'agit d'un solde : le nombre des adhérents entrants est plus élevé que celui des sortants. C'est une dynamique très encourageante.

Lorsqu'il existe plusieurs sections dans un département, elles se regroupent dans une fédération départementale. La LDH compte à ce jour cinquante fédérations. Outre une fonction de soutien à l'action des sections, la fédération départementale est chargée des contacts avec les autres associations, comptant elles aussi un échelon départemental, et avec les pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés du même niveau.

Dans chaque région, dans chaque Dom (département d'outre-mer) ou Com (collectivité d'outre-mer), un comité régional, sous la responsabilité d'un(e) délégué(e) régional(e), élu(e) par les délégués des sections de la région, a pour mission de favoriser le développement et l'implantation de la LDH et de la représenter auprès des institutions régionales. Il apporte un appui aux sections, en relation avec le siège et les instances nationales.

La vie interne de la LDH est animée à tous les niveaux par le principe électif. Les instances des sections, des fédérations et des régions sont élues par les adhérents.

Sections, fédérations et comités régionaux ont une activité institutionnelle : plus de mille réunions statutaires ont été comptabilisées en 2012.

Chacune des structures s'est notamment réunie cette année en assemblée générale : en fin d'année ou en janvier pour les comités régionaux, entre septembre et décembre pour les fédérations et les sections afin de procéder à l'élection des responsables, à l'examen des rapports annuels et à l'approbation des comptes locaux.

Outre cet aspect statutaire, ces échelons se réunissent pour la préparation du congrès national, qui a lieu tous les deux ans, en particulier pour l'examen des projets de rapports et de résolutions, et l'élaboration de propositions d'amendements. Avant le congrès, ils votent également pour le renouvellement de la moitié des membres du Comité central. Les années où la LDH ne tient pas de congrès, elle réunit une convention nationale, dont l'organisation est plus légère, mais qui reste un événement politique interne important tout en permettant de satisfaire aux règles de fonctionnement démocratique d'une association.

En termes d'activités militantes, l'activité aux niveaux local, départemental et régional représente au total plus de 650 événements ou programmes d'actions décentralisées répertoriés, en dehors de toutes les actions réalisées et impulsées dans des collectifs ou larges partenariats :

- des débats publics thématiques :
238 conférences-débats publiques,
207 projections-débats, 33 cafés-débats,
22 présentations d'exposition ;
- 50 événements avec support culturel ou dans le cadre d'activités culturelles (théâtre, spectacle, festival...) ;
- 51 programmes d'interventions en milieu scolaire ;
- plus de 50 permanences juridiques bénévoles.

Le développement des différents niveaux de la LDH passe également par la communication. Une quarantaine de sites web locaux ou blogs sont recensés et une vingtaine de bulletins d'information sont diffusés.

Pour réaliser un tel programme, il faut souligner l'investissement considérable des bénévoles et militants. Il est estimé à minima à près de trente emplois à temps plein (ETP). Il faut également prendre en compte tous les moyens mobilisés en termes de matériel : communication (téléphone, courrier, reprographie), locaux (lieux de réunions), documentation, etc. Ces éléments seront examinés plus en détail dans la troisième partie du rapport. Ainsi, sur tout le territoire, ce sont ces différents échelons qui font vivre la Ligue des droits de l'Homme.

2. LA 6^E CONVENTION NATIONALE DE LA LDH

La convention nationale, qui a lieu tous les deux ans, a réuni en 2012 146 participants, dont 91 délégués de sections.

Représentative de l'état de la LDH, cette convention a tout d'abord permis la discussion et l'adoption des différents rapports statutaires : le rapport moral, voté à l'unanimité moins dix abstentions et six votes contre ; le rapport du Secrétariat général voté à l'unanimité moins quatre abstentions et un vote contre ; et le rapport financier voté à l'unanimité moins une abstention. Le congrès a également procédé au renouvellement d'une partie des membres du Comité central, qui a lui-même procédé à l'élection du nouveau Bureau national.

Pierre Tartakowsky a été reconduit en tant que président et Dominique Guibert a été réélu secrétaire général.

3. LE COMITÉ CENTRAL (CC)

Le Comité central est chargé de l'administration de l'association. Il définit les positions de la LDH entre deux congrès. Il intervient au nom de l'association auprès des pouvoirs publics et administre la LDH.

Durant l'année 2012, le Comité central s'est réuni à dix reprises au siège à Paris, ainsi qu'à la convention nationale, en juin. En moyenne, il a mobilisé cinquante personnes par séance de travail, un samedi par mois (de 9h30 à 17h selon les ordres du jour). Un travail d'échange et de confrontation des points de vue est mené lors des Comités centraux, représentatifs de la diversité des points de vue et des analyses au sein de la LDH.

Lors de ces rencontres, il a été systématiquement débattu de l'activité de la LDH du mois écoulé, notamment lors du rapport d'activité du BN qui donne l'occasion d'une large discussion sur les événements marquants. Les ligueurs en ont connaissance à travers les comptes rendus détaillés du bulletin mensuel *LDH Info*. Le Comité central vote pour accepter, et si nécessaire amender, le compte-rendu du mois précédent.

L'ordre du jour de chaque réunion du Comité central comprend aussi un ou plusieurs points particuliers, préparant à une prise de position de la LDH sur une question de fond. Ces réflexions s'alimentent de présentations par les ligueurs les plus compétents sur le sujet ou l'audition de personnalités extérieures.

Les réflexions du CC en 2012 ont ainsi porté sur : les actions autour du droit de vote des étrangers en France ; la communication de la LDH ; la situation des Roms en France ; le forum des ligueurs ; la nouvelle politique judiciaire ; la politique pénitentiaire...

4. LE BUREAU NATIONAL (BN)

Organe exécutif de la LDH, le BN met en œuvre la politique décidée par le congrès et par le Comité central. Composé de quinze membres, il assure la responsabilité du siège national de la LDH, situé à Paris, et l'administration de l'ensemble de l'association. Trente réunions du BN ont eu lieu en 2012. Au cours de ces réunions, sont débattues des questions de fonctionnement, prises de position, propositions et actions à mener en fonction de l'actualité.

Les principaux sujets de débats et d'échanges ont porté en 2012 sur : le Pacte pour les droits et la ci-



toyenneté ; le droit de vote des étrangers extracommunautaires aux élections locales et la campagne « Droit de vote 2014 » ; les projets de résolution « Economie sociale et solidaire et droits de l'Homme » et « République, diversité territoriale et universalité des droits » ; le collectif Mom, les élections présidentielle et législatives ; le « mariage pour tous », le contrôle au faciès ; la situation des travailleurs sans-papiers ; le droit de regard sur les lieux de rétention ; le droit universel d'aide à l'autonomie ; le pacte budgétaire européen ; la situation du Maghreb et du Machrek ; la réalisation de *L'Etat des droits de l'Homme en France* (édition 2013)...

Les membres du Bureau national sont souvent sollicités, avec d'autres membres du Comité central ou animateurs de groupe de travail, pour représenter la Ligue des droits de l'Homme dans différents cadres d'intervention. Ils interviennent en tant que de besoin auprès du gouvernement et des ministères. Ils peuvent être auditionnés par les élus politiques, notamment à l'Assemblée nationale et au Sénat, ou encore être invités à présenter leur point de vue et leurs propositions dans des comités de travail institutionnels.

Selon les thèmes de travail de chacun, ils représentent la LDH dans les multiples collectifs nationaux et réseaux avec lesquels elle agit et qu'elle anime assez souvent, tant pour les réunions de travail que pour les manifestations publiques.

Ils contribuent aussi à la vie décentralisée de l'association et répondent autant que faire se peut aux invitations des sections, des fédérations ou des comités régionaux pour intervenir et débattre lors de réunions publiques, d'événements ou d'assemblées statutaires.

COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL APRÈS LA CONVENTION NATIONALE 2012 :

Président : Pierre Tartakowsky

Présidents d'honneur :

Jean-Pierre Dubois, Henri Leclerc, Françoise Seligmann¹, Michel Tubiana

Vice-présidents :

Françoise Dumont, Vincent Rebérioux, Malik Salemkour, Evelyne Sire-Marin

Secrétaire général : Dominique Guibert

Secrétaires générales adjointes :

Nadia Doghramadjian, Tiphaine Inglebert, Gislhaine Rivet

Trésorier national : Jean-Claude Vitran²

Membres du Bureau : Jean-François Mignard (rédacteur en chef d'*Hommes & Libertés*),
Jacques Montacié, Philippe Pineau, Michel Savy, Mylène Stambouli

COMPOSITION DU COMITE CENTRAL APRÈS LA CONVENTION NATIONALE 2012 :

ONT VOIX DÉLIBÉRATIVE :

- les membres élus :

Maryse Artiguelong, Gérard Aschieri, Pierre Barge, Bénédicte Bauret, Daniel Boitier, Alain Bondeelle, Joëlle Bordet, Bernadette Bourdat, Maryse Butel, Patrick Canin, Catherine Choquet, Martine Cocquet, Jean-Michel Delarbre, Nadja Djerrah, Nadia Doghramadjian, Jean-Marc Dousse, Jean-Pierre Dubois, Françoise Dumont, Pierre Gaillard, Odile Ghermani, Dominique Guibert, Khaled Hamida, Tiphaine Inglebert, Philippe Jesover, Noam Leandri, Philippe Legrand, Jean-François Mignard, Gislhaine Millet, Jacques Montacié, André Paccou, Philippe Pineau, Christophe Pomez, Vincent Rebérioux, Gislhaine Rivet, Henri Rossi, Malik Salemkour, Michel Savy, Olivier Serre, Evelyne Sire-Marin, Mylène Stambouli, Jan Robert Suesser, Pierre Tartakowsky, Roseline Tiset, Agnès Tricoire, Michel Tubiana, Jeadette Vaillant, Jean-Claude Vitran, Catherine Wihtol de Wenden

- le président de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) : Patrick Baudouin

ONT VOIX CONSULTATIVE :

- deux des présidents d'honneur : Françoise Seligmann¹, Michel Tubiana, Henri Leclerc et Jean-Pierre Dubois

- les membres honoraires : Robert Badinter, Marie-José Chombart de Lauwe, Yves Dauriac, Monique Herold, Francis Jacob, Paul-François Ryziger

- les délégués régionaux

- les responsables des groupes de travail

¹ Françoise Seligmann est décédée le 27 février 2013.

² Jean-Marc Dousse est trésorier national de la LDH depuis octobre 2012.

5. LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Ouverts à tous, adhérents et non-adhérents, les vingt groupes de travail sont des lieux de réflexion et de proposition sur des questions spécifiques examinées sous l'angle des droits de l'Homme.

Ils préparent ainsi les décisions du Comité central. Ils diffusent leurs travaux en direction des sections, des fédérations et des comités régionaux, notamment à travers la revue *Hommes & Libertés*. Ils organisent des réunions d'information et de débat et des sessions de formation. Des groupes de travail locaux contribuent aux échanges avec les groupes nationaux.

..... Liste des groupes de travail 2012

- Abolition universelle de la torture et de la peine de mort
- Développement durable
- Discriminations, racisme, antisémitisme
- Economie, travail et droits de l'Homme
- Etrangers et immigrés
- Europe
- Extrêmes droites
- Femme, genre, égalité
- Jeunesse et droits des enfants
- Justice
- Laïcité
- Libertés et technologies de l'information et de la communication (Tic)
- Logement
- Mémoire, histoire, archives
- Observatoire de la liberté de création
- Outre-mer
- Police et citoyenneté
- Prisons
- Santé, bioéthique
- Sport, droits et libertés

6. L'ÉQUIPE SALARIÉE

Les salariés de la LDH travaillent sous la responsabilité de la déléguée générale, selon une organisation en trois services. Le siège compte aujourd'hui dix-neuf salarié(e)s, dont l'activité est complétée par l'intervention de stagiaires et de militants bénévoles.

Le service juridique (six personnes) intervient dans tous les cas individuels et collectifs où les libertés publiques sont en cause (et en particulier sur les thèmes

des discriminations, des droits des étrangers, du droit pénitentiaire, etc.). Il analyse la législation et assure la formation des adhérents qui organisent des permanences juridiques locales. Il assure l'instruction des actions juridictionnelles intentées par la LDH en cas de violations des droits qui relèvent de ses statuts.

Le service communication (cinq personnes) travaille dans deux directions interdépendantes : promouvoir et valoriser la LDH, ses prises de position et ses diverses activités à travers les relations presse, le traitement des communiqués, la gestion du site Internet www.ldh-france.org, les revues... assurer la circulation des informations entre les différents échelons de la LDH, en s'appuyant en particulier sur les listes de diffusion (« Infocom », lettre d'information électronique « Droits de l'Homme », « Forum des ligueurs »). Cet effort d'information s'élargit aux organisations membres des collectifs auxquels la LDH appartient. Il s'agit à la fois d'assurer la circulation d'information de façon continue, et de répondre aux sollicitations de l'agenda politique et social. Il intervient également en appui des échelons locaux de la LDH pour les aider à organiser des événements, notamment par la recherche d'intervenants élus du Comité central ou du Bureau national.

Le service administratif et financier (sept personnes) assure le fonctionnement de l'association : gestion des adhérents et des cotisations, suivi de l'organisation et du développement des sections, préparation du budget, etc. La boutique est également rattachée à ce service et joue un rôle primordial de diffusion de publications et autres matériels.

7. LE BUDGET 2012

Le budget consolidé (siège, sections, fédérations, comités régionaux) est d'un montant équivalent à celui de 2011 et en très légère baisse (- 3 %), soit 2 251 236 euros, ce qui traduit un niveau d'activité global comparable à celui de l'année précédente. On doit retenir que, cette année encore, c'est un legs de 81 000 euros, reçu en fin d'année, qui nous permet d'être à l'équilibre (résultat négatif de 6 076 euros).

Les ressources (budget consolidé) proviennent :

- pour 37 % de subventions, il faut noter globalement une hausse des subventions issues des collectivités territoriales alors que celles de l'Etat baissent encore cette année, et d'autre part une subvention émanant de la Commission européenne ;
- pour 42 % de dons et legs et cotisations (le montant des cotisations est stable par rapport à 2011) ;

- et pour 15 % de la production vendue, le reste provenant de produits divers.

Les dépenses (budget consolidé) sont consacrées pour 39 % à des achats et charges externes (matériels, frais d'édition et publication, déplacement, missions...) et pour 38 % aux frais de personnel (équipe salariée du siège).

Se doter de ressources complémentaires reste une priorité pour une adéquation de nos moyens avec une activité sans cesse croissante, liée à notre identité d'association généraliste avec :

- d'abord, la poursuite du renforcement de l'autofinancement de la LDH qui permet aussi de garantir l'indépendance financière de l'association (développement, augmentation des cotisations, mise en adéquation de la tarification d'*Hommes & Libertés* avec la qualité de la revue, développement des activités de la boutique, produits pédagogiques) ;
- le développement des partenariats avec l'économie sociale ;
- le maintien de nos subventions au niveau national et la recherche active auprès des collectivités territoriales de subventions associées à des projets, le développement de l'ingénierie de projets au niveau national ou européen.

8. PARTENARIATS

Le partenariat qui nous lie à la **Macif** depuis 2008 a été renouvelé en septembre 2011 pour trois ans.

Nous avons défini une stratégie de collaboration avec des partenaires de l'économie sociale et solidaire. L'orientation définie publiquement en congrès trouve même dans l'approfondissement d'une crise systémique – politique, économique, sociale et environnementale – la vérification de la validité d'une autre façon de vivre ensemble en société. Il est vrai que cela ne va pas de soi, tant du côté de la LDH que du côté de nos partenaires contractants. Mais on peut dire que nous sommes passés d'une acceptation dubitative à une participation active. Il n'est plus rare que nos sections se lancent ou participent à des réseaux locaux qui assument la construction en commun d'objectifs de réflexions et d'actions.

Ce nouvel axe concret de travail a connu une remarquable affirmation publique avec la première édition des « Rencontres Charles Gide » à Uzès, lieu de naissance de Charles Gide. L'excellent travail de la section Uzès et Sainte-Anastasie, en coopération avec la direction nationale, a permis cet événement. Il a montré l'efficacité de la liaison réseaux locaux/organisations

nationales. D'autres événements sous cette marque sont envisageables à Uzès ou ailleurs, en fonction de l'actualité. Ces rencontres ont eu aussi l'effet de relancer les actions de construction commune d'objectifs dans d'autres régions et villes, à Besançon, Brest, Grenoble, Bordeaux, Loudéac, La Rochelle... Et à ce congrès 2013, à Niort, nous discutons d'un projet de résolution sur les enjeux pour les droits de l'Homme de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons aussi, dans le cadre d'un projet du Fonds social européen (FSE), sur les discriminations dans le travail, organisé en partenariat avec Macif Mutualité, et avec l'apport significatif de la Ligue du Luxembourg et d'une organisation italienne, réalisé un travail d'analyse et de recherche sur la base d'une enquête de terrain. Le sujet émergent que nous avons traité concerne les discriminations que peuvent connaître dans leur travail salarié, ceux – mais surtout celles ! – qui sont par ailleurs des aidant(e)s auprès de membres de leur famille ou de leur entourage. Ce travail est préalable à l'organisation conjointe d'un séminaire qui aura lieu en 2013.

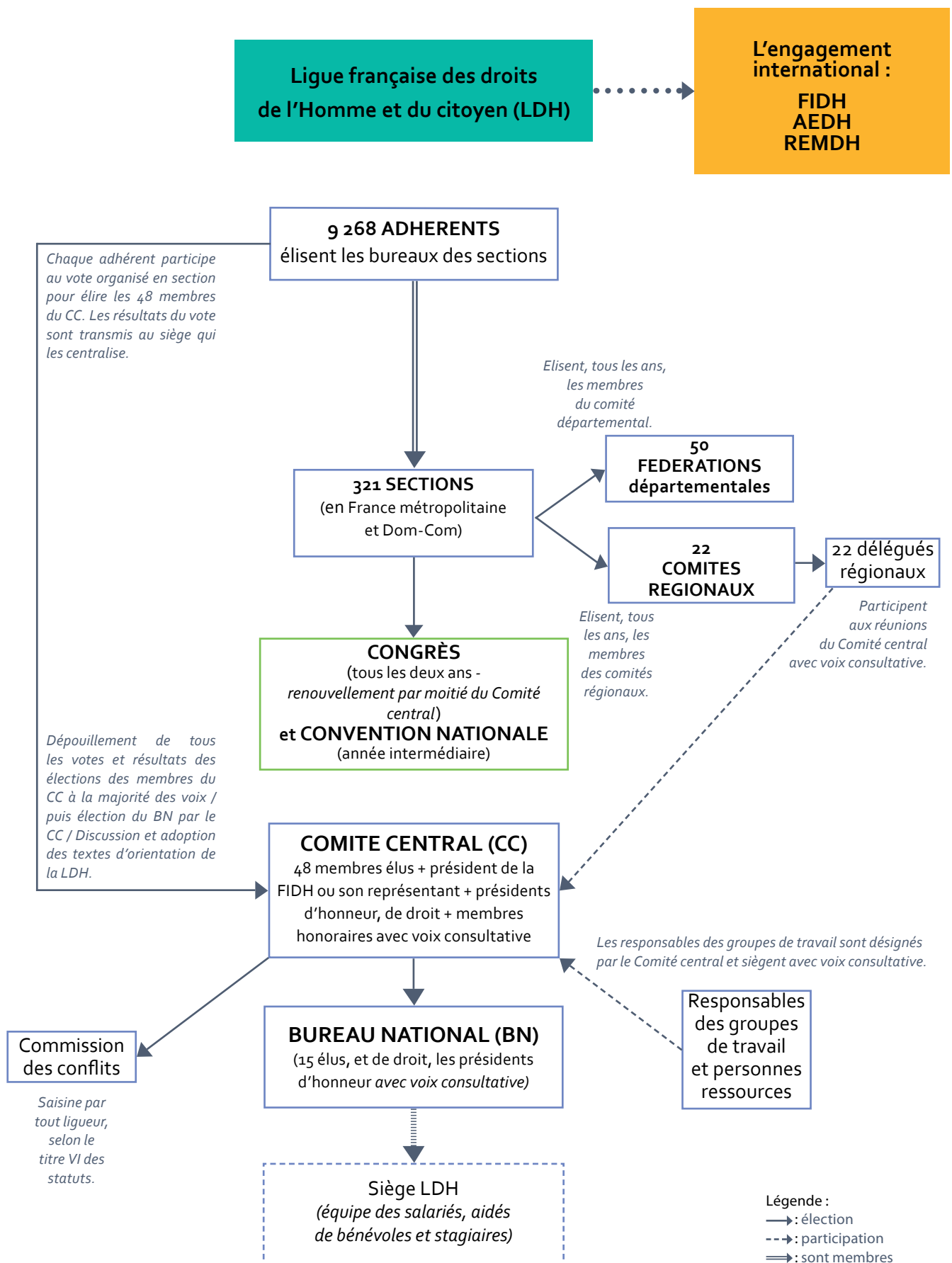
La Macif et la LDH souhaitent ainsi favoriser tout ce qui peut rapprocher les domaines de l'économie sociale et solidaire, et des droits de l'Homme.

Un autre partenariat nous lie au **Crédit coopératif** qui propose à ses clients un livret d'épargne Codesol, dont une partie des intérêts est versée tous les ans à la LDH.

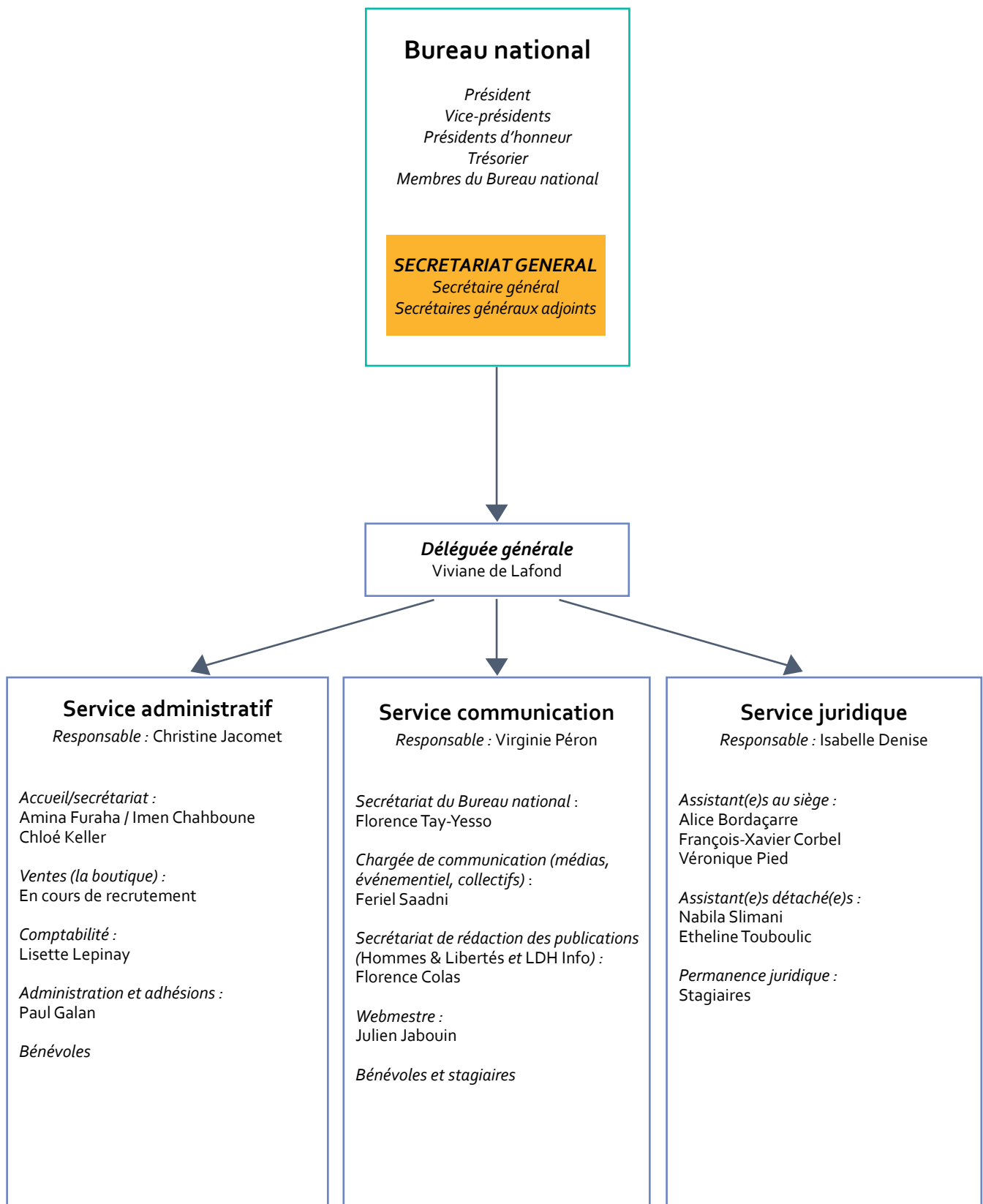
La LDH cherche à organiser concrètement le rapprochement entre défenseurs des droits et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Elle constate que cette prise de conscience est largement partagée. Elle souhaite le développement et l'élargissement de partenariats, permettant pour ce qui la concerne, de promouvoir des objectifs communs dans un contexte toujours menacé par la régression des droits. La Ligue des droits de l'Homme propose donc aux différents acteurs de l'économie sociale et solidaire d'établir des liens étroits pour contribuer à des projets politiques, à la promotion d'innovations sociales dans l'exercice des métiers. Elle inscrit au centre de ces démarches communes la défense des droits, le maintien du lien social, la lutte contre les discriminations et, face à la fragmentation sociale, entend ainsi mettre à l'ordre du jour l'élaboration de pratiques constructrices et annonciatrices d'une société de solidarité.

Enfin, sur l'année 2012, nous nous sommes engagés avec l'Observatoire des inégalités dans un programme soutenu par des fonds européens visant à sensibiliser les jeunes (collégiens et lycéens) aux questions relatives aux inégalités et aux discriminations, avec en particulier la production d'une pochette pédagogique « Inégalités sociales et discriminations ».

L'ORGANIGRAMME DE LA LDH :



ORGANISATION DU SIÈGE LDH :



2 INTERVENTIONS et ACTIONS

Cette partie du rapport est d'abord le recueil, analytique, des principales actions de la LDH, qu'elles émanent des sections, des instances fédérales, régionales et nationales, ou des groupes de travail. Elles montrent une association fortement mobilisée, réagissant aux événements et prenant des initiatives. Mis bout à bout, ces éléments de compte rendu prennent aussi un sens plus large, synthétique. Ils reflètent l'évolution de notre société et notre effort pour que les droits de l'Homme y soient mieux respectés aujourd'hui et tiennent une place centrale dans les changements que nous pouvons espérer demain.

Sous l'angle de la vie politique française, l'année 2012 a bien sûr été marquée par une alternance que la Ligue avait explicitement appelée de ses vœux. Il est trop tôt, au bout de quelques mois, pour dresser le bilan d'une mandature de cinq ans, que l'on considère la présidence de la République ou l'Assemblée nationale. Il est clair toutefois que l'inquiétude et la frustration l'emportent, à ce jour, sur la satisfaction.

Dans trop de domaines auxquels la Ligue est particulièrement sensible, la continuité par rapport aux pratiques antérieures prime sur le changement : pour ne prendre que quelques exemples, la délivrance d'un récépissé de contrôle d'identité n'a pas été mise en œuvre, l'engagement d'ouvrir le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales aux résidents étrangers non communautaires est repoussé à un avenir incertain, les expulsions de sans-papiers, ou de Roms citoyens européens, se poursuivent avec des méthodes qui n'ont que peu évolué, etc. Tout n'est pas négatif sans doute, par exemple l'abandon de la circulaire qui empêchait les étudiants ayant fait leurs études supérieures en France d'y acquérir une expérience professionnelle. La garde des Sceaux a défini une orientation humaniste et novatrice

en matière de politique pénale et carcérale. Il faut que ces orientations, que nous soutenons, entrent dans les faits. L'élargissement du droit au mariage à tous les couples est engagé. Mais bien d'autres avancées en matière de droits et d'effectivité des droits sont à lancer sans plus de retard.

En particulier, la situation économique et sociale continue de se dégrader (stagnation économique, montée du chômage, aggravation du déficit commercial). La priorité de la politique économique du gouvernement – la stabilisation de la dette de l'État pour ne pas tomber dans le piège de l'augmentation cumulative des taux d'emprunt – pèse sur les services publics, la solidarité et la croissance. Les citoyens expriment légitimement leur souffrance et leur impatience. Une nouvelle phase de relance de l'activité et de l'emploi, nécessairement coordonnée à l'échelle nationale et européenne et ouvrant sur un modèle de développement durable, est désormais indispensable, quand l'aggravation de la précarité sociale nourrit la crise du politique et met en danger la démocratie.

Enfin, chaque année montre combien la globalisation pénètre davantage notre société et renforce la dimension internationale de notre réflexion et de notre action. La lutte pour le respect du droit et des valeurs humanistes se déroule, d'une part, sur notre territoire (y compris en outre-mer) et mobilise une énergie considérable de la part des sections et du siège de la LDH. Elle s'exprime, d'autre part, dans notre solidarité avec les militants des droits de l'Homme dans le monde. Entre ces deux niveaux, le national et le global, l'échelon européen acquiert une dimension propre, tant politique qu'institutionnelle. Les débats sur la place des droits et de l'effectivité des droits dans la construction de l'Union font désormais pleinement partie de nos réflexions et de nos initiatives.

De ce bilan d'actions nombreuses et riches, ressort enfin la nécessité de renforcer notre organisation. Généraliste et universaliste, elle a besoin d'une grande variété de compétences et d'engagements, dans ses sections, ses ins-

tances régionales et nationales, ses groupes de travail. La situation politique et sociale appelle une intervention citoyenne renforcée. Espérons que ce panorama suscitera des vocations nouvelles.

La Ligue des droits de l'Homme mène une réflexion permanente sur l'évolution de notre société (tenant bien sûr compte de son environnement international). Mais la LDH n'est pas un club de réflexion, ses analyses visent à intervenir à bon escient dans le champ politique, à partir de la question des droits. Ces interventions politiques se déroulent à tous les niveaux territoriaux et institutionnels : d'une réunion publique, manifestation ou démarche auprès des autorités locales décentralisées ou déconcentrées, jusqu'à une audition parlementaire ou une interpellation des responsables politiques nationaux.

Pour passer en revue notre action récente de manière ordonnée et pour lui donner sens, les multiples interventions et actions sont abordées en les rattachant aux thèmes des groupes de travail, eux-mêmes regroupés selon la même classification que sur le site de la LDH (<http://www.ldh-france.org/>) :

- libertés ;
- droits économiques et sociaux ;
- étrangers ;
- racisme, antisémitisme et discriminations ;
- Europe et monde.

Le lecteur voulant approfondir ces questions pourra ainsi faire le lien entre le présent rapport et le mode de communication indispensable qu'est désormais Internet.

1. LIBERTÉS

Contrôle social et société de surveillance

L'année 2012 a vu un changement de majorité présidentielle. Avant l'élection, l'ancienne majorité a profité de sa présence au pouvoir pour précipiter la création de nombreux fichiers, pour organiser la surveillance de toute la population et créer de nouveaux délits. Claude Guéant est allé jusqu'à signer, le 6 mars 2012, jour de l'élection de François Hollande, un décret d'application de la loi Lppsi 2 (loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sé-

curité intérieure de 2011), créant un nouveau fichier, le Traitement des antécédents judiciaires (Taj), fusion du Stic et du Judex. Deux jours plus tard, en guise d'adieu, il créait par décret un fichier d'« analyse sérielle » qui permettra aux enquêteurs de regrouper toutes les données dont dispose l'État sur un individu ainsi que celles qui sont accessibles sur les réseaux sociaux, pourvu que l'infraction soit punie d'au moins cinq ans d'emprisonnement.

Alors qu'à la suite de l'élection présidentielle nous pensions bénéficier d'une relecture des lois sécuritaires, le nouveau gouvernement n'est, pour le moment, revenu sur aucune d'entre elles ; les lois existantes sont conservées et défendues, par exemple la généralisation du concept de voisins vigilants qui est considéré par le ministère de l'Intérieur comme une idée « novatrice fondée sur une démarche partenariale associant les élus et la population afin qu'ils participent ensemble à la sécurité d'un quartier ou d'une commune ».

Les nouvelles théories en matière de contrôle social sont la détection des comportements anormaux et la recherche des suspects. Au bénéfice des industriels, près de deux cents projets de recherche sont financés par l'Union européenne. Il s'agit, à partir de la vidéosurveillance, des échanges Internet, de la création de métafichiers partagés, de « prédictions » et d'algorithmes mathématiques, de détecter « automatiquement » les attitudes suspectes ou agressives !

Le marché du contrôle social ne craint pas la crise, en dix ans sa valorisation financière est passée de quelque dix milliards d'euros à environ cent milliards d'euros en 2011, sans que les représentants de la société civile, les organisations en charge des libertés fondamentales et même les autorités de protection des données soient consultés.

La LDH a poursuivi au niveau national son travail sur la protection des données personnelles avec un séminaire clôturant le programme « Nouvelles technologies au service du citoyen ? », qui a permis l'édition de plusieurs documents d'information et d'analyses sur ce thème depuis trois ans et en particulier, en 2012, un document de synthèse et le guide juridique « La vidéosurveillance ».

Démocratie

La LDH, dans le cadre du Pacte pour les droits et la citoyenneté, a interpellé les candidats aux élections présidentielles (« La démocratie, ça se construit ») sur des questions qui la préoccupent depuis longtemps : le non cumul des mandats, le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales, etc. Pendant la campagne, elle a appelé, le 14 avril, à mettre un terme à cinq années de régression des droits et à faire barrage à l'extrême droite, puis, le 24 avril, à ne pas réélire le président sortant.

Elle a situé l'enjeu de la défaite de celui-ci (« Et maintenant, pour la démocratie et l'égalité des droits »), puis, après l'alternance législative, s'est adressée aux nouvelles autorités (« Urgences et projets : la LDH saisit le gouvernement », 21 juin), rendant publiques des lettres au président de la République sur les institutions, et au Premier ministre sur le respect des droits (de même, le 4 juillet, après le discours de politique générale du Premier ministre : « Fonder l'effectivité des droits sur la démocratie »).

Elle a exprimé sa déception devant les premières perspectives de révision constitutionnelle (« Commission Jospin : l'urgence démocratique commande plus et mieux », 10 novembre) et a insisté sur la démocratie sociale (Lettre d'information « Droits de l'Homme » : « Dialogue social ? Oui, mais encore... », 4 décembre; *Hommes & Libertés*, n° 158, juin 2012 : « Le gigantesque dialogue civil nécessaire »).

Prenant au sérieux l'égalité, elle a refusé l'abandon d'un engagement pris devant le suffrage universel (« Droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales : le gouvernement doit s'engager », 22 octobre) et a pris position pour l'égalité des couples (« Mariage pour tous : politique, ordre moral et égalité des droits », 4 décembre ; appel à manifester le 16 décembre).

Justice

L'institution de la justice est en souffrance depuis plusieurs années : manque de moyens et de personnel, exigence de traiter les procédures dans l'urgence pour « gérer le flux », mise à l'index des magistrats, etc. Tandis que la nécessité d'une bonne justice respectueuse des droits est centrale, l'année 2012, année électorale et donc de débats, n'a pas été à la hauteur des enjeux.

La LDH s'est emparée de cette question en menant campagne autour du Pacte pour les droits et la citoyenneté formulant huit propositions en matière de législation et de politique pénale. Elle a mené le combat afin de dénoncer des traitements d'exception par-

faitement injustifiés comme le recours à la Juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) en Corse, supposée lutter la « criminalité organisée » et appliquée avec aveuglement et brutalité, ou encore l'arrestation et l'extradition d'Aurore Martin qui fait l'objet de poursuites pénales pour des faits réprimés en Espagne mais légaux en France. Elle a promu l'exceptionnel travail de la section de Toulouse qui, rassemblant une cinquantaine d'auditeurs et d'universitaires, a publié un ouvrage d'analyse de cinq cent quarante-trois affaires de comparutions immédiates stigmatisant une justice d'abattage. Elle a critiqué la poursuite de la politique du chiffre et condamné la situation dans les prisons et les projets de construction pénitentiaire.

Enfin, elle a considéré que les engagements pris, à la suite de la défaite de la droite sécuritaire, en matière de justice des mineurs, d'indépendance du parquet, de politique pénale pour rompre avec le populisme sécuritaire sont encourageants. Privilégiant la concertation avec les acteurs du monde de la justice, ils constitueront une avancée effective quand ils seront suivis des réformes nécessaires.

Laïcité

La LDH, grâce, en particulier, à son groupe de travail « Laïcité », poursuit son travail selon trois axes. Tout d'abord approfondir la réflexion et produire des documents sur la position spécifique de la LDH dans le domaine, en insistant, d'une part, sur l'exigence d'émancipation, de liberté de conscience, de culte et d'expression, de toutes les égalités mais en évitant, d'autre part, les discriminations construites au nom de la laïcité et en scrutant au plus près le réel et non les fantasmes.

Ouvrir le groupe et favoriser l'élargissement de l'animation à de nouveaux et futurs délégués, sans rompre les partenariats et les liens avec les autres groupes de travail de la LDH, la Ligue de l'enseignement, la Commission Islam et laïcité, le groupe Sociétés, Religions et Laïcités (GSRL) du CNRS, fondé par Jean Baubérot, ou des auteurs comme Etienne Balibar et beaucoup d'autres, sociologues, philosophes, anthropologues.

Enfin, poursuivre les actions de réflexion et formation dans les sections, comme par exemple Nantes, Châtellerauld, Brive, autant que possible avec des partenaires locaux, le Grand Orient à Châtellerauld, un théâtre local à Chatillon-sur-Seine, de manière à discuter, partager et faire partager nos analyses et à les faire évoluer. Le principe d'un bulletin du groupe a été arrêté et le premier numéro devrait paraître avant le congrès national de la LDH à Niort.

Liberté de création

En 2012, l'Observatoire de la liberté de création a fait de la politique appliquée. Il a, en effet, demandé aux candidats et aux partis républicains :

- d'affirmer que le libre accès aux œuvres, au sens de l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, est un droit fondamental pour le public, et que l'artiste doit pouvoir créer librement, diffuser et accompagner ses œuvres ;
- d'organiser avec les élus de leur parti des rencontres et des débats, en présence des artistes et des associations concernées, pour favoriser le débat républicain et éviter que des décisions de censure ne soient prises.

Il les a invités à respecter les principes suivants :

- avant de parler d'une œuvre, il est nécessaire de la voir ou la lire dans son intégralité. Cela paraît simple, mais ce principe éviterait beaucoup de contresens ;
- préserver le sens de l'œuvre du jugement autoritaire, en rappelant que le fond ne va pas sans la forme, et que l'œuvre est par essence polysémique, donc susceptible d'interprétations multiples : aucune ne doit prévaloir sur toutes les autres, ni celle de l'auteur, ni celle du juge, ni celle du responsable politique ou religieux ;
- distinguer, dans une œuvre qui utilise le discours, les propos des personnages, du narrateur et de l'auteur ;
- préserver un espace critique pour débattre des œuvres : organiser, par exemple, des débats quand il y a une demande de censure locale, plutôt que d'y faire droit, et permettre à chacun de s'exprimer. Publier tel texte avec une préface plutôt que d'en interdire la circulation ;
- renforcer l'éducation artistique et l'action culturelle à l'école et tout au long de la vie : l'art est un médium de débat et de citoyenneté, et chacun doit pouvoir en discuter à égalité ;

L'Observatoire les a aussi incités, au titre des mesures législatives et réglementaires :

- à s'engager à abroger l'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, qui permet au ministre de l'Intérieur de censurer la littérature au prétexte de la protection de l'enfance.
- à s'engager à exclure les œuvres du champ d'application de l'article 24 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, et des articles 227-23 et 227-24 du Code pénal, dispositions permettant aujourd'hui des poursuites pénales contre les

œuvres de cinéma, d'art plastique, de musique, de littérature, etc.

- à s'engager à modifier le Code du cinéma et de l'image animée : depuis le 24 juillet 2009, par ordonnance et sans aucune délibération démocratique, le ministre de la Culture a considérablement élargi la censure administrative du cinéma en l'ouvrant désormais au respect de la dignité humaine, et non plus seulement à la protection de l'enfance et de la jeunesse. Outre le fait que la notion de dignité humaine – comme la notion de morale – relève de la sphère privée et n'a pas à figurer dans la loi, applicable à tous, nous rappelons l'importance déterminante du visa pour la vie économique des films, et le danger de soumettre ce visa à des critères aussi subjectifs. L'Observatoire demande la suppression de ce motif de censure.
- à s'engager à modifier le Code du cinéma afin qu'il ne soit plus possible d'interdire des films aux mineurs de plus de 15 ans. La majorité sexuelle est fixée à 15 ans : le système actuel d'interdiction est absurde car entre 15 ans et 18 ans, les mineurs ont le droit de faire ce qu'ils n'ont pas le droit de voir.
- à rééquilibrer la composition de la Commission de classification des films, dans laquelle les professionnels sont aujourd'hui en nette minorité.
- à veiller à ce que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) n'outrepasse pas sa mission en interdisant la diffusion à la radio et à la télévision d'œuvres qui n'ont fait l'objet d'aucune limitation de diffusion.

Seul Les Verts, le PC et le PS ont répondu, ce qui a donné l'occasion d'un débat fort intéressant avec l'Observatoire avant l'élection présidentielle, et le candidat François Hollande s'est engagé à revoir profondément la législation en vigueur. L'Observatoire sera attentif en 2013 à ce que cette promesse soit tenue.

Mémoire, histoire, archives

La LDH a continué à se préoccuper du projet présidentiel de Nicolas Sarkozy de créer une Maison de l'histoire de France et apporté son soutien aux historiens et aux syndicalistes des Archives nationales opposés à ce projet, qui a été définitivement abandonné à la suite de l'élection de François Hollande, en mai 2012.

Pour le cinquantenaire de la fin de la guerre d'Algérie, elle a organisé, à Nice le 11 février, un colloque sur le thème « Algérie 1962, pourquoi une fin de guerre

si tragique ? », qui s'est déroulé avec succès malgré les tentatives du maire Christian Estrosi d'empêcher sa tenue, au motif qu'il ne s'inscrivait pas dans « l'esprit » de la commémoration qu'il organisait de son côté. Les 17 et 18 mars à Evian, elle a co-organisé un colloque sur le thème « Sortir de la guerre d'Algérie : regards croisés, regards apaisés » pour le cinquanteaire des Accords qui ont mis fin à la guerre.

Sollicitée par deux spécialistes de l'histoire rwandaise poursuivis en diffamation par l'ancien ambassadeur du Rwanda en France de 1990 à 1994, elle a participé à une pétition pour soutenir leur droit de dénoncer une thèse négationniste à l'égard du génocide des Tutsi du Rwanda de 1994, qui a reçu le soutien de nombreux historiens et chercheurs ; le tribunal correctionnel de Rouen a débouté cet ancien ambassadeur le 4 février.

La LDH a participé, le 23 juin, à l'inauguration dans le 18^e arrondissement de Paris, du square Saint-Bernard Saïd Bouziri, du nom du militant de l'immigration, membre du bureau national de la LDH, mort tragiquement, le 23 juin 2009.

Elle a participé, le 6 septembre, à l'hommage rendu par la ville de Sorgues (Vaucluse) aux milliers de Vietnamiens employés à partir de 1939 de manière quasi gratuite et gardés dans des camps. Et aussi participé à plusieurs rencontres en liaison avec l'association Harkis et droits de l'Homme sur la question de l'enrôlement et de l'abandon des harkis. Elle a été active dans la préparation du rassemblement du Collectif 17 octobre 1961 sur le Pont Saint-Michel, qui s'est félicité du communiqué rendu public peu avant par le président de la République parlant d'une « *sanglante répression* » et disant que « *la République reconnaît avec lucidité ces faits* ». Elle a participé au rassemblement, à Paris, le 29 octobre, pour le 47^e anniversaire de l'enlèvement de Mehdi Ben Barka et a demandé la vérité sur l'assassinat, le 5 décembre 1952 par les services français, de Farhat Hached, syndicaliste et leader indépendantiste tunisien.

Elle a continué à se mobiliser pour la réhabilitation des « fusillés pour l'exemple » de 14-18, étant auditionnée le 11 avril par la commission sénatoriale constituée sur ce thème, participant au film *Adieu la vie, adieu l'amour* diffusé sur France 3, à la Journée d'études organisée au Château de Vic-sur-Aisne, le 3 novembre et organisant des réunions publiques (Vannes, le 6 novembre, Metz, le 19 novembre) et des rassemblements, le 11 novembre devant des monuments aux morts (comme à La Courtine, dans la Creuse).

Elle s'est opposée au projet du ministre de la Défense, Gérard Longuet, de transférer les cendres du général Bigeard aux Invalides, projet abandonné après l'élec-

tion présidentielle. Elle a pris diverses initiatives pour faire connaître le livre de Françoise Basch, *Ilona, ma mère et moi. Une famille juive sous l'Occupation, 1940-1944* (Editions Ixe, 2011). En particulier, avec l'aide de la section du Vaucluse, des rencontres ont été organisées, les 14 et 15 décembre à Avignon et à Bollène, où la mère de Françoise Basch s'était repliée à l'époque, et elle a travaillé avec divers partenaires à la transmission de cette page d'histoire.

Enfin, la LDH a poursuivi sa réflexion avec des historiens et des archivistes sur les difficultés d'accès à un certain nombre de fonds d'archives publiques concernant, notamment, la période coloniale et travaillé sur les modalités d'application de la loi de 2008 sur les archives.

Prisons

Fidèle à sa mission de défense de la citoyenneté et en écho à son combat pour le droit de vote des étrangers aux élections locales, la LDH a poursuivi, avec une particulière opiniâtreté en 2012, année d'élections (présidentielle et législatives), son combat pour l'effectivité du droit de vote des personnes détenues. La direction de l'administration pénitentiaire (Dap) a été interpellée et une note interne, adressée aux directeurs interrégionaux et d'établissements pénitentiaires, en mars 2012, marque une avancée significative.

La LDH maintient et approfondit son partenariat avec l'association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH), en répondant à un questionnaire détaillé sur les pratiques de l'enfermement dans les Etats membres de l'Union européenne, l'objectif étant de peser sur les politiques européennes, qui tendent à investir de plus en plus le champ pénal.

La surpopulation carcérale demeure, aux yeux de la LDH, un obstacle majeur pour le respect de la dignité de la personne et l'exercice de ses droits : elle est donc une priorité dans son combat (vigilance citoyenne des ligueurs, rôle d'alerte, interpellation et mobilisation politique à destination des pouvoirs publics et des élus). Pour autant, la LDH s'est résolument positionnée contre l'élargissement du parc pénitentiaire et la construction de trente mille nouvelles places de prison, notamment en participant activement à la mobilisation interassociative contre la loi de programmation du 27 mars 2012 sur l'exécution des peines, puis à l'interpellation des futurs parlementaires et du nouveau gouvernement sur ce sujet.

Intrinsèquement inadmissible, le surpeuplement des prisons l'est peut-être encore davantage en ce qu'il

traduit les effets de l'accumulation des lois répressives qui allongent les peines, qui incarcèrent au lieu et place de sanctions alternatives et qui restreignent, annihilent parfois, le recours aux aménagements de peine. Ces mesures sont celles promues de longue date par tous les acteurs du monde pénitentiaire, professionnels et militants, comme l'un des seuls moyens réellement efficaces de sortie de la délinquance, parce qu'elles permettent de tenir compte des trajectoires pénales des condamnés, sans faire peser sur eux seuls le poids de leur projet de réinsertion, et impliquent plus activement les pouvoirs publics et la société civile.

Ces revendications, portées par la LDH au moment des débats électoraux, trouvent un écho dans les annonces et le discours de la nouvelle garde des Sceaux, Christiane Taubira, marqués par une nette rupture idéologique avec l'ancien gouvernement, à laquelle souscrit la LDH. Fin de l'enfermement comme peine de référence, réflexion, via la mise en place d'une conférence de consensus, sur l'instauration d'une peine de « probation », mise en place d'une mission parlementaire sur la surpopulation pénitentiaire, circulaire de politique pénale soucieuse de sortir du « tout carcéral », autant d'initiatives approuvées et soutenues par notre association. La LDH restera vigilante à voir concrétiser les volontés actuelles de la garde des Sceaux, dans un délai décent.

Au-delà, sur un plan plus philosophico-politique, la LDH travaille et s'engage sur des chantiers et des réflexions plus larges. Ainsi, à la volonté politique de « lutter contre la récidive », est préférée à l'action contre les facteurs de la délinquance, une réflexion sur les transgressions, en quoi elles révèlent des problèmes de société que l'on ne peut croire résolus et traités par l'enfermement.

La LDH travaille à défaire les représentations qui façonnent dans l'imaginaire de chacun le concept de « dangerosité », concept moral, prétendument scientifique, qui pervertit en profondeur les relations entre les institutions pénitentiaires, judiciaires et médicales. La LDH marque ainsi une relative défiance vis-à-vis des outils et structures d'évaluation des comportements (CEL, CNE, diagnostic à visée criminologique - DAVC...), tendant à faire de l'individu un sujet « supervisé » et non un acteur de sa reconstruction personnelle. Pour la LDH, engagée dans la défense des droits, reconnaître la personne détenue comme sujet de droit et ne pas la tenir pour un objet de contrôle social est un des enjeux majeurs des politiques pénales à venir.

2. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Développement durable et environnement

L'année 2012 devait être d'abord celle de Rio + 20, conférence des Nations unies sur le développement durable (dans la continuité du premier Sommet de Rio de 1992), dont on attendait un nouveau souffle au plan des problématiques climatique et environnementale. En outre, le groupe de travail « Développement durable » était attentif à la façon dont le nouveau gouvernement allait envoyer et équilibrer les signaux, parfois (souvent ?) contradictoires, de volonté de croissance et de transition (si non de « rupture ») écologique.

Pour ce qui concerne Rio + 20, la LDH s'est exprimée dans les divers collectifs auxquels elle participe (UCCJ, Centre de recherche et d'information pour le développement - Crid notamment), dans le sens d'un plus grand volontarisme international sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre, de la nécessité d'un financement du « fond vert », du renforcement du respect des droits, par les Etats comme par les entreprises, dans le domaine environnemental comme dans celui des droits politique, civils, économiques et sociaux. Elle a pris sa part dans la discussion « pré Rio + 20 » concernant l'économie verte, facteur de division chez les acteurs du Sommet : solution de « croissance propre » pour les uns, adaptation opportuniste du système capitaliste et marchandisation de la nature et du vivant pour les autres (voir le texte « La conférence Rio + 20 : enjeux, espoirs et... réalités ! »).

Pour la première fois, la publication annuelle de la LDH, *L'Etat des droits de l'Homme en France 2012*, comportait un chapitre « Face à l'urgence écologique, changer d'ère », dans lequel nous esquissons une position, sinon une doctrine, de la LDH sur le sujet.

Pour ce qui est de la méthode de démocratie participative « post- Grenelle », la LDH a tenté, une fois connu le format de la conférence environnementale, de participer à celle-ci, sans succès : nous réessayerons lors de la prochaine session.

Plusieurs sections ont travaillé sur le sujet de l'eau, à l'occasion du Forum international de l'eau, à Marseille, en mai, et sur les gaz de schistes, en maintenant vivante la mobilisation « anti-fracturation » ouverte en 2011.

Le groupe s'est également engagé sur le thème de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), notamment à travers notre participation au Forum ci-

toyen pour la responsabilité sociale des entreprises (FCRSE), qui a organisé, en décembre, un excellent séminaire sur le sujet. Le forum, qui regroupe les principaux syndicats et les principales ONG engagées pour la RSE et l'environnement, s'est investi dans un groupe de contact parlementaire dont le but est de rendre effectives, en France et en Europe, les avancées internationales récentes (adoption par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU des principes directeurs « Protéger, Respecter, Remédier », connus sous le nom de « cadre Ruggie », et actualisation par l'OCDE des recommandations adressées aux entreprises transnationales).

Pour 2013, le débat qui vient de s'ouvrir sur la transition énergétique sera notre premier, sinon principal, sujet d'intérêt.

Références :

- *L'Etat des droits de l'Homme en France 2012*, La Découverte, collection Sur le vif, chapitre « Face à l'urgence écologique, changer d'ère ».
- Quels espoirs pour Rio + 20 ? document publié en juin 2012 sur le site LDH (<http://www.ldh-france.org/Quels-espoirs-pour-Rio-20.html>).
- Repenser le modèle de développement, interview de l'animateur du groupe de travail LDH « Développement durable » par le magazine Campagne et environnement (<http://www.campagnesetenvironnement.fr/-repenser-le-modele-de-developpement-5487.html>)

Economie et travail

Le groupe de travail « Économie, travail et droits de l'Homme » a pour objet d'appréhender les questions économiques et sociales sous l'angle des droits, dans une société plus dominée que jamais par l'économisme et ses dérivés. Aujourd'hui, la montée du chômage et des diverses formes de précarité alimente la crise du politique et la mise en danger de la démocratie.

La situation économique en France est en effet mauvaise, avec une stagnation de l'activité, une poursuite du déficit de la balance commerciale, une montée du chômage. La politique économique du nouveau gouvernement a d'abord fait face aux déficits du budget et à l'accroissement de la dette publique (qui avait augmenté de la moitié au cours des cinq années précédentes, atteignant 80 % du PIB). Une politique fiscale plus rigoureuse et moins injuste (dénoncée avec véhémence par les milieux d'affaires) a permis de réduire le déficit, d'échapper à la spirale de l'endettement et de l'envol des taux d'emprunt (la France finance sa dette à un taux remarquablement bas) sans sombrer dans la récession. A contrario, la régression

sociale de la Grèce et d'autres pays du Sud de l'Europe membres de la zone euro montre à la fois l'inhumanité et l'inefficacité d'une politique d'austérité brutale et dogmatique.

Il est temps de passer à une deuxième phase, où le souci de croissance et d'emploi doit recevoir la priorité. Une telle inflexion est en discussion ouverte à l'échelle internationale (le FMI lui-même recommande d'étaler dans le temps la réduction des déficits) et européenne (où la position du gouvernement allemand, évidemment centrale, fait encore obstacle à ce virage nécessaire). A ce jour, l'issue n'est pas clairement identifiée, encore moins décidée ni expliquée aux citoyens qui, légitimement, expriment leur souffrance et leur impatience.

Pour aborder ces questions complexes sur lesquelles, tout en partageant des valeurs fondamentales, les ligueurs ont des opinions différentes et parfois divergentes, le groupe de travail a tout à la fois travaillé dans sa configuration habituelle et tenu des réunions communes avec les groupes Développement durable, Femmes-Genre-Égalité, Extrême droite, Europe, Discriminations. Il convient en effet de saisir concrètement ce qu'implique l'indivisibilité des droits (civils et politiques, économiques et sociaux, culturels et environnementaux), plus nécessaire que jamais.

Economie sociale et solidaire

La réflexion de la LDH sur l'économie sociale a beaucoup progressé dans l'année 2012 en même temps que la démarche de partenariats avec les acteurs. De sa conception des droits de l'Homme fondée sur leur universalité et leur indivisibilité, elle tire un principe d'action politique articulant l'engagement civique et l'exercice de droits économiques et sociaux et donnant autant d'importance à l'individuation qu'à la solidarité. Dès lors se pose la question d'entreprendre autrement, d'une part, pour conjuguer liberté et égalité et, d'autre part, pour être à la hauteur des enjeux d'une crise systémique, environnementale, économique et sociale.

Il faut rompre l'isolement fonctionnel qui sépare les organisations de promotion et de défense des droits de l'Homme des entreprises de l'économie sociale. Si, dans les fondements philosophiques et politiques, la base peut apparaître commune, l'histoire, singulièrement en France, a sérieusement séparé les deux champs d'activités. Nous faisons l'analyse qu'aujourd'hui le retour aux valeurs communes est inévitable.

Concilier individuation et solidarité, « intégrer » liberté et égalité par l'expérimentation d'une autre

manière d'entreprendre, de coopérer, de mutualiser : l'économie sociale est un champ privilégié qui articule l'engagement civique avec l'exercice de droits non seulement sociaux, mais aussi économiques. La nécessité est grande de fixer la limite entre les champs ouverts aux régulations marchandes et ceux qui doivent en être préservés. En élargissant la perspective, il faut retrouver la visée d'une production de valeur d'usage liée à la valeur éthique.

Et ces questions sont évidemment politiques : quelles forces réunir pour que cet autre monde devienne possible et contribuer pratiquement, chacun à sa place mais plus visiblement ensemble, à reconstruire un pouvoir collectif d'intervention sur certains choix économiques et sociaux pour mieux garantir égalité et effectivité des droits. La coupure entre l'économique et le politique, et la soumission du social à l'économie a toujours permis le maintien de l'ordre inégalitaire établi.

A l'heure où la théorie économique néo-classique n'est plus triomphante, les questions de la nature du développement et de ses conditions sont de nouveau posées. Tout l'enjeu est de faire qu'elles débouchent sur une nouvelle conception du monde. La LDH cherche maintenant à revenir aux fondements de cette philosophie politique commune.

Egalité femmes/hommes

Le groupe de travail, désormais intitulé « Femmes, genre, égalité », a exploré la question du genre avec des intervenants extérieurs et parfois d'autres groupes de travail de la LDH (« Laïcité », « Sport, droits et libertés ») : dans les manuels scolaires, avec une approche sociologique de la sexualité et de l'égalité, autour de la laïcité, enfin, dans le monde du sport.

Par ailleurs il s'est montré très actif. Ses membres ont pu représenter la LDH et intervenir dans différents colloques d'associations féministes ou dans les sections, et des communiqués ont été préparés, par exemple pour saluer la création d'un ministère des Droits des femmes, ou pour appeler, le 25 novembre, à la lutte contre les violences. Le groupe a été chargé pour l'université d'automne de la préparation d'un atelier « Jeunes et féminisme : l'impatience de légalité ? », dont la tenue a été jugée très positive.

La rubrique concernée du site Internet de la LDH a été refondue et enrichie d'éléments juridiques, historiques et politiques. Le groupe a choisi de soutenir trois films portant sur la question de l'égalité femmes/hommes. Enfin, il a lancé une campagne auprès des sections, des fédérations et des comités

régionaux pour qu'ils invitent leurs collectivités à signer la Charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale, après avoir recueilli l'avis de municipalités et départements qui confirment l'intérêt de la Charte et l'effet pédagogique immédiat du plan d'action qui l'accompagne.

<http://www.afccre.org/fr/dossiers-thematiques/egalite%C3%A9-femmes-hommes>

Logement

Selon un sondage BVA, plus de la moitié des Français, et jusqu'à 64 % des ouvriers, ont peur de se retrouver à la rue, et, selon une enquête Nexity, huit personnes sur dix jugent que trouver un logement relève du parcours du combattant.

Le nombre des expulsions ne cesse de progresser d'année en année (+ 4 % en un an, + 40 % en dix ans) : 113 700 décisions de justice d'expulser pour impayés de loyers ont été prises entre le 15 mars et le 1^{er} novembre, début de la trêve hivernale. 12 760 l'ont été de fait avec le concours de la force publique.

En conséquence, ce sont des mères célibataires réfugiées dans des caravanes, des familles dans des chambres d'hôtels insalubres, des travailleurs qui dorment dans leurs voitures, des centaines de personnes qui dorment dans la rue chaque nuit... y compris des enfants.

Dès la prise de fonction du nouveau gouvernement, les associations ont énoncé la solution : construire massivement des logements sociaux accessibles au plus modestes.

Dans leur ensemble, les propositions gouvernementales qui ont été annoncées tendent à répondre aux attentes, mais force est de constater qu'elles sont dramatiquement insuffisantes sur le plan des moyens, aussi bien en termes financiers qu'en termes de capacités de l'Etat à agir.

La ministre de l'Egalité des territoires et du Logement a indiqué ses grandes orientations : aménagement équilibré et durable des territoires, construction massive de logements abordables, habitat écologique et accès au logement, avec pour principaux leviers d'action :

- mobilisation du foncier public, mis à disposition des maîtres d'ouvrage avec une forte décote, voire gratuitement, pour la réalisation de logements sociaux. Cette politique rencontre l'hostilité des institutions détentrices de ces terrains qui en font commerce pour financer leurs projets. Elles demandent en échange une contrepartie qui évite de mettre en péril leur équilibre économique...

- renforcement de la loi SRU : 25 % de logements sociaux au lieu de 20 % dans les communes concernées et multiplication par cinq des amendes pour non mise en œuvre de la loi.
- construction de 500 000 logements par an dont 150 000 sociaux. Cela nécessite, entre autres, le doublement des aides à la pierre (ce qui n'est pas à l'ordre du jour) et une bonification des prêts de la Caisse des dépôts. Le dispositif de défiscalisation Scellier, un temps abandonné, renaît de ses cendres sous une forme nouvelle, plus avantageuse, mais avec des contraintes plus fortes : les loyers seront plafonnés et inférieurs de 20 % aux loyers du marché. Le zonage sera réduit et concentré dans les zones où le marché est tendu. Les plafonds de ressources seront abaissés pour permettre l'accès des classes moyennes et modestes. 40 000 logements sont ainsi attendus.

C'est sans doute le choix le plus contestable, car le bénéficiaire de la défiscalisation n'est pas un primo-accédant mais un investisseur désireux de faire un profit. Alors que l'État dépense 36 500 € pour un logement social, il en dépense 75 000 pour un logement fiscal. Mais le Scellier, jusqu'à aujourd'hui, a représenté 60 % à 70 % de l'activité des promoteurs immobiliers...

Force est de constater que le « droit au logement », qui est apparu pour la première fois dans la loi en 1998, n'a jamais conduit à la création d'un vrai service public du logement. Il n'en est toujours pas question aujourd'hui. La Ligue des droits de l'Homme, dont le combat permanent est un combat pour les droits, participe partout où elle le peut aux luttes afin que ce droit fondamental d'avoir un toit soit effectif pour tous.

Santé et bioéthique

Le groupe de travail « Santé, bioéthique » s'est particulièrement orienté sur les disparités territoriales de l'offre de soins. Des régions ou des zones géographiques sont devenues plus attractives, ce qui se traduit par une présence des professionnels de la santé plus accrue au détriment d'autres. Dans les années à venir, il convient de préciser qu'à l'instar du vieillissement de la population, les professions médicales verront leurs effectifs décroître. Ces deux constats appellent nécessairement les pouvoirs publics à mettre en place des mesures plus adéquates afin que chaque citoyen puisse bénéficier d'un accès aux soins quel que soit son lieu de résidence.

La LDH s'est également préoccupée, notamment lors de son université d'automne, de la santé des jeunes et, implicitement, de celle des femmes. À cet égard, il est essentiel de maintenir un nombre suffisant de médecins gynécologues pour les années à venir sur l'ensemble du territoire. En ce qui concerne les centres d'IVG, leur maintien reste un combat permanent pour la LDH. Dans le domaine de la bioéthique, la position de la LDH sur la procréation médicalement assistée (PMA) et la gestation pour autrui (GPA) a été réaffirmée, notamment lors de ses interventions à l'Agence de biomédecine. En particulier, le risque de marchandisation du corps humain attaché à la GPA a été rappelé et dénoncé.

Pour compléter ces actions, la LDH s'est tout particulièrement investie dans les groupes de travail auprès de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Ces travaux ont été fructueux et ont permis d'être force de proposition dans plusieurs domaines.

Sport

Le groupe de travail LDH « Sport, droits et libertés » a été créé par le Comité central à la suite d'un vœu du congrès national de la LDH de 2011, à Reims. Cette création s'est imposée dans l'actualité de l'association pour exprimer concrètement notre opposition aux discriminations de la Fédération française de football (FFF) envers les enfants d'étrangers : appliquant aveuglément les directives de la Fédération internationale de football association (Fifa), la FFF a commencé en 2010 à refuser la délivrance de licences.

Ce fut l'occasion d'ouvrir un champ nouveau d'activités pour la LDH, à partir de quelques considérations de départ :

- le sport n'est pas séparé de la sphère politique. Il est même un lieu de structuration de la vie citoyenne et de la vie sociale, qui occupe une place essentielle dans la vie associative. Il est, pour beaucoup de jeunes, un moyen d'intégration et d'épanouissement ;
- le modèle économique du sport est contradictoire, fondé d'une part sur la dette privée, une économie casino, des marchés financiers, et d'autre part sur le bénévolat. Le lien entre les deux aspects réside dans la compétition et le modèle d'organisation des fédérations sportives ;
- le sport est un fait social « total » traversé par les questions sociales et anthropologiques. Ainsi en est-il des inégalités, des rapports de domi-

nation, des espaces de vie... Il y a en particulier une contradiction forte entre ce fondement compétitif et concurrentiel, et l'organisation de la majorité du secteur sous forme associative.

Le premier travail du groupe a consisté à fixer ses objectifs :

- assurer la veille sur toutes les formes de discriminations dans le sport ;
- préparer un séminaire de théorisation et de collectivisation des observations ;
- proposer un temps fort de mobilisation et des documents pédagogiques destinés à sensibiliser différents publics aux discriminations dans le sport. La plaquette à destination des adolescents « Stop la discrim' », financée avec l'aide du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, porte sur les trois formes majeures de discrimination identifiées dans le mode sportif : le sexisme, le racisme et l'homophobie. Elle rappelle les termes de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide), les orientations de la LDH en la matière et donne des conseils pratiques aux victimes de discriminations. Elle a été réalisée avec le concours des groupes de travail « Jeunesse et droits des enfants », « Femmes, genre, égalité » et « Discriminations, racisme et antisémitisme » ;
- poursuivre les luttes en cours, notamment sur les licences FFF et les actions en justice conduites par la LDH. Un point de presse a eu lieu à l'occasion du Tournoi de foot équitale, organisé par l'Espérance sportive parisienne, la section du 18^e arrondissement de Paris de la LDH et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré à Paris (Usep), dans le cadre de l'opération « Graines de citoyen ».

Le groupe a aussi participé à l'élaboration d'une lettre électronique de la LDH au moment des Jeux olympiques de Londres (n° 84, juillet 2012) : « Le sport sans les droits, c'est pas du jeu ! ». Enfin, il a participé à la délégation de la LDH reçue par la ministre pour défendre notre position sur l'accès des mineurs étrangers aux licences de football.

Deux projets restent en chantier : le travail d'enquête auprès des fédérations sportives sur leurs règles et leurs garde-fous, centré sur la Fédération française de football ; le montage avec des clubs ou fédérations partenaires d'actions de sensibilisation à mener par les sections de la LDH (sur le modèle de « Graines de citoyens »). C'est ainsi une nouvelle forme de militantisme qui doit se développer au plus près des jeunes et de leurs familles, sur les terrains de sport.

3. SITUATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Asile

A l'intérieur de l'ensemble des étrangers présents sur le territoire, le demandeur d'asile a un statut doublement spécifique : sa migration s'effectue en raison de persécutions et il est couvert par un droit partagé par tous les pays signataires de la Convention de Genève de 1952. Ce cadre général de l'asile doit, en outre, de plus en plus s'ajuster aux normes européennes communes aux différents États membres.

Les actions menées par la LDH en matière d'asile sont, le plus souvent, liées à des rassemblements d'associations françaises, comme la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) ou européennes comme l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH). Pour l'année 2012, les combats ont continué de porter sur une amélioration des conditions d'accueil des demandeurs, tant quantitatives (augmentation des places d'hébergement par exemple) que qualitatives. Ils visent à l'harmonisation entre la procédure dite normale (PN) et la procédure dite prioritaire (PP), à ce que le recours du demandeur devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) après un premier refus soit suspensif, en métropole et en outre-mer, alors que la France a été condamnée sur ce motif par la Cour européenne des droits de l'Homme, en février 2012. Ils visent encore à la simplification, l'harmonisation territoriale et la réduction de la durée de traitement d'une demande d'asile. Dans ce contexte, la LDH a soutenu, en mai 2012, la grève des avocats qui assurent la défense des demandeurs auprès de la CNDA.

Au sein de la CFDA, la LDH a opéré un travail de veille et d'interpellation concernant : l'organisation, le nombre et les missions des plateformes d'accueil (lettre au ministre de l'Intérieur du 24 janvier 2012) ; la réforme du système d'asile pour mieux protéger les réfugiés (dossier d'avril 2012) ; la suppression de certains pays, comme le Mali pour les hommes, de la liste des pays d'origine sûrs (POS) (communiqué du 5 avril 2012), liste dont la LDH demande en outre l'abrogation ; la validité des empreintes digitales (note de juin 2012) ; l'exigence annuelle du certificat de non excision (note d'octobre 2012). Une enquête détaillée sur le droit d'asile a été menée de mai à novembre et met en lumière les disparités de traitement des dossiers et le rôle souverain des préfectures, en mépris du droit.

Parallèlement, au niveau de l'Union européenne, l'AEDH mène un suivi permanent de l'évolution du

projet de « paquet asile » qui, une fois adopté, sera retranscrit dans la législation française (www.aedh.eu).

Depuis le mois de mai 2012, on ne peut que regretter une continuité de la politique de la France dans ce domaine, dont témoigne le fait que l'asile demeure sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur, décision immédiatement dénoncée par la LDH (communiqué du 25 mai 2012).

Immigration

Entre une longue campagne électorale et l'attente des premières mesures gouvernementales, la LDH et ses militants, à l'instar de la plupart des associations intervenant auprès des étrangers, ont vécu une succession de périodes d'irritation (les débats de la campagne trop souvent biaisés par le fantasme de la menace migratoire), d'espoir (les déclarations de François Hollande sur la rétention et le droit de vote des étrangers), d'impatience inquiète (la reconduction du droit d'asile sous la tutelle du ministère de l'Intérieur), d'argumentation constructive (les nombreuses rencontres avec les nouveaux interlocuteurs ministériels), pour achever l'année sur un sentiment de désappointement. Persuadés que la place accordée aux droits des étrangers dans une nation est significative de l'état de la démocratie, nous attendions un changement. Nous avons vu des aménagements...

Aménagement des conditions de naturalisation par une circulaire ne remettant pas en cause les critères restrictifs introduits par la loi du 16 juin 2011. Aménagement du placement en rétention. Aménagement de la garde à vue des étrangers en un régime « spécial » de retenue de 16 heures pour vérification du droit au séjour, formule qui a suscité de fortes réserves de la CNCDH et d'autres organisations. Aménagement des conditions de régularisation par une circulaire qui, ne bénéficiant qu'à un nombre limitatif de cas et sans mettre véritablement fin au pouvoir d'appréciation discrétionnaire des administrations préfectorales, a engendré le désespoir de nombreux sans-papiers.

Dans le même temps, les Roumains et les Bulgares – pourtant citoyens européens – sont toujours jugés indésirables et, pour les inciter à rester dans leur pays, l'aide au retour humanitaire sera supprimée. Dans le même temps, le ministre de l'Intérieur s'est déclaré fort d'expulser trente cinq mille migrants en situation irrégulière, comme son prédécesseur. Les migrants du Calais – Afghans, Erythréens, Somaliens, Soudanais ou Syriens – continuent d'être brutalisés par

les forces de police, pourchassés de leurs jungles ou des lieux de distribution des repas, tandis que les mineurs isolés étrangers, particulièrement à Paris, sont toujours à la rue...

La LDH continue donc à demander un changement radical de la politique d'immigration « parce qu'il faut que, dans la loi et dans la pratique, les droits des familles, des jeunes et des travailleurs soient assurés » (appel de la LDH pour la journée internationale des migrants).

Roms

La LDH a été au cœur d'une exceptionnelle mobilisation contre l'escalade de haine et de stigmatisation raciste envers les quinze mille Roms roumains et bulgares présents en France, décidée par le gouvernement en place à l'été 2010, et déclenchant une réaction internationale inégalée pour dénoncer les expulsions, ciblées ethniquement, des lieux de vie et du territoire.

La LDH a publié des rapports irréfutables avec le collectif Romeurope ou la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH) sur les politiques à l'œuvre, en violation systématique des droits les plus fondamentaux, tandis que le rapport d'enquête de la commission Citoyens-Justice-Police de Toulouse a montré des pratiques policières inacceptables. La LDH a organisé de nombreuses réunions publiques et manifestations partout en France, notamment à travers la campagne « Non à la politique du pilori », dénonçant cette stratégie de bouc émissaire et de harcèlement généralisé de la part des pouvoirs publics.

Des actions judiciaires ont aussi été initiées avec le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) et Imaginons un réseau Internet solidaire (Iris) contre le fichage biométrique des Roms ainsi que contre le ministre de l'Intérieur et son directeur de cabinet, auteur de la circulaire du 5 août, qui explicitait un ciblage ethnique des démantèlements des bidonvilles.

Même si la pression médiatique est aujourd'hui moins forte, les Roms demeurent les victimes privilégiées d'une absurde politique du chiffre. Ils représentent, en 2010, plus de 40 % du total des expulsions du territoire français, victimes aussi de l'évacuation des bidonvilles dans lesquels ils sont contraints de survivre, faute d'une volonté de l'Etat et des collectivités locales de les traiter comme des citoyens égaux en droit aux autres citoyens européens.

En dépit des déclarations de campagne en faveur de l'arrêt de la stigmatisation des Roms et des évacuations de terrain sans solution, le changement de gou-

vernement intervenu en 2012 n'a pas modifié radicalement les pratiques des pouvoirs publics. Expulsions « sèches » des terrains et reconduites à la frontière se sont poursuivies partout en France. Une circulaire interministérielle d'août 2012 est venue poser un cadre d'accompagnement et d'anticipation des démantèlements des campements insalubres, mais les réponses en termes de relogement et de prise en charge sociale sont au mieux partielles. La liste des métiers ouverts aux ressortissants roumains et bulgares a été élargie, mais ces restrictions sont toujours discriminatoires par rapport aux autres européens.

La LDH a donc continué son action avec le collectif Romeurope et l'AEDH pour dénoncer une politique attentatoire à l'égalité et à la dignité, et refuser toute ethnicisation du sujet qui doit être traité dans le droit commun. Avec les acteurs du mal-logement, la problématique des Roms vivant dans des bidonvilles a ainsi pu être inscrite dans la lutte générale contre la pauvreté et l'exclusion. Reste que face à une crise majeure de l'offre de logement, tout particulièrement pour les personnes précaires, les solutions d'habitat nécessitent une mobilisation exceptionnelle et volontaire de l'Etat et des collectivités territoriales mais les moyens mis en œuvre ne sont pas du tout à la hauteur des besoins.

Localement, les sections de la LDH se sont mobilisées pour accompagner les comités de soutien et les familles dans leur démarche pour l'égalité des droits : scolarisation des enfants, accès à un habitat digne et à l'emploi. S'appuyant sur la circulaire d'août 2012, elles ont rappelé aux préfets et aux collectivités locales leurs obligations en la matière. A destination de tous les acteurs de terrain, la LDH s'est engagée dans la réalisation d'une mallette pédagogique précisant les textes en vigueur et proposant des modalités d'action concrètes pour le respect des droits des Roms présents en France.



Photographie : David Delaporte

Sans-papiers

Le soutien, la solidarité envers les étrangers sans papiers, et l'organisation de la protestation pour l'obtention de leur régularisation reste l'un des fils rouges du travail de l'association à tous ses niveaux. Il n'est pas de semaine où une section, une fédération, ou bien la LDH, n'interviendrait pas, soit pour une personne en particulier ou une famille, soit en participant à une action publique. Quatre niveaux peuvent être distingués :

- les structures locales sont le premier interlocuteur des familles et des personnes concernées pour la demande auprès des pouvoirs publics, pour la constitution d'un dossier, pour le soutien concret matériel, pour l'organisation d'une solidarité protectrice ;
- la participation importante et quasi généralisée au Réseau éducation sans frontières (RESF) est le référent commun de nos sections, en défendant à la fois la généralité – le droit à l'éducation pour tout enfant présent sur le territoire, en métropole comme en outre-mer – et le particulier – la situation de chaque enfant et de sa famille. L'occasion est ainsi donnée de rappeler qu'il n'y a pas d'enfants sans papiers, mais des enfants de sans-papiers ;
- la solidarité envers les salariés sans papiers qui ont mené une longue grève pour lutter contre la discrimination qui leur est faite. Alors qu'elles et ils vivent ici, travaillent ici, paient impôts et cotisations, elles et ils se voient opposer une réglementation politiquement xénophobe et économiquement imbécile, puisque la révélation a été faite par la grève que de larges pans de secteurs économiques ne fonctionnaient que grâce à leur apport ;
- la LDH au niveau national intervient régulièrement, massivement, et souvent en commun, avec quelques autres organisations, en organisant l'intervention politique, pour rappeler inlassablement la revendication de la régularisation. Son service juridique, de son côté, soit oriente le travail spécifique des sections, soit intervient dans les situations les plus emblématiques.

Droit de vote des résidents étrangers extra-communautaires aux élections locales

La LDH milite pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales, afin que la France évolue vers un suffrage réellement universel, vers une citoyenneté attachée à la résidence, et plus seulement à la nationalité. C'est principalement au sein du collectif « Votation citoyenne », qui s'est transformé en collectif « Droit de vote 2014 », dont elle assure la coordination, qu'elle mène ce combat pour l'égalité.

Dans cette année 2012, année d'élections, l'engagement n° 50 du candidat François Hollande : « J'accorderai le droit de vote aux élections locales aux étrangers résidant légalement en France depuis cinq ans », a été l'occasion conjoncturelle de relancer le débat, et de proposer à toutes les parties prenantes de ce combat d'agir pour que la concrétisation de ce droit intervienne dans un avenir très proche, après trente ans de débats et de promesses.

Le Collectif s'est ainsi élargi dans le cadre de la campagne « Droit de vote 2014 ». Un appel à la mobilisation citoyenne et une pétition adressée au président de la République ont été lancés en décembre 2012 afin que nos concitoyen(ne)s résident(e)s étranger(e)s puissent voter dès les élections municipales de 2014.



4. RACISME, ANTISÉMITISME ET DISCRIMINATIONS

Racisme, antisémitisme et xénophobie

Pendant des années, le discours politique au plus au niveau de l'Etat, mais aussi dans certains médias, n'a pas hésité à utiliser le vocabulaire de la xénophobie et ainsi banalisé les idées racistes. Cela s'est poursuivi en 2012 de la part d'élus locaux envers les Roms et les Gens du voyage. Tenir des propos racistes, avoir une conduite soutenue par des idées racistes est devenu pour certains admissible.

La nomination d'un délégué interministériel chargé de l'application du Plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme est un point positif, mais nous regrettons que ce plan ne soit qu'une compilation d'actions déjà existantes, dont certaines, les Commissions pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (Copec), ne fonctionnent pas réellement. Ce plan manque du souffle qui permettrait une politique active contre le racisme et l'antisémitisme.

Il ne suffit pas de dénoncer le racisme. Il faut aussi mettre en évidence les déclarations et les pratiques qui y concourent par la stigmatisation des étrangers ou présumés tels. Il faut donc déconstruire les préjugés qui soutiennent propos et comportements racistes.

Les campagnes contre le profilage ethnique, pour le droit de vote pour tous, y participent.

Les sections sont très actives localement, elles dénoncent les événements racistes ou antisémites et organisent de nombreux débats sur le sujet.

Pour les aider, nous avons créé des outils : une mallette « Les Roms migrants ont des droits ! », qui sera disponible en 2013.

Discriminations

Les services du Défenseur des droits (DDD) ont fini par se mettre en place. Et si l'on peut regretter que la visibilité de cette institution par rapport aux discriminations ne soit pas suffisante, le Défenseur des Droits et ses collaborateurs répondent à nos demandes sur les dossiers de discriminations que nous leur soumettons. Ainsi, avons-nous relancé le DDD sur le dossier de Guyane.

Parmi les autres thèmes concernant les discriminations, nous avons participé à la campagne menée contre le profilage ethnique en 2012. Nous avons lancé une pétition avec le Collectif contre le contrôle

au faciès. Parallèlement, avec une plateforme de huit associations, nous avons interpellé les pouvoirs publics sur le sujet.

Le groupe de travail « Discriminations, racisme, antisémitisme » a repris sa réflexion sur la problématique des discriminations, en particulier sur la notion même de discrimination. En effet, il convient d'être clair sur ce qu'est une discrimination et ne pas utiliser ce terme dans une signification qui ne correspond pas à son sens. Ce terme sert souvent à qualifier des injustices. Cependant, toute rupture d'égalité, toute inégalité injustifiée, toute injustice, n'est pas une discrimination. Une discrimination est une atteinte particulière à l'égalité, qu'il est nécessaire d'identifier pour pouvoir la combattre.

Notre groupe articule ses réflexions avec d'autres groupes concernés comme, en particulier en 2012, « Etrangers et immigrés », « Femmes, genre, égalité », « Sport, droits et libertés ».

5. OUTRE-MER, EUROPE ET MONDE

Droits de l'Homme dans le monde

Pour « penser et agir pour les droits de l'Homme dans un monde global » (congrès de Reims, 2011), la LDH appartient à divers réseaux (AEDH, FIDH, REMDH ; collectif Mom - Migrants outre-mer) et développe des outils d'analyse et d'expression propres ou partagés : publications de l'AEDH pour l'Union européenne et du REMDH pour le Maghreb et le Moyen-Orient, lettre « Chine » et désormais lettres « Amérique latine » (cinq numéros depuis avril) et « Europe centrale et orientale » (trois numéros depuis juin).

Europe : la LDH a pris position sur la crise (« Quelques éléments sur la crise européenne et ses enjeux », 27 septembre) et sur sa gestion (« Traité budgétaire européen : et les droits sociaux ? et la démocratie ? », 24 septembre ; « Le pacte budgétaire européen, l'austérité et la démocratie », 27 septembre) et protesté contre le renforcement des relations commerciales entre Union européenne et Israël (26 septembre) et les violations du droit d'asile (AEDH, 11 décembre).

Maghreb et le Moyen-Orient : la LDH a manifesté pour soutenir les démocrates de Tunisie et d'Égypte et le peuple syrien, interpellé avec la FIDH le président de la République, à l'occasion de la visite du roi du Bahreïn (23 juillet), et salué l'accession de la Palestine au statut d'État observateur à l'ONU (11 décembre). Elle s'est exprimée aussi sur les droits des femmes « Où sont les femmes ? » (REMDH, 15 mai) et sur ceux des migrants (« Bloqués à la frontière [algéro-marocaine] : des migrants réfugiés entre désert et hostilité », REMDH, 18 décembre).

Asie : la LDH a manifesté pour le respect des droits en Ouzbékistan (26 janvier) et salué les progrès en Birmanie (visite à Paris de Aung San Suu Kyi, 25 juin).

Outre-mer : la LDH a salué la condamnation des pratiques en vigueur en France par la CEDH pour absence de recours effectif contre les mesures d'éloignement des étrangers (14 décembre), interpellé les ministres de l'Intérieur et des Outre-mers sur les centaines de sans-papiers morts en tentant de rejoindre Mayotte (19 octobre) et protesté contre la reprise des expulsions vers Haïti à partir de la Guyane (12 novembre).

Chine

Le bulletin d'information « Les droits de l'Homme en Chine » rend compte chaque mois des violations les plus récentes des droits politiques, économiques et sociaux en Chine proprement dite, et du sort réservé aux populations des ethnies non chinoises (Xinjiang, Tibet, Mongolie notamment) ; il met en lumière aussi les efforts de prise en main des territoires de Hongkong et de Macao, malgré leur régime officiel d'autonomie. En raison de l'expansion extérieure chinoise et des conflits maritimes, une rubrique est consacrée aux litiges territoriaux en mer de Chine méridionale. Le nombre des lecteurs du bulletin s'accroît par l'élargissement des contacts et par la rediffusion opérée par certains destinataires.

Le Comité Liu Xiaobo s'est donné un comité de pilotage international qui regroupe désormais, outre la Ligue des droits de l'Homme, Initiatives for China, Freedom Now et Solidarité Chine, une vingtaine d'organisations de par le monde. Le deuxième anniversaire de l'octroi à Liu Xiaobo du prix Nobel de la paix et l'octroi du même prix à l'Union européenne ont justifié plusieurs démarches :

- le Comité a dénoncé dans un communiqué de presse le sort du prisonnier et les privations de liberté parfaitement illégales que subit son épouse ;
- il a adressé, le 28 novembre, une lettre aux autorités européennes récipiendaires du prix Nobel pour leur demander de parler du prisonnier co-lauréat dans leur discours de réception ;
- il a diffusé, le 4 décembre, la lettre ouverte de cent trente-quatre lauréats du prix Nobel adressée au nouveau secrétaire général du Parti communiste pour la remise en liberté de Liu Xiaobo, de son épouse et des autres prisonniers politiques.

Afrique

La Ligue des droits de l'Homme a accueilli plusieurs représentants d'organisations partenaires (en particulier du Mali et de République démocratique du Congo-RDC), pour une meilleure information mutuelle. Elle a également reçu des représentants d'organisations de plusieurs pays, soit parce qu'ils ont sollicité notre appui, soit parce qu'ils nous ont été présentés dans le cadre du programme du ministère des Affaires étrangères portant sur les personnalités d'avenir.

La LDH a reçu et soutenu Dismas Kitenge Senga, vice-président de la FIDH, président du groupe Lotus en RDC, qui a été victime de l'incendie (non accidentel) de sa maison alors qu'il s'y trouvait avec toute sa famille. Son intervention avait particulièrement marqué les congressistes de Reims qui avaient noté qu'il était en butte aux menaces des autorités et des services congolais contre lui et sa famille.

La LDH participe, depuis quatre ans, à un programme de coopération franco-guinéen d'appui à la société civile, le Programme concerté de renforcement des capacités des organisations de la société civile et de la jeunesse guinéennes (Projeg), aux côtés d'organisations comme le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), la CFTD, le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI), la CGT, Etudiants et Développement, et diverses organisations locales et régionales. Plusieurs sections et fédérations de la LDH participent à ce programme. Le Projeg est porté par Aide et Action (association dédiée à l'éducation et à la scolarisation des enfants dans le monde). Dans ce cadre, une malette d'éducation aux droits pour la Guinée a été réalisée ainsi qu'une série de sketches de théâtre – disponibles sur DVD – réalisés avec la troupe Magass de Dubreka, en Guinée-Conakry.

En 2012, la LDH a répondu à un appel à projet de ce programme sur le thème des droits de l'Homme. Le projet soumis par la LDH, visant à assurer la formation de militants à l'enquête sur les violations des droits et la mise en place de systèmes de sauvegarde des données recueillies, a été sélectionné. Il rentrera en application en 2013 ; la LDH a répondu à cet appel avec trois organisations guinéennes mais également des partenaires du Mali et du Maroc. On peut espérer que la diffusion du matériel élaboré avec nos partenaires guinéens (fiches thématiques, sketches, films... qui devraient être traduits prochainement dans plusieurs langues nationales de Guinée) pourra s'élargir à d'autres pays.

Amérique latine

Les avancées intervenues en Amérique latine depuis une dizaine d'années, dans les domaines politique, économique et social, et surtout du respect des droits humains, se poursuivent, à l'exception du Paraguay où un « coup d'État constitutionnel » a mis fin à un gouvernement élu démocratiquement. La recherche de la paix progresse aussi en Colombie, où le gouvernement et la guérilla des Farc ont ouvert des négociations.

L'année 2012 a été marquée par la progression de la « récupération de la mémoire » en Argentine, en Uruguay mais aussi au Brésil et au Chili, avec la poursuite des procès des responsables civils et militaires de violations des droits de l'Homme sous les dictatures.

On a noté une progression des droits individuels avec l'adoption du mariage pour tous en Argentine et en Uruguay, avec la progression du droit à l'avortement voté en Uruguay et en Argentine et en discussion dans d'autres pays. A Cuba aussi les droits individuels progressent, en particulier avec le droit de voyager librement, adopté et mis en œuvre à partir de janvier 2013, le droit de propriété pour le logement, le droit de créer des entreprises et coopératives.

Les droits économiques et sociaux sont aussi en progression, avec la ratification rapide par plusieurs pays de la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les travailleurs domestiques, adoptée en juin 2012. Les États revendiquent leur droit à maîtriser les orientations de leur économie et leur développement, comme en Argentine et en Bolivie où des entreprises énergétiques étrangères ont été nationalisées.

Toutefois, la situation reste très préoccupante au Mexique, où les assassinats de civils victimes de la guerre entre trafiquants de drogue et armée ont fait plus de dix mille morts en 2012, et où la répression des opposants lors de l'intronisation du nouveau président a rappelé de très mauvais souvenirs. De même, au Guatemala et au Honduras la violation massive des droits humains reste la norme.

Dans son action, la LDH s'est associée à la réception d'un défenseur des droits de l'Homme, et en particulier des droits syndicaux, de Colombie, et a participé à une manifestation de solidarité envers le Honduras, lors de l'anniversaire du coup d'État.

La publication sur le site de la LDH, depuis le printemps 2012, d'un bulletin d'informations « Les droits de l'Homme en Amérique latine » a offert un regard sur ces événements, témoins des progrès ou de la régression des droits.

Europe

Dans le combat pour la défense des droits en France, l'actualité montre en permanence l'importance du contexte international et, en cette période de crise économique et monétaire, le rôle majeur de sa dimension européenne. Dans son rapport annuel 2011, la LDH affirmait déjà « *l'interdépendance entre les approches que nous devons porter aux niveaux national, européen et mondial pour répondre aux enjeux présents* ».

L'adoption du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), loin d'apporter une solution pour un développement inclusif assurant l'accès effectifs aux droits, apparaît comme un carcan dogmatique condamnant d'autant plus brutalement les pays à une austérité sans fin qu'ils sont moins performants. Si l'Union européenne constitue un espace économique et monétaire pour l'essentiel unifié, les conséquences n'en sont pas tirées en termes de politiques de redistribution au sein de cet espace et de fonctionnement démocratique des institutions. Au contraire, le traité renvoie les politiques solidaires aux espaces nationaux, laissant chaque pays traiter les problèmes sociaux avec ses seuls moyens.

Grâce à l'espace européen unifié on a ainsi une accumulation renforcée des richesses produites et simultanément une gestion segmentée par pays des conséquences sociales d'un développement territorialement inégal. Cette opposition est à l'inverse de ce qui s'est fait avec la construction des espaces économiques nationaux, où l'accroissement des richesses produites s'est accompagné, au fil des conquêtes sociales, de politiques de redistribution au niveau de ces mêmes espaces. Cette unité des espaces économiques, sociaux et démocratiques assurerait la base d'un avenir partagé. Le « chaque-pays-pour-soi social » dans un espace européen économiquement unifié a des conséquences dramatiques pour l'accès effectif aux droits fondamentaux, et la gestion européenne actuelle de la crise se traduit par des reculs du fonctionnement démocratique. Le repli national qu'elle induit produit un glissement inquiétant vers les nationalismes les plus réactionnaires. Face à ce processus délétère, il est essentiel et urgent que la construction européenne se fasse autour de l'accès effectif aux droits pour tous les résidents. Les valeurs que nous avons portées en France avec le Pacte en réponse aux politiques destructrices des solidarités de ces dernières années sont les mêmes que nous portons pour un projet européen (et même au-delà, dans une perspective de gouvernance mondiale). Sans elles, il n'y a pas d'avenir partagé dans un espace démocratique.

Le rassemblement des forces qui cherchent des réponses à la crise avec l'accès effectif aux droits, prenant en compte de façon liée les dimensions économique, politique, sociale et environnementale dans l'espace européen, est un enjeu majeur. Dans une telle démarche, la LDH est membre de divers réseaux et participe à leurs initiatives, en particulier :

- l'AEDH, basée à Bruxelles. Cette association regroupe des associations de défense des droits de toute l'UE et accepte également les adhésions individuelles ;
- le collectif Romeurope, qui défend les droits des Roms dans l'UE ;
- le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), dont le rôle est plus important que jamais avec le « printemps arabe » si mal appréhendé par les instances européennes et nationales ;
- le Forum civique européen (www.civic-forum.eu), qui promeut un dialogue civil institutionnalisé entre les institutions de l'Union européenne (Conseil, Commission, Parlement) et la société civile organisée (associations...) ;
- la LDH est en outre impliquée dans les réflexions menées en commun au niveau européen par les réseaux associatifs et les organisations syndicales.

La Ligue est très consciente des limites de ces cadres européens de mobilisation au regard des enjeux présents et des décisions de l'Union européenne. Pour développer sa réflexion et son action, la LDH a organisé ou a participé en 2012 à divers événements :

- le groupe de travail « Europe » de la LDH a mené une réflexion approfondie sur le traité intergouvernemental TSCG. La LDH a pris une position publique (septembre 2012) ;
- en novembre, une rencontre entre les bureaux de la LDH et de l'AEDH a permis de préciser les complémentarités des actions menées en s'appuyant sur les spécificités de chacune des deux associations ;
- la participation à la rencontre européenne de « Florence 10 + 10 » visait à faire le point sur les enjeux résultant de la crise économique et monétaire en Europe, rencontre rassemblant quatre mille militants associatifs et syndicaux de toute l'Europe ;
- enfin, tout au long de l'année, la Ligue a participé, au travers du Forum Civique Européen, au rassemblement des réseaux associatifs européens et nationaux autour d'un manifeste commun portant sur les enjeux et l'activité à développer à l'occasion de 2013 proclamée Année européenne des citoyens (<http://ey2013-alliance.eu/>).

Europe centrale et orientale

La Lettre électronique « Droits de l'Homme en Europe centrale et orientale » de la LDH a pour vocation de mettre à disposition des ligueuses et ligueurs des connaissances pertinentes sur les enjeux qui traversent cette zone de l'Europe et qui, a priori, ne sont pas très connues.

Ce travail d'information s'est traduit par la publication d'un bulletin bimensuel depuis mai 2012 axé sur la situation politique et sociale des pays de l'Est ainsi que sur l'état des droits et des libertés dans cette région. Cinq numéros ont été publiés jusqu'à aujourd'hui sur des questions aussi variées que la liberté d'expression, l'antisémitisme, les enjeux mémoriels, l'homophobie... La Lettre s'est également efforcée de rendre compte des événements majeurs de violations de droits et de libertés de l'année écoulée, comme l'adoption de la nouvelle constitution en Hongrie, l'emprisonnement en Belarus d'Ales Bialiatski, vice-président de la FIDH ou encore du procès du groupe Pussy Riot en Russie. Ce travail de sensibilisation est le fruit des compétences d'une quinzaine de chercheurs et spécialistes, des militants de défense des droits et de libertés dans les pays concernés ainsi que de militants de la LDH.

Relayée par Infocom ainsi que par la lettre électronique de la LDH, la lettre d'Europe centrale est régulièrement envoyée à une liste de correspondants réunissant notamment des chercheurs spécialisés dans les pays de l'Europe central ainsi que des personnes ressources. Elle est mise à disposition des sections pour nourrir leurs réflexions, débats et initiatives.

Outre-mer

Le groupe de travail a continué à informer la LDH sur les questions d'actualité concernant les accès aux droits en outre-mer et à travailler pour les instances auxquelles la LDH participe, notamment le groupe de travail sur les outremer de la CNCDH. Le groupe y intervient sur les questions de droits collectifs, refusés par le législateur, et en particulier pour la reconnaissance des droits des populations amérindiennes et bushinengées. Il a fait connaître les positions de la Cour interaméricaine des droits de l'homme qui a condamné le Suriname pour la spoliation des terres des Saramakas.

Le groupe a soutenu la renaissance de la section de Mayotte et s'est efforcé de suivre les combats juridiques de la LDH concernant la section de Cayenne : dénonciation du refus de scolarisation pour demande induite de justificatif de domicile et plainte

pour diffamation en raisons de l'origine. Il travaille aussi au côté du service juridique sur le rapport élaboré par la France pour l'examen de son application de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) pour 2013, pour lequel un contre-rapport est prévu.

En collaboration avec le groupe « Discriminations, racisme, antisémitisme », il a analysé le plan national de lutte contre le racisme, sorti en février 2012, et en a dénoncé les insuffisances pour les outre-mers, alors qu'il s'agissait d'une réponse aux injonctions du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale du haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (Cerd) d'août 2010.

L'année 2012 restera celle de la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) lors de l'arrêt de grande chambre définitif du 13 décembre 2012 dit « De Souza Ribeiro c. France » pour l'absence d'effectivité du recours qui en outre-mer n'est pas suspensif en cas d'arrestation et d'expulsion. La LDH y était tiers intervenant. Mais les espoirs mis dans un changement de politique sont vains : les chiffres d'expulsion en outre-mer sont toujours supérieurs à ceux de métropole et Mayotte demeure exclue du droit commun et gouvernée par ordonnance depuis Paris.

Si 2012 a vu Mayotte se rapprocher de l'égalité des droits sociaux, le chemin est encore très long : ainsi en témoigne une condamnation récente par le Conseil d'État sur plainte du Gisti du refus de donner des bourses scolaires aux parents non-inscrits à la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Mayotte. La LDH a aussi dénoncé avec le collectif Migrants outre-mer (Mom) les reprises d'expulsions en Guyane vers Haïti, initiées il y a plus d'un an en Guadeloupe.

Le groupe s'est préoccupé des difficultés sociales, notamment à la Réunion, où le chômage des jeunes explose et où les violences faites aux femmes perdurent. Un dossier sur les inégalités d'accès aux droits syndicaux en Guadeloupe est en cours. Il a, enfin, aux côtés de l'Observatoire international des prisons (OIP), dénoncé la vétusté et la surpopulation des prisons d'outre-mer et les refus d'accès aux droits des détenus.

3

MOYENS et METHODES

La Ligue des droits de l'Homme est une organisation politique généraliste et militante. Politique, puisqu'elle se préoccupe du fonctionnement de la société dans tous ses aspects, politique, économique, social, juridique, culturel, associatif... en mettant la question des droits au centre de ses réflexions et de ses actions. Généraliste, dès lors que les droits de l'Homme forment un ensemble complexe mais indivisible, ce qui amène à intervenir sur un champ très vaste, comme l'a montré la section précédente de ce rapport. Militante, d'autant que la LDH ne se cantonne pas à un rôle de témoignage et de protestation et met tous ses efforts dans l'élaboration et la diffusion, partagées avec d'autres associations, de propositions politiques.

Les questions de méthode et de moyens sont donc essentielles et ne peuvent être détachées des questions de fond ni être considérées comme subalternes, si l'on veut que notre action ait quelque effet. Cette partie du rapport fait l'inventaire des principaux moyens d'action qu'utilise la LDH, en les contextualisant au cours de l'année 2012. Outre l'établissement d'un bilan, ce passage en revue présente aux militants une gamme d'instruments (une « boîte à outils ») à leur disposition. En en connaissant ainsi l'existence et l'usage, chacun peut s'en saisir pour mieux intervenir dans la promotion des droits.

Rendre compte de l'activité de la LDH reste donc un exercice vertigineux. Le foisonnement des raisons d'agir, la multiplicité des terrains d'intervention, les modalités d'apparition... c'est tout un ensemble d'informations et de données qu'il faut ordonner. Une visite de notre site montre à l'évidence cette forte activité et la lecture du « Rapport annuel » et du « Rapport des régions » permet une vision analytique de l'action de la Ligue. D'abord sur ses terrains habituels d'intervention où elle reste fortement ancrée : égalité d'accès à tous les droits, défense et promotion des libertés publiques, dénonciation et lutte contre toutes les formes de discrimination, droits des étrangers, etc. Mais la conjoncture politique de la crise, ou plus exactement des crises, économique, sociale, environnementale et politique, a amené la LDH à prendre position sur les évolutions des droits, sur les raisons des crises et sur les politiques publiques menées quel que soit le gouvernement en place.

La LDH est une association de mobilisation de la société civile. Avec ses quelques trois cent cinquante sections, elle dispose d'un réseau remarquable de militantes et de militants qui assurent le développement propre de l'organisation, et qui sont engagé(e)s dans un grand nombre de

comités et de collectifs. Au point que ses temps militants peuvent entrer en concurrence. Ainsi la LDH est partie prenante de près de soixante-dix collectifs et comités, sans compter leur déclinaison aux niveaux infranationaux, et sans oublier que nombre de regroupements existent localement sur nombre de causes spécifiques mobilisatrices.

L'un des apports majeurs du « Pacte pour les droits et la citoyenneté » est d'avoir permis de combiner la construction d'une campagne politique et un train de propositions. Les analyses et les textes que nous avons produits seuls ou avec les organisations du Pacte sont à l'origine du dispositif que nous nous sommes donné dans la période des élections présidentielle et législatives. Encore aujourd'hui, les différents documents restent des éléments utilisés aussi bien localement que nationalement. Les tracts, les lettres ouvertes thématiques restent valides dans leurs termes, même si ce n'est plus leur fonction d'être diffusés en tant que tels.

Ces campagnes apparaissent structurantes du travail de toute notre association. Cette façon de faire de la politique correspond à la volonté de déployer la LDH, et de façon visible. C'est d'ailleurs à ce titre que nous avons engagé une réflexion sur l'image de la LDH. En même temps, elle est la suite logique et cohérente de la campagne « Urgence pour les droits, urgence pour la citoyenneté » et du « Pacte pour les droits et la citoyenneté ».

Cette tactique que nous avons choisie amène à définir un objectif partagé à la fois en interne, par nos structures, et en externe, par nos partenaires. En fonction de l'actualité, c'est ce qui nous a amenés à présenter le droit de vote et d'éligibilité des étrangers hors Union européenne aux élections locales comme un élément central de mobilisation de la société civile, de rassemblement des organisations et de déploiement de la LDH. C'est pourquoi le collectif « Votation citoyenne » se devait d'assurer un approfondissement de son rôle de défense des droits des étrangers vers l'extension de la démocratie, en devenant le collectif « Droit de vote 2014 », fixant ainsi un objectif, une cible et une date.

Reliant ainsi les moyens d'intervention quotidiens à notre disposition et le sens de la démarche globale qui est la nôtre, seront abordés successivement :

1. les modes d'intervention utilisés et disponibles ;
2. l'aide à la personne, assurée par le service juridique ;
3. la boîte à outils proprement dite.

1. L'INTERPELLATION PUBLIQUE

Communiqués

Face à l'actualité politique, la Ligue des droits de l'Homme se doit de réagir parfois dans des délais très brefs. Par les communiqués de presse, elle peut ainsi marquer sa prise de position, apporter son soutien, contester un projet de loi, dénoncer une injustice, et tout simplement informer. En règle générale, ces communiqués sont rédigés par les membres du Bureau national puis diffusés aux militants, à la presse et mis en ligne sur le site Internet (www.ldh-france.org).

La meilleure façon de suivre ces communiqués reste pour les adhérents de s'abonner à la liste de diffusion « Infocom » et, pour tout citoyen, de se connecter régulièrement au site et de s'inscrire à la lettre électronique d'information diffusée toutes les deux semaines.

Au cours de l'année 2012, la LDH a rendu public un total de 114 communiqués. 36 d'entre eux étaient des communiqués propres et 78 autres, des communiqués inter-associatifs. Dans leur ensemble, ils ont eu une résonance plus ou moins importante dans les médias français (nationaux, régionaux et locaux) et étrangers.

Les sections de la LDH peuvent reprendre les communiqués nationaux pour les diffuser dans les médias locaux. Elles sont également libres de diffuser leurs propres communiqués, au regard de leur actualité locale.

Veille média et revue de presse

En 2012, la nouvelle méthode de veille média a continué à porter ses fruits. Au quotidien, l'équipe de salariés et de stagiaires du service communication utilise les outils Internet, complétés par la lecture de la presse écrite, avec le concours des sections qui transmettent leurs informations locales, pour référencer les articles portant sur les actions et prises de positions de la LDH à tous les niveaux, du local à l'international. En 2012, 4 570 articles de fond provenant de sources diverses (presse quotidienne régionale et nationale, web, blogs, radio, télévision, etc.) ont ainsi été enregistrés. Les passages radios et télévisuels sont encore difficilement recensés et il est donc important de procéder à un référencement en interne...

Deux fois par semaine ces occurrences sont classées thématiquement par des bénévoles, selon la même grille de lecture (nomenclature et graphisme) que le site Internet, dans un souci de cohérence et pour une

meilleure visibilité des actions ayant eu un impact médiatique.

En 2012, la LDH a été particulièrement visible dans les médias sur toutes les questions liées à la surveillance et au contrôle social (vidéosurveillance, comités « voisins vigilants », fichage, biométrie, etc.), la politique d'immigration, la laïcité, le chômage et le logement, les prisons, les Roms et Gens du voyage, etc.

Certains événements ont eu particulièrement un fort impact médiatique : l'interpellation des candidats aux élections législatives, toutes les mobilisations de solidarité aux révolutions arabes, les manifestations pour la dépénalisation du cannabis, les débats sur l'égalité femmes/hommes à l'occasion de la journée de la femme, les votations citoyennes et les débats publics organisés pour le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales, le Pacte pour les droits et la citoyenneté, les manifestations contre les violences policières, les manifestation pour le « mariage pour tous », le cinquantenaire de la fin de la Guerre d'Algérie, la réhabilitation des soldats « fusillés pour l'exemple », la scolarisation d'enfants de sans-papiers, le rassemblement antiraciste d'Aigues-Mortes, la plainte commune LDH/FIDH déposée contre la société française Amesys en Libye pour complicité de torture, les démantèlements de camps roms (Tourcoing, Marseille...), le concours des « Ecrits pour la fraternité »...

Ce balayage, non exhaustif des thématiques et événements relayés par les médias, montre bien que, même s'il est parfois complexe de percer pour être audible dans un agenda politico-médiatique intense, la LDH est souvent interpellée comme référence sur certaines thématiques. De plus, là où elle se mobilise, seule ou dans une dynamique interassociative, elle est souvent écoutée et relayée.

Tribunes

Sur certaines questions, des tribunes rédigées par le président et/ou les présidents d'honneur sont proposées à quelques grands quotidiens nationaux afin d'approfondir une question et partager la réflexion politique de la LDH ou de répondre à certaines personnalités politiques.

Par exemple, en 2012 : « **Xavier Bertrand ou la République fraudée** », par Pierre Tartakowsky, président de la LDH, sur *Mediapart.fr*, le 6 février 2012 ; « **Les droits sociaux : un choix de société** » par les représentants des organisations membres de la plateforme Desc, dont Pierre Tartakowsky, sur *Mediapart.fr*, le 10 avril 2012 ; « **Corse : en finir**

avec la justice d'exception en France », par Pierre Tartakowsky, sur *Lemonde.fr*, le 13 avril 2012 ; « **Place Beauvau... asile pour l'intégration ?** », par Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH, dans *Libération*, le 18 juin 2012 ; « **Droit des étrangers : il faut un débat** », par Pierre Tartakowsky, sur *Liberation.fr*, le 2 juillet 2012 ; « **Inopportun renforcement des relations entre l'Union européenne et Israël** », par Souhayr Belhassen, présidente de la FIDH, et Michel Tubiana, sur *Lemonde.fr* le 3 août 2012 ; « **Eurodéputés français, dites non à l'ACAA !** », par Pierre Tartakowsky et Michel Tubiana, sur *Mediapart.fr*, le 26 septembre 2012 ; « **Relaxe pour les Cinq de Roanne** », par plusieurs représentants d'organisations, dont Pierre Tartakowsky, sur *Mediapart.fr*, le 4 octobre 2012 ; « **Antoine Sollacaro, un homme révolté contre toute forme d'injustice** », par Michel Tubiana et André Paccou, membre du Comité central de la LDH, sur *Lemonde.fr*, le 17 octobre 2012 ; « **En matière de liberté, la France doit faire mieux** », par Pierre Tartakowsky, sur *Mediapart.fr*, le 18 octobre 2012 ; ou enfin « **La république pour toutes les familles** », co-signée par Pierre Tartakowsky, le 4 décembre 2012, dans *Libération*.



Conférences de presse

En 2012, huit conférences ont été organisées, dont cinq au siège de la Ligue des droits de l'Homme.

Les représentants de la Ligue des droits de l'Homme ont participé à d'autres rencontres avec la presse dans le cadre de collectifs ou dans les sections.

On retiendra, en particulier, parmi les conférences de presse tenues au siège de la LDH en 2012 :

- le mercredi 14 mars 2012, sur le thème « **Hébergement d'urgence, passer de la charité au droit : lancement du site 115juridique.org** », à l'appel des associations et des syndicats tels que Dal, LDH, Syndicat de la magistrature, Syndicat des avocats de

France, Solidaire, Sud santé sociaux, RESF, ACDL, Cal, Cnafal, Fondation Copernic, Union syndicale de la psychiatrie, Advocacy... ;

- le jeudi 15 mars 2012, sur **l'affaire Adlène Hicheur**, sous la présidence de Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH, et en présence de Patrick Baudoin, avocat d'Adlène Hicheur et président d'honneur de la FIDH ;

- le mardi 27 mars 2012, sur **la situation de Guy Orsoni**. Les avocats de M. Guy Orsoni ont abordé le dossier de leur client en grève de la faim depuis quarante jours. Sous la présidence de Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH ;

- le jeudi 5 juillet 2012, sur le thème « **La détention de Mourad Dhina : une affaire algéro-française ?** ». Organisée par la LDH et le Comité de soutien Free Mourad, sous la présidence de Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH ;

5. le mardi 27 novembre 2012, sur **le cas d'Aurore Martin**. Plusieurs personnalités ont rendu publique une lettre adressée au président de la République, François Hollande, à propos du sort d'Aurore Martin. Sous la présidence de Pierre Tartakowsky, président de la LDH et en présence de l'avocate espagnole d'Aurore Martin, Jone Goirizelaia.

Appels, pétitions, diffusion de tracts, manifestations, rassemblements

Parmi les modes d'intervention publique utilisés par tous les niveaux de l'association durant l'année 2012, une dizaine de pétitions et manifestes ont été initiées, signées ou abrogés par la LDH au niveau national.

Par exemple :

- appel « **L'école laïque remise en cause ?** » ;
- appel pour la libération des prisonniers politiques et le respect des droits de l'Homme en Ouzbékistan ;
- pétition pour le droit à l'information et à l'éducation à la sexualité pour toutes et tous ;
- pétition « **SOS Tunisie : les libertés menacées !** » ;
- appel pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes ;
- appel dans le cadre des élections présidentielle et législatives, pour les droits et les libertés et pour le refus de la xénophobie

d'Etat, de l'autoritarisme et de la mise en cause de l'égalité des citoyens ;

- appel pour un 1^{er} Mai de refus du racisme et de la xénophobie ;
- appel pour la mise en œuvre d'un plan d'urgence piloté par l'Etat pour l'accès au logement des personnes sans abris et mal logées ;
- appel pour le respect de l'engagement n° 30 de François Hollande, président de la République, contre le délit de faciès ;
- pétition et appel à la mobilisation citoyenne pour le droit de vote des étrangers aux élections locales dès 2014.

Par ailleurs, une quarantaine de manifestations et appels à mobilisations nationales ont eu lieu suite à l'appel de la LDH, ou alors avec son soutien. À cela s'ajoute l'activité des sections, des fédérations et des comités régionaux, soit plusieurs centaines d'événements tout au long de l'année dans toute la France. Voici plusieurs exemples de rassemblements qui ont eu lieu lors de l'année 2012 :

- appel à manifester pour la libération des prisonniers politiques et le respect des droits de l'Homme en Ouzbékistan, le 30 janvier ;
- rassemblement du Collectif du 31 mai contre les circulaires Guéant, le 12 février ;
- manifestation contre la dictature des marchés, en solidarité avec le peuple grec, le 18 février ;
- manifestation de soutien à la révolution syrienne pacifique, à l'appel du Collectif Urgence Solidarité Syrie, le 20 février ;
- mobilisation de soutien au peuple syrien, à l'occasion du premier anniversaire de son soulèvement, le 15 mars ;
- manifestation silencieuse « Une république unie contre le racisme, l'antisémitisme et le terrorisme », le 25 mars ;
- manifestation « Urgence pour le logement », le 27 mars ; et rassemblement le 29 mars ;
- rassemblement « Tunisie : une journée noire pour les libertés », le 12 avril ;
- rassemblement « Notre santé, ça me regarde ! », le 14 avril ;
- manifestation internationale « Une vague blanche pour la Syrie », avec un rassemblement à Paris, le 17 avril ;
- manifestation pour la démocratie et le progrès social, le 1^{er} mai ;

- rassemblement pour faire libérer Ales Bialiatski, vice-président de la FIDH et président du Centre des droits de l'Homme Viasna, le 11 mai ;
- marche mondiale du cannabis, le 12 mai ;
- rassemblement « Le sang des Syriens doit arrêter de couler », en soutien au peuple syrien, le 29 mai ;
- marche des sans-abris, organisée par le 115juridique.org, le 30 mai ;
- manifestation dans plusieurs capitales du monde en soutien à Liu Xiaobo, prix Nobel de la paix emprisonné en Chine, à l'occasion du 23^e anniversaire du massacre de Tian'Anmen, le 4 juin ;
- rassemblement pour la libération de Philippe Verdon et Serge Lazarevic, le 11 juin ;
- rassemblement pour l'arrêt des exactions des salafistes et des nervis et contre les menaces les menaces exercées sur les libertés en Tunisie, le 15 juin ;
- rassemblement à Paris d'organisations internationales et françaises de défense des droits de l'Homme pour soutenir la lutte d'Aung San Suu Kyi en faveur de la démocratie, le 25 juin ;
- appel à la mobilisation trois ans après le coup d'État civico-militaire qui renversa le président hondurien Manuel Zelaya, en 2009, le 28 juin ;
- rassemblement pour l'arrêt des arrestations, intimidations des militants des droits humains et des syndicalistes en Algérie, à Paris, le 4 juillet ;
- appel à un rassemblement pour la sauvegarde des droits des femmes tunisiennes, le 13 août ;
- rassemblement pour la libération des membres du groupe punk féministe russe Pussy Riot, à Paris, le 17 août ;



© DR

- **rassemblement à l'occasion de la journée internationale des victimes de disparition forcée**, le 30 août ;
- **rassemblement antiraciste d'Aigues-Morte, « Unis contre le racisme »**, le 1^{er} septembre ;
- **manifestation unitaire pour le 16^e anniversaire du coup de hache contre la porte de l'église Saint-Bernard à Paris**, le 1^{er} septembre ;
- **rassemblement pour une politique et des lois fermes qui protègent les femmes victimes de violence en Tunisie**, le 1^{er} octobre ;
- **rassemblement « 17 octobre 1961 - 17 octobre 2012, 51^e anniversaire - Vérité et justice »**, le 17 octobre ;
- **appel au rassemblement pour la régularisation des travailleurs-euses sans papiers et l'égalité de traitement entre Français(es) et étranger(e)s dans les études et au travail**, le 17 octobre ;
- **appel à la manifestation du Collectif Urgence Solidarité Syrie**, en soutien au peuple syrien, le 20 octobre ;
- **rassemblement pour le 47^e anniversaire de l'enlèvement de Mehdi Ben Barka**, le 29 octobre ;
- **appel au rassemblement en soutien aux soulèvements à Siliana**, contre le népotisme et la marginalisation, le 4 décembre ;
- **appel à la manifestation pour l'égalité**, le 16 décembre ;
- **manifestation pour les droits des migrants**, à l'occasion de la Journée internationale d'action pour les droits des migrants et de leur famille, le 18 décembre.

Université d'automne

Chaque année, lors de son université d'automne, La LDH se penche sur des questions profondément en lien avec les évolutions de nos sociétés. En 2012, cette université a eu lieu les 24 et 25 novembre, à Paris. Il s'agissait d'interroger la place des jeunes dans notre pays et à l'échelle européenne, de voir dans quelle mesure les générations sont en passe de devenir une nouvelle clé de lecture des fractures centrales de la société française. Si les contours de la « jeunesse » restent mal définis, si cette étape de la vie se caractérise par une grande variété de situations, les chiffres montrent que, d'une manière générale, les jeunes sont plus exposés que

leurs aînés à la précarité du marché du travail et au chômage. À partir des années 1980, la durée des études s'est allongée, mais en même temps l'entrée des jeunes sur le marché du travail s'est faite plus tardivement, plus difficilement aussi pour ceux qui sortent du système scolaire sans qualification. Les inégalités sociales et les inégalités de genre entre les jeunes ont tendance à se creuser selon leur origine sociale et leur zone de résidence, et leur niveau de vie relatif tend à décroître comparé à celui des générations précédentes, au point que de plus en plus de jeunes vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'accès des jeunes à l'ensemble des droits sociaux est aujourd'hui à construire.

Bien évidemment, toutes ces questions ont été très présentes dans nos débats car de tels constats sapent les fondements d'une société de solidarité, construite – notamment – sur la solidarité entre les générations. Mais nous avons aussi voulu aborder la question de la stigmatisation d'une partie de la jeunesse car au cours des dernières années, tout un discours a tendu à ériger les jeunes – en particulier ceux des « quartiers » – en nouvelle « classe dangereuse » et la plupart des lois sécuritaires votées lors du quinquennat ont concerné les mineurs. Il nous a semblé également indispensable d'interroger les nouvelles formes d'engagement des jeunes générations, souvent accusées d'être individualistes, peu politisées, « désenchantées », alors qu'elles savent s'impliquer dans de fortes mobilisations ou inventer de nouvelles formes d'intervention dans le débat public. Enfin, parce que nous ne voulons pas parler des jeunes à leur place, nous avons fait le choix de confier l'animation des ateliers à des mouvements de jeunesse.

Interventions lors de l'université d'automne 2012 :

- **Françoise Dumont** (vice-présidente de la LDH) : **présentation de l'université d'automne « Jeunesses, quelles places dans la société ? »**
- **Jean-Baptiste Prévost** (membre du CESE), **Erwan Quinio** (co-fondateur de Génération 112) et **Thiébaut Weber** (président du comité « Jeunes » de la CES) : **« Place des jeunes en Europe : des générations sacrifiées ? »**
- **Dominique Attias** (avocate, responsable de l'antenne des mineurs de Paris), **Francis Bailleau** (sociologue, directeur de recherche au CNRS), **Joëlle Bordet** (psychosociologue du CTSB, membre du Comité central de la LDH) et

Maria Ines (co-secrétaire nationale du SNPES-PJJ/FSU) : « **Jeunesses, classes dangereuses et politiques publiques** »

• **Laurent Ott** (formateur-chercheur en travail social, éducateur et enseignant, docteur en philosophie, président de l'association Intermèdes Robinson) et **Claude Touchefeu** (adjointe au maire de Toulouse chargée de la politique de la ville et des solidarités, vice-présidente du CCAS de Toulouse métropole) : « **Les travailleurs sociaux au défi des jeunesses en crise** »

• **Fabien Brosset** (trésorier du MRJC), **Jacques Ion** (sociologue, directeur de recherche au CNRS), **Anne-Claire Pache** (co-fondatrice et vice-présidente d'Unis-cité) et **Michel Vakaloulis** (enseignant-chercheur en sociologie politique) : « **Jeunes : de nouvelles formes d'engagements ?** »

• **Jean-Pierre Dubois** (président d'honneur de la LDH), **Françoise Dumont** (vice-présidente de la LDH), **Nicole Savy** (co-responsable du groupe de travail de la LDH « Femmes, genre égalité ») et **Ghislaine Rivet** (secrétaire générale adjointe de la LDH, responsable du groupe de travail « Santé, bioéthique ») : **comptes-rendus des ateliers**

• **Pierre Tartakowsky** (président de la LDH) : **conclusions de l'université d'automne**

Campagnes : du « Pacte pour les droits et la citoyenneté » au « Droit de vote 2014 ! »

L'année 2011 fut l'année de mise en acte du Pacte pour les droits et la citoyenneté. En assumant avec cinquante organisations associatives et syndicales l'adoption d'un texte commun, il s'est agi, face aux crises, de définir des urgences. L'exercice n'était pas étranger à l'arrivée imminente et annoncée d'une période électorale. C'était aussi mettre en avant, en actes et en revendications, une société ayant choisi de rompre avec la fragmentation sociale et les inégalités, la mise en concurrence de tous avec tous, la xénophobie d'Etat, le mépris de l'intérêt général... Toutes choses qui, si nous laissions faire, seraient appelées à s'amplifier, avec leurs corollaires obligés que sont la surveillance et le sécuritaire.

L'héritage du Pacte ce sont ces campagnes qui mettent la LDH en mouvement. L'un des apports majeurs du Pacte pour les droits et la citoyenneté est d'avoir permis de combiner la construction d'une campagne politique et un train de propositions. Les analyses et les textes que nous avons produits seuls ou avec les organisations du Pacte sont à l'origine du dispositif que nous nous sommes donné dans la période des élections présidentielle et législatives. Encore aujourd'hui, les différents documents restent des éléments utilisés aussi bien localement que nationalement. Les tracts, les lettres ouvertes thématiques restent valides dans leurs termes même si ce n'est plus leur fonction d'être diffusés en tant que tels.

Ces campagnes apparaissent structurantes du travail de toute notre association. Cette façon de faire de la politique correspond à la volonté de déployer la LDH et de façon visible. En même temps, elle est la suite logique et cohérente de la campagne « Urgence pour les droits, urgence pour les libertés » et du « Pacte pour les droits et la citoyenneté ».

Cette tactique que nous avons choisie amène à définir un objectif partagé à la fois en interne par nos structures et en externe par nos partenaires. C'est ce qui nous a amené à présenter le droit de vote et d'éligibilité des étrangers hors Union européenne aux élections locales comme un élément central de mobilisation de la société civile, de rassemblement des organisations et de déploiement de la LDH. C'est pourquoi le collectif Votation citoyenne se devait d'assurer un approfondissement de son rôle de défense des droits des étrangers vers l'extension de la démocratie en devenant le collectif « Droit de vote 2014 » fixant ainsi, un objectif, une cible et une date.

La LDH a un rôle d'initiative non contesté dans le collectif « Droit de vote 2014 ». Elle le doit à la fois aussi bien à sa place institutionnelle reconnue mais aussi à ses capacités d'initiatives et de rassemblements à tous les niveaux. Le nombre de réunions, d'actions, d'apparitions, sous toutes les formes, menées par les sections de la LDH est très élevé. Incontestablement, les sections ont assumé une formidable remobilisation des réseaux locaux. Elles sont partout à l'initiative, elles confortent la place centrale de la LDH sur ce terrain de la démocratie.



Droit de vote pour tous les résidents étrangers dès 2014

pour une République ouverte et fraternelle

Le suffrage universel a été une longue conquête dans l'histoire de la République.

Si, en 1793, lors de la Révolution, la première République en adopta le principe, il fut réellement mis en œuvre par la II^e République, après la Révolution de 1848. Mais le suffrage resta limité aux hommes jusqu'en 1944, lorsque fut enfin instauré, à la Libération, le droit de vote pour les femmes. Trente ans plus tard, en 1974, l'âge du droit de vote fut abaissé de 21 à 18 ans.

En 1998, les étranger(e)s citoyen(ne)s des pays de l'Union européenne résidant en France ont été admis(es) au vote et à l'éligibilité pour les élections municipales et au Parlement européen.

En mai 2000, l'Assemblée nationale vote une proposition de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les étranger(e)s extracommunautaires, qui résident légalement sur le territoire depuis cinq ans au moins. Le Sénat, à son tour, le 8 décembre 2011, adopte cette même proposition. Il reste à mettre en œuvre la révision constitutionnelle nécessaire.

De nombreux(ses) responsables politiques de gauche, et aussi du centre et de droite, se sont exprimé(s) en faveur de ce droit.

En 2012, lors des élections présidentielles et législatives, la nouvelle majorité a inscrit cette réforme dans son programme. Conformément à ses engagements dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre, en juillet puis en septembre, a promis qu'il y aurait un projet de loi en 2013.

Près de deux millions et demi d'étranger(e)s extracommunautaires vivent et travaillent dans des communes où elles/ils participent à la vie locale et paient des impôts. Nombre d'entre elles/eux sont responsables d'associations, délégué(e)s de parents d'élèves, délégué(e)s syndicaux(cales)...

La vie locale est un lieu essentiel de la vie démocratique et il n'existe aucune raison pour que toutes celles et tous ceux qui résident sur ces territoires n'y participent pas de façon égale. Il est temps de franchir une nouvelle étape pour l'élargissement du suffrage universel, la démocratie, la cohésion sociale et pour l'égalité des droits.

Les promesses électorales faites depuis plus de trente ans, approuvées par les électeurs(trices) à au moins quatre reprises, depuis 1981, doivent maintenant être tenues.

**Nous appelons à la mobilisation citoyenne
pour que cette réforme, essentielle pour une
République ouverte et fraternelle, soit mise en
œuvre dès les élections municipales de 2014.**

Monsieur le Président de la République,

Nous vous demandons d'engager le processus de révision constitutionnelle permettant d'instaurer le droit de vote et d'éligibilité pour nos concitoyen(ne)s résident(e)s étranger(e)s aux élections locales, dès les municipales de 2014.

Cet impératif d'égalité et de démocratie est urgent !

Je signe la pétition*

Nom

Prénom

Adresse

Adresse mail

Signature

Téléphone

www.droitdevote2014.org

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à pouvoir vous informer de nos actions dans le cadre de la campagne pour le droit de vote des étrangers. Les destinataires des données sont : collectif « Droit de vote 2014 ».

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact@droitdevote2014.org.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

* Vous pouvez signer la présente pétition sur Internet : www.droitdevote2014.org ou retourner votre signature par courrier à l'adresse suivante : Collectif Droit de vote 2014, 138 rue Marcadet, 75018 Paris.

A l'appel de

Associations : Ligue des droits de l'Homme (LDH), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap), SOS Racisme, collectif « Votation citoyenne », Réseau éducation sans frontières (RESF), Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (Acort), Association démocratique des Tunisiens en France (ADTF), Association des Marocains de France (AMF), Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF), Association des Tunisiens en France (ATF), Association pour une citoyenneté européenne de résidence (Acer), Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), Mouvement citoyen des Tunisiens en France (MCTF), Union des Tunisiens pour l'action citoyenne (Utac), Réseau Euromed France, Conseil français de la citoyenneté de résidence (Cofracir), Collectif pour l'avenir des foyers (Copaf), Ligue de l'enseignement (LE), Solidarité laïque, France terre d'asile (FTDA), La Cimade, Les Amoureux au banc public, Aseca - Lettre de la citoyenneté, Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), Mouvement de la paix, Attac France, Cedetim, Fondation Copernic, Gisti, Banlieues actives, Les Indivisibles, Association nationale des élus communistes et républicains (Anecr), Fédération des élu(e)s verts et écologistes (Feve), A gauche autrement - Le Pré-Saint-Gervais, Agir contre le racisme (ACR) - Nice, Apeis, Association biterroise contre le racisme, Association locale des femmes algériennes (Alfa - Nantes), Association de soutien aux étrangers du Val-de-Marne (Assouevam), Horizome, Nedjma, Partage - Bezons, Atams, collectif « Avà Basta », collectif « Culture Création Citoyenneté », collectif « Diversi-T37 », Coordination alsacienne de l'immigration maghrébine (Calima), Emmaüs Pointe-Rouge, Ensemble nous sommes le 10°, Fédération nationale des maisons des potes, Gauche citoyenne 94, Go citoyenneté - Grenoble, Groupe non-violent Louis Lecoin, Ipam, La Coopérative du citoyen, Le 93 au cœur de la République, Les Diffuseurs humanistes, Les MJC en Île-de-France - Fédération régionale, Les Sans-étiquette, Mémorial 98, Mouvement Utopia, Pays-de-Loire-Gaza-Jérusalem, Printemps ligueur, Resfim - Mayotte, Ras l'front - Grenoble, Ras l'front du voironnais, Ruptures, Sortir du colonialisme, Tends la main, TET-LLÄ, Turbulences Marne-la-Vallée, Union juive française pour la paix (UJFP), Vérité et justice pour l'Algérie, Victimologie sans frontière, Visa.

Syndicats : Confédération française démocratique du travail (CFDT), Confédération générale du travail (CGT), Fédération syndicale unitaire (FSU), Union syndicale Solidaires, Syndicat des enseignants (SE-Unsa), Syndicat de la magistrature (SM), Union nationale des étudiants de France (Unef), Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL), Union nationale lycéenne (UNL), Fédération Sud Education, Snasub-FSU, Snep-FSU, Snep-FSU, SNPES-PJJ/FSU, Snuclias-FSU, CFDT Mutualité Île-de-France, CFDT Taxis parisiens, Union départementale CFDT du Rhône, CGT-Educ'Action, CGT-Radio France, Syndicat national des journalistes CGT, UL CGT - Feurs, UL CGT 20, Confédération syndicale des familles.

Partis politiques : Europe écologie les Verts (EELV), Front de gauche (Convergences et alternative - Ceta, Fédération pour une alternative sociale et écologique - Fase, Gauche anticapitaliste - GA, Gauche unitaire - GU, Les Alternatifs, Parti communiste des ouvriers de France - PCOF, Parti communiste français - PCF, Parti de gauche - PG, République et socialisme - RetS), Parti radical de gauche (PRG), Nouveau Parti anticapitaliste (NPA), Mouvement des jeunes socialistes (MJS), Mouvement des jeunes communistes de France (MJCF), Jeunes radicaux de gauche (JRG), Jeunes écologistes, Force citoyenne populaire (FCP), Front de gauche - Bezons, Fase 56, Jeunes de l'Union démocratique bretonne (UDB Yaouank/UDB Jeunes), Union démocratique bretonne (UDB), Rouge vif 13.

2. L'INTERPELLATION POLITIQUE

Rendez-vous institutionnels

Pour contribuer à la qualité du travail législatif ou alerter les instances officielles sur des questions de droits et d'égalité d'accès, la LDH effectue régulièrement des interventions auprès des ministères ou de parlementaires. Elle est membre à part entière de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Elle intervient, en tant que de besoin, auprès des autorités administratives indépendantes (AAI) telle que la Cnil, et régulièrement et fortement auprès du Défenseur des droits, Dominique Baudis.

En cette année 2012, les services du Défenseur des droits, qui regroupent le Médiateur de la République, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), la Défenseure des enfants et la Commission nationale de déontologie de la sécurité, ont fonctionné en année entière. Rappelons que le Contrôleur général des lieux de privation de libertés, Jean-Marie Delarue, a conservé son indépendance. Que ce soit avec le Défenseur des droits ou l'un de ses services spécialisés, les contacts, informations, demandes sont régulières. De manière plus formelle, nous adressons aux services des saisines argumentées à partir de faits concrets de mise en cause des droits. Signalons parmi ces saisines, celles sur les droits à la scolarité en Guyane, ou celle commune sur la situation des migrants dans le Calais. En ce qui concerne les prisons, les rencontres et occasions d'échange et de travail sont nombreuses entre la LDH, son groupe de travail « Prisons » et les services du Contrôleur général.

L'année 2012 comporte deux périodes. Comme en 2011, la première moitié de l'année a été une des plus faibles en ce qui concerne nos interventions en direction des pouvoirs publics. Cette faible activité n'est pas une décision de refus de notre part, mais une constatation politique. Le pouvoir en place jusqu'en juin 2012, compte tenu de ses orientations, n'a jamais été à l'écoute d'une intervention d'une association de défense et de promotion des droits telle que la LDH. Au contraire même, son activité, en particulier à partir du discours de Grenoble, a connu une accentuation avec la campagne électorale. Dit brutalement, l'inutilité d'une démarche de rencontre a été avérée. Il convient de préciser que, en matière de contacts avec les pouvoirs publics, nationaux ou locaux, nous suivons une règle de conduite dictée par l'efficacité de la démarche.

Nous ne recherchons pas de reconnaissance mutuelle ou d'échange d'amabilités. Nous ne participons pas

aux différentes réunions mondaines où le but est de faire croire à des zones de contacts et à la force du dialogue informel, quelles que soient les circonstances. Pour aller encore plus dans le concret, nous n'honorons jamais un rendez-vous s'il n'est pas justifié par un ordre du jour transmis ou demandé, ou par une actualité évidente. Ce n'est pas un refus de principe de rencontrer, par exemple, les ministres de la République, mais un choix dicté par notre volonté de libre arbitre : la LDH ne veut être le serviteur de personne. Début 2012, à l'instar d'années précédentes calamiteuses, les pouvoirs politiques n'ont jamais demandé à nous rencontrer, nous n'avons pas cherché à être reçus. Tant il est vrai que pour les uns, c'eût été faire croire qu'il y avait quelque chose à négocier, et, pour les autres, qu'il y aurait quelque chose à gagner dans ces réunions.

Avec l'élection de François Hollande à la présidence de la République et la mise en place du gouvernement de Jean-Marc Ayrault, la pratique gouvernementale a changé. Non seulement la LDH a pu faire part, dans de très nombreuses réunions officielles mais aussi dans de nombreuses réunions plus informelles, de ses analyses et des revendications pour promouvoir et défendre les droits. Cela ne signifia pas que nous ayons été approuvés. Mais la constatation s'impose, le nouveau gouvernement qui se mettait en place ne manifestait pas pour les organisations de la société civile le même mépris que celui que l'ancien président Nicolas Sarkozy et ses conseillers, tel M. Buisson toujours aussi partisan de la liaison directe entre le chef et le peuple, manifestaient pour les « corps intermédiaires ». Que ce soit auprès de la présidence de la République, du Premier ministre ou des ministres – même si ce ne fut pas le cas de tous, certain(e)s manifestant de la répulsion à faire cette démarche – nous avons pu exposer nos demandes, puis nos désaccords, enfin nos refus. Nous avons suivi en l'espèce le guide que nous nous étions fixé avec la publication, dans la Lettre d'information de juin, d'un texte de cadrage de l'activité de la LDH : « Urgences et projets, la LDH saisit le gouvernement ».

Nos sections pratiquent, à leur niveau de compétence, la même stratégie. Elles rencontrent très régulièrement les administrations préfectorales ou les services des collectivités territoriales, pour peu qu'il s'agisse de défendre, d'accompagner, de convaincre, de peser sur des situations de force.

Mais jamais pour faire allégeance au pouvoir quel qu'il soit. Dans ce travail, les sections peuvent compter sur l'aide du service juridique, qui met à disposition des conseils et des guides pour qu'elles puissent s'y retrouver dans leurs rapports avec les institutions, singulièrement de l'ordre judiciaire.

Le service juridique est régulièrement et forcément associé à ces interventions législatives, réglementaires et judiciaires. En participant aux travaux des groupes de travail internes à la LDH, mais aussi à des groupes de travail externes à l'association, cette collaboration s'effectue soit à l'occasion de projets de loi, soit dans le cadre de l'élaboration de documents à destination des militants, et plus largement de tout public.

En outre, la LDH participe régulièrement à des auditions par les groupes parlementaires lors de l'examen de projets de lois ou dans le cadre de missions parlementaires ou de rapports. C'est l'occasion pour la LDH de développer ses analyses et son argumentaire. En comptant sur les contacts et échanges avec les député(e)s et sénateurs(trices), mais aussi les député(e)s européen(ne)s, membres de la LDH, l'association essaie d'agir sur le travail parlementaire en amont des prises de décision.

La LDH est membre de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). Elle a vécu en 2012 une année de renouvellement et l'élection d'Henri Leclerc à la vice-présidence de la CNCDH. Et il y a toujours de quoi discuter des droits ! En effet, la CNCDH doit légalement être consultée par le gouvernement pour tout texte législatif ou réglementaire qui touche à l'application des droits de l'Homme, tels que définis par les textes internationaux et français. De plus, elle peut s'autosaisir et publier de son chef des rapports, dont le classique rapport annuel sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Ce n'est pas un secret que de rappeler le peu de cas qu'a fait le gouvernement précédent de la CNCDH et de ses avis. Au point de gloser quasi publiquement sur son inutilité. Pour s'opposer à cette pratique de près de dix ans, en multipliant les groupes de travail spécialisés, en adoptant de nombreux avis, la CNCDH a voulu démontrer par sa présence qu'elle servait à la défense et à l'avancée des droits, et que son rôle se rapprochait de celui d'une AAI, sauf qu'elle n'est que consultative et qu'elle n'a aucun pouvoir, ni réglementaire, ni injonctif. Il n'empêche que la lecture de cette masse considérable de sujets de débats et de rendus d'avis publics montre à quel point les questions de droits devraient être le fil rouge de la politique, alors que souvent dans la vision d'une politique d'Etat c'est l'inverse qui est pratiqué. Le travail de la LDH au sein de la CNCDH a pour fil conducteur de combattre la vulgate qui consiste à prétendre que l'on ne fait pas de la bonne politique avec des droits. Au contraire, plus la globalisation se fait le nouveau paradigme du monde, plus il faut à tout moment rappeler que les droits universels ne sont pas une simple possibilité, une option possible pour gouverner, mais une nécessité.

En matière d'intervention officielle, le tableau doit être complété par les « soumissions » de la LDH auprès des institutions internationales, singulièrement le comité des droits de l'Homme, celui sur la discrimination raciale, sur les droits des femmes ou sur les droits économiques et sociaux. Selon le rythme des examens périodiques universels, et du passage de la France devant ces comités spécialisés des Nations unies, la LDH est amenée à présenter des analyses et à soumettre des recommandations. Ce travail complet, du point de vue d'une association de la société civile, les « réserves » et les remarques émises par les commissaires sur l'état des droits en France.

Travail en réseaux et collectifs

La LDH appartient à différents collectifs regroupant des associations, des syndicats et des partis politiques, qui travaillent ensemble sur des thèmes aussi divers que les zones d'attente, les services publics, le droit de vote des étrangers aux élections locales, les droits des femmes, les questions internationales, etc. Ce mode d'action permet de réunir des forces suffisantes, émanant d'un vaste spectre d'affiliations et de sensibilités, pour soutenir les droits de l'Homme. La liste en est nombreuse et changeante. N'ont été retenus ici que les collectifs particulièrement actifs pendant l'année 2012.

ASSOCIATION DROIT À LA LANGUE DU PAYS D'ACCUEIL

L'association, créée en 2004 et présidée par la LDH, a, au cours des dernières années, organisé diverses rencontres et colloques qui ont mis en évidence les difficultés rencontrées par les populations non francophones pour accéder à une véritable formation linguistique.

Rappelons qu'en mai 2006, le groupe communiste républicain et citoyen a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi dont l'objectif est celui d'énoncer un droit à la formation linguistique pour les primo-arrivants, mais aussi pour les étrangers résidant en France, pour les Français dont l'un des parents au moins ne maîtrise pas la langue française, pour les demandeurs d'asile et les membres de leur famille.

Cinq ans après le dépôt de ce projet de loi, les difficultés rencontrées par les populations d'origine étrangère pour accéder à l'apprentissage de la langue n'ont guère changé, alors même que les pouvoirs publics viennent de relever le niveau nécessaire pour postuler à l'obtention de la nationalité française ou pour obtenir le renouvellement d'un titre de résidence.

Le colloque que nous avons organisé en 2012 visait à faire le point sur la façon dont la formation linguistique est aujourd'hui prise en compte dans le cadre de la formation professionnelle, huit ans après le vote de la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie. Cette loi a prévu expressément que « *les actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie* ». Il semble que ni les acteurs sociaux, ni les employeurs n'ont joué vraiment le jeu.

ASSOCIATION NATIONALE D'ASSISTANCE AUX FRONTIÈRES DES ÉTRANGERS (ANAFÉ)

Anafé

La LDH fait partie du bureau de l'Anafé, créée en 1989 pour fournir une aide à caractère juridique et humanitaire

aux étrangers en difficulté aux frontières françaises.

La LDH a continué, comme les années précédentes, à participer aux actions qui sous-tendent l'Anafé, à savoir :

- veiller au respect des droits des étrangers qui se présentent aux frontières, qui doivent non seulement être traités avec dignité, mais sur la base de règles claires et comportant l'accès à des voies de recours effectives. L'Anafé est en effet présente dans les tribunaux administratifs lors des procédures de contestation des refus d'admission sur le territoire des demandeurs d'asile ;
- témoigner auprès de l'opinion publique – l'un des objectifs essentiels de l'Anafé – de la situation aux frontières, grâce à des visites effectuées dans les zones d'attente et aux informations recueillies auprès des étrangers maintenus. La LDH y est partie prenante, par sa participation au rapport annuel sur les zones d'attente ;
- visiter les zones d'attente, dans le cadre d'une convention avec le ministre de l'Intérieur, qui permet à une équipe de quinze personnes d'intervenir à tout moment dans le lieu d'hébergement de la zone d'attente (Zapi 3), et de se rendre deux fois par semaine dans les aéroports afin de fournir une assistance juridique aux étrangers qui y sont maintenus ;
- participer à une permanence téléphonique. Compte tenu de l'impossibilité de rencontrer librement les étrangers dans les zones d'attente, une permanence téléphonique a été installée avec un numéro unique, tenue par trois associations membres de l'Anafé en alternance (Amnesty International, la LDH et le Gisti).

La LDH a soutenu l'ensemble de l'activité et des communiqués pris par l'Anafé au long de l'année 2012 :

- l'organisation d'un colloque sur la nécessité d'une permanence d'avocats en zone d'attente (colloque en septembre 2012 organisé à la Maison du Barreau à Paris) et participé au procès fait par le ministère de l'Intérieur en contestation du constat d'huissier fait à Roissy sur l'absence de moyens matériels pour exercer ses droits en zone d'attente ;
- la situation en outre-mer, et tout particulièrement la situation des étrangers à Mayotte, au cours du séminaire du 8 décembre 2012 au Sénat.

www.anafe.org

COLLECTIF SUR L'AUDIT CITOYEN DE LA DETTE PUBLIQUE



Le collectif pour un audit citoyen de la dette publique s'est constitué en 2011 suite à la crise financière internationale

qui a déchiré la planète avec, dans son prolongement tout aussi insoutenable, des emprunts toxiques impactant l'Etat, les collectivités territoriales et les hôpitaux et ce dans la plus grande incompréhension des citoyens. Il est composé d'une centaine d'associations, de syndicats, de personnalités. Il a notamment pour objectif de lancer un vaste débat dans le pays autour de la dette et de sa légitimité. Pour ce faire, il a su développer au cours de l'année 2012 une centaine de collectifs locaux afin de mener une activité intense basée sur l'éducation citoyenne autour des enjeux de la dette publique. Il a redonné un second souffle à la participation et au contrôle des citoyens sur les décisions des collectivités locales, ou des services publics, et une aide aux élus aux travers des supports d'aide à la décision.

En élargissant la réflexion au-delà de la seule question des dettes publiques, l'audit doit inviter aussi chacun à réfléchir à un nouveau projet de société plus solidaire et démocratique. Une réponse à la crise financière, économique, sociale, politique et écologique.

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT (CRID)



Engagée de longue date dans le Crid, la LDH a maintenu et renouvelé sa participation.

Elle est membre élu du conseil d'administration et, en la personne du secrétaire général, membre du Bureau. Il s'agit, dans l'espace de

contact entre associations engagées dans les actions de solidarité internationale, de développer les thématiques sur l'universalité et l'indivisibilité des droits. En effet, pour une organisation généraliste comme la LDH, sa dimension internationale et son engagement sur ce terrain pouvaient trouver un équilibre utile dans la collaboration avec les organisations qui développent leur argumentation essentiellement sur ces terrains, organisent l'éducation populaire à la solidarité internationale et développent des projets concrets dans les pays du Sud. Les implications des politiques internationales sur le développement économique, sur les termes de l'échange avec les pays du Sud, sur les migrations internationales, sur les principes de coopération, sont majeures. La participation aux travaux du Crid permet d'en prendre toute la mesure concrète.

En cette année électorale 2012, le Crid a pris l'initiative d'un regroupement des réseaux et des collectifs qui structurent la capacité d'action commune des organisations de la société civile. Il s'est agi d'un appel commun nommé « Libérons les élections », qui devait permettre de confronter entre réseaux les différents aspects des revendications spécifiques. Mais, surtout, cette initiative a permis de poser la question de l'intervention démocratique dans la définition des politiques. Le Crid a aussi adopté un texte de référence sur les enjeux de la solidarité internationale et les droits, qui a pu servir de guide dans les rapports entretenus avec le nouveau ministre du Développement.

www.crid.asso.fr

COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES (POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE DU LOGEMENT DES PERSONNES SANS ABRI ET MAL LOGÉES)



Constitué en janvier 2008, le Collectif des associations unies, qui réunit aujourd'hui trente-trois organisations nationales impliquées dans le champ du logement et/ou de l'hébergement, a pu présenter à la ministre du

Logement, comme au Premier ministre, ses analyses et propositions pour les trois piliers sur lesquels doit reposer une réelle politique du logement qui prenne en charge les plus faibles : prévention, hébergement, logement. Or, depuis quatre ans que le Collectif existe, celui-ci n'a pas vu de réelles avancées.

La prévention, pour que moins de personnes se retrouvent à la rue, passe par la lutte contre la cherté des loyers, la revalorisation de l'Aide personnalisée au logement (APL), la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre les expulsions locatives sans

proposition de relogement, contre l'habitat indigne...

Le secteur de l'hébergement, sous-doté budgétairement, vit une crise structurelle qui remet en cause le principe de l'accueil inconditionnel, mais aussi conjoncturelle, l'hébergement d'urgence n'est pas assuré quand le 115 ne répond pas à trois demandes sur quatre, et ce n'est pas uniquement les zones tendues qui subissent ces effets. Un plan quinquennal devrait mettre un terme à cette pratique et permettre l'accès, toute l'année, à des structures pérennes.

Le Collectif s'est mobilisé à plusieurs reprises pour dénoncer l'absence de réelle volonté des pouvoirs publics de mettre fin à ce scandale du mal-logement.

Les occupations d'immeubles vides, les luttes pour l'hébergement décent des Roms, contre les expulsions des camps de fortune et des squats voient la mobilisation de comités de soutien où la LDH prend toute sa place, en France métropolitaine et en outre-mer.

Sur le fond, en revendiquant une politique ambitieuse pour répondre effectivement aux besoins en logement de tous, le Collectif demande la mise en œuvre réelle du droit au logement.

COLLECTIF « MAIS C'EST UN HOMME »

Mais c'est un Homme...
appel contre les soins sécuritaires

L'année 2012 s'est traduite essentiellement à travers l'application de la loi du 5 juillet 2011. Le nombre de mesures d'hospitalisation sous contraintes, soit pratiquement autant que le nombre de garde à vue, appelle nécessairement un contrôle accru des mesures afin de préserver au mieux la liberté et la dignité de chaque être humain. Quel que soit le lieu où il se situe et plus sa vulnérabilité est grande, l'homme doit être protégé et ses droits essentiels réaffirmés. C'est bien là toute la substance de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

La complexité des nouvelles dispositions issues de la loi du 5 juillet 2011 a suscité de nombreuses interrogations, notamment en ce qui concerne les soins sous contraintes en ambulatoires. Une clarification est attendue sur ce point afin de mieux prendre en compte la liberté individuelle, mais aussi personnelle.

Le Collectif a tenu à affirmer tout le long de cette année la nécessité et le rôle incontestable du juge des libertés et de la détention à l'instar de la décision du Conseil constitutionnel. En effet, c'est bien en référence à l'article 66 de la Constitution, et donc à l'autorité judiciaire gardienne des libertés individuelles, que les juges du Palais royal avaient rendu leur avis en

novembre 2011. Les revendications ont également portées sur le lieu du tribunal, attestant que les salles d'audiences au sein des établissements de santé seraient plus adéquates. Le transport des patients n'est pas aisé, les tribunaux rarement adaptés à recevoir des personnes présentant une souffrance mentale, ce qui peut être un facteur néfaste pour le patient et peut également fausser les échanges entre le patient et le juge lors de l'audience.

COLLECTIF MIGRANTS OUTRE-MER (MOM)



Treize associations participent à ce collectif, où la LDH occupe un poste administratif de co-responsabilité du site et des listes de diffusion (au nombre de trois).

Après une période de crise pour le Collectif en 2012, qui a dû se recentrer et tenter de se réorganiser, une tentative de relance s'est déroulée avec succès autour de l'organisation d'un séminaire sur l'enfermement des étrangers en outre-mer, en liaison avec l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE), au Sénat, le 8 décembre. La LDH y a pris part, tant par l'action de membres du Comité central que par celle de bénévoles du groupe de travail « Etrangers et immigrés ». Le livret d'introduction et un compte rendu se trouve sur le site Migrants outre-mer (<http://www.migrantsoutremer.org/Etrangers-en-outre-mer-un-droit>).

Dans le cadre du droit des étrangers en outre-mer, l'année 2012 restera comme celle de la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) lors de l'arrêt de grande chambre définitif du 13 décembre 2012, dit « De Souza Ribeiro c. France » pour l'absence d'effectivité du recours qui, en outre-mer, n'est pas suspensif en cas d'arrestation et d'expulsion. La LDH y était tiers intervenant. C'est une action forte du collectif Mom.

Le Collectif essaie également de mettre en place des liaisons entre les délégations locales de ses membres et de favoriser les liens avec des associations de terrain : la LDH a ainsi contribué à la naissance d'un collectif des droits en Guyane.

Le collectif Mom a dénoncé les reprises d'expulsions en Guadeloupe vers Haïti initiées il y a plus d'un an et a demandé, avec le Garr, organisation haïtienne, le maintien du moratoire.

Mom a soutenu le combat d'enseignants militants de Mayotte contre leur mutation forcée.

De nombreuses missions ont également eu lieu sur place, notamment celle d'Antoine Math, à Mayotte, pour une formation avec Médecins du monde.

Mom a participé aux travaux de la CNCDH sur l'outre-mer, mais force est de constater que rien n'a été publié et que la CNCDH ne s'est pas donné les moyens de mener à bien cet état des lieux dans les Dom-Com, où le droit est le plus malmené de tout le territoire français.

Les espoirs mis dans un changement de politique sont vains : les chiffres d'expulsion en outre-mer sont toujours supérieurs à ceux de métropole grâce au droit dérogoire.

Mayotte demeure toujours exclue du droit commun et gouvernée par ordonnance depuis Paris. Cette politique est directement responsable de plusieurs milliers de mort dans l'océan indien. La fréquence des morts ne s'est pas ralentie en 2012, au contraire.

www.migrantsoutremer.org

COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE



Créé en 2000, le Collectif, co-animé par la LDH, défend l'accès aux droits fondamentaux des Roms d'Europe de l'Est présents en France, et lutte contre les discriminations et le racisme spécifique dont ils sont victimes. Un rapport annuel détaille la situation de ces vingt mille personnes vivant dans les principales agglomérations françaises, chiffre constant depuis dix ans, en dépit des expulsions régulières du territoire. Les comités de soutien et les associations membres travaillent sur les lieux de vie et interviennent face aux évacuations forcées des bidonvilles sans alternative de relogement, aux arrestations et mises en rétention préalables à des retours contraints au pays d'origine. Ils accompagnent les quelques avancées obtenues de collectivités territoriales en termes d'hébergement, d'insertion des familles et de scolarisation des enfants. Le Collectif dénonce les abus et discriminations, en usant de tous les moyens de sensibilisation et de communication tels que réunions publiques, communiqués de presse, lettres ouvertes, tribunes. Il joue un rôle de plateforme nationale et locale d'échange et de confrontation des expériences pour les citoyens et acteurs associatifs impliqués, de mutualisation des compétences et d'élaboration d'outils pratiques sur différentes thématiques : séjour, santé, travail, scolarisation, habitat...

Après le changement de gouvernement, de nouvelles pratiques étaient attendues mais la déception a été rapide. Sur le terrain en effet les expulsions des lieux de vie et les reconduites à la frontière se sont poursuivies à un rythme très soutenu au second semestre 2012. Quelques avancées, encore très insuffisantes,

ont été obtenues en matière d'accès à l'emploi et de traitement des bidonvilles. Après une intervention auprès du Premier ministre et de nombreux ministres pour faire avancer l'égalité des droits, en août 2012, une circulaire interministérielle oblige les pouvoirs publics à préparer les évacuations des terrains par un diagnostic des occupants et la mise en œuvre de mesures d'accompagnement adaptées aux situations. Une mission de suivi rattachée à Matignon a été mise en place, avec des groupes de travail auxquels Romeurope est associé. La vigilance reste de mise comme les pressions pour permettre la prise en charge de ces personnes qui demeurent en grande précarité.

www.romeurope.org

COLLECTIF NATIONAL POUR LES DROITS DES FEMMES (CNDF)



La LDH est toujours membre du Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), regroupement d'associations féministes, de syndicats et de partis politiques. Le CNDF se bat sur tous les terrains où les femmes souffrent de discrimination et de traitement inégalitaire, de violences, de manquement à leur dignité, et intervient dans des domaines aussi variés que la réduction du temps de travail, l'égalité professionnelle, le travail de nuit, les équipements collectifs, la famille, le travail domestique, les violences, la lesbophobie, la place des femmes dans la vie publique, la lutte contre le Front national et ses « clones », la lutte contre le sexisme et pour l'effectivité des droits. L'actualité de cette année a surtout porté sur les questions sociales, les fermetures persistantes des maternités et des centres d'IVG et la veille sur les violences.

Par ailleurs, le Collectif est représenté dans le groupe « Genre » du Réseau euro-méditerranéen pour les droits de l'Homme (REMDH)*, qui défend la mise en place de lois et de politiques d'égalité femmes/hommes dans la région méditerranéenne. Cette année, le contexte mouvant des révolutions arabes impose plus que jamais le soutien aux associations des pays concernés et les pressions sur leurs gouvernements.

www.collectifdroitsdesfemmes.org

* <http://www.euromedrights.org/fra/2012/10/19/groupe-de-travail-droits-des-femmes-et-egalite-des-sexes/#>

COLLECTIF UNITAIRE 17 OCTOBRE 1961

Comme lors du cinquantième anniversaire du 17 octobre 1961, la LDH a été active dans la préparation du rassemblement du Collectif sur le Pont Saint-Michel, le 17 octobre 2012. Elle a contribué au lancement de son appel demandant que les plus hautes autorités de la République reconnaissent les massacres commis par la police parisienne, le 17 octobre 1961 et les jours suivants, comme un crime d'Etat ; que la Fondation pour la mémoire de la Guerre d'Algérie soit redéfinie sur des bases totalement différentes ; que l'Etat français reconnaisse sa responsabilité dans l'internement arbitraire, pendant la Guerre d'Algérie, d'Algériens dans des camps ; que l'Etat français reconnaisse sa responsabilité dans l'abandon des harkis, les massacres et l'enfermement dans les camps en France en 1962 ; que la liberté d'accès aux archives soit effective pour tous, historiens et citoyens ; que la recherche historique sur ces questions soit encouragée, dans un cadre franco-algérien, international et indépendant.

Cet appel a été signé par de nombreuses organisations (associations, syndicats et partis politiques).

Le Collectif a encouragé de nombreux débats sur ce sujet dans toute la France, avec les sections de la LDH, notamment autour de la projection des films *Octobre à Paris*, de Jacques Panijel, et *Ici on noie les Algériens*, de Yasmina Adi. Lors du rassemblement, le 17 Octobre 2012 sur le Pont Saint-Michel à Paris, les représentants du Collectif et de la LDH se sont félicités du communiqué rendu public quelques heures plus tôt par le président de la République, évoquant une « sanglante répression » et affirmant que « la République [reconnaissait] avec lucidité ces faits ».

COLLECTIFS VOTATION CITOYENNE ET DROIT DE VOTE 2014



Ce collectif, rassemblant des associations (LDH, Mrap, FPCR, Acer...), syndicats (FSU, CFDT, CGT, Unef...) et partis (EELV, Front de gauche, PRG...), s'emploie à promouvoir l'extension du droit de vote et d'éligibilité pour les élections locales à tous les citoyens, quelle que soit leur nationalité.

L'année 2012 a avant tout été une année d'élections. Dans ce contexte, un débat public, co-organisé par le collectif Votation citoyenne et le Cofracir, le 16 mars à la Bourse du travail de Paris, a permis de donner la parole aux candidats à l'élection présidentielle et/ou leurs représentants afin qu'ils puissent se prononcer sur leurs positions : « Pour ou contre le droit de vote des étrangers aux élections locales ? Quand ? Comment ? ».

Dans le cadre des législatives de 2012, et dans le prolongement du travail d'interpellation politique au niveau national pour l'élection présidentielle, un questionnaire a été adressé aux candidat(e)s afin de les interroger, elles et eux aussi, sur leurs positions concernant ce droit. Ce sont plus de cent réponses favorables qui ont ainsi été obtenues.

Le travail de mobilisation au niveau local s'est poursuivi à l'instar des années précédentes. Plusieurs communiqués de sections sur le droit de vote des étrangers ont été publiés. De nombreuses sections, fédérations et des comités régionaux (Cayenne, Paris, Picardie...) ont interpellé leurs élus sur cette question, d'autres sections ont renouvelé les votations citoyennes dans leurs villes (Hérouville, Brest, Clichy-la-Garenne...), et de nombreux débats publics ont également eu lieu au cours de cette année.

L'année 2012 a, en outre, été marquée par l'élargissement du Collectif à d'autres organisations, dont SOS Racisme, devenant ainsi le collectif « Droit de vote 2014 ». Un appel national et une pétition ont été lancés le 13 décembre, demandant au président de la République « *d'engager le processus de révision constitutionnelle qui permettra d'instaurer le droit de vote et d'éligibilité pour nos concitoyen(ne)s résident(e)s étranger(e)s aux élections locales, dès les municipales de 2014* ». Le lendemain, un colloque sur la citoyenneté en Europe s'est tenu à la Maison de l'Europe, à Paris. Au cours de cette journée d'étude, co-organisée par le Centre d'études et de recherches internationales (Ceri-Sciences-Po) et l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH), des universitaires de différents pays (Belgique, Pays-bas, Nouvelle Zélande) ont dressé un état des lieux comparatif de la situation des pays, notamment européens, ayant instauré ce droit : comment, quand, dans quelles conditions... ? Ce qui a permis de rendre compte de l'avancée démocratique que cela a été, démentant ainsi les fausses idées reçues circulant sur le vote communautaire notamment.

www.droitdevote2014.org

www.oui-droitdevotedesetrangers.org



COORDINATION FRANÇAISE POUR LE DROIT D'ASILE (CFDA)



Née au début de l'année 2000 de la fusion de la Commission de Sauvegarde du droit d'Asile, de la Coordination Réfugiés et du Comité de liaison, qu'elle remplace, la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) rassemble une vingtaine d'organisations qui, en France, sont engagées dans la défense et la promotion du droit d'asile. Leurs références sont la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) et la Convention de Genève sur les réfugiés, ainsi que la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Dans ce cadre, la CFDA intervient dans le débat public sur les questions relatives à l'asile, en France et en Europe, et fait connaître ses positions et le fruit de ses travaux auprès des administrations chargées de l'accueil et de la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que du gouvernement.

En 2012 la CFDA a effectué un travail de veille et d'interpellations concernant :

- l'organisation, le nombre et les missions des plateformes d'accueil (lettre au ministre de l'Intérieur pour l'abrogation du nouveau référentiel des missions des plateformes de premier accueil pour demandeurs d'asile, 24 janvier 2012) ;
- la garantie de la protection des réfugiés (dossier « Réformer le système d'asile pour mieux protéger les réfugiés », avril 2012) ;
- la suppression de certains pays, comme le Mali pour les hommes, de la liste des pays d'origine sûrs (POS)(communiqué du 5 avril 2012) ;
- la validité des empreintes digitales (note « Le droit d'asile à l'épreuve des empreintes digitales », juin 2012) ;
- l'exigence annuelle du certificat de non excision, qui joue un rôle de plus en plus marqué dans la procédure d'asile, en raison de ses conséquences sur le développement de l'enfant (note « De la protection à la suspicion : l'exigence annuelle du certificat de non-excision », octobre 2012).

La CFDA a engagé diverses actions juridiques comme la saisine du Conseil d'Etat, concernant une note interne dans laquelle le directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) préconise de rejeter systématiquement et sans entretien certaines demandes d'asile jugées a priori infondées. Elle a obtenu que l'Ofpra soit rappelé à sa mission de

protection par le Conseil d'Etat (ordonnance du juge des référés du Conseil d'Etat du 11 janvier).

Enfin, la CFDA a engagé un travail d'observation des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France (rapport à paraître en février 2013).

<http://cfda.rezo.net/>

FORUM CITOYEN POUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (FCRSE)



La LDH a continué activement en 2012 sa participation au FCRSE, devenu en début d'année une association, après plusieurs années d'existence comme regroupement puis collectif d'associations, d'ONG et de syndicats.

L'objectif du Forum est de concrétiser dans la loi française et, par son action conjointe avec l'European Coalition for Corporate Justice (ECCJ), dans la législation européenne, les éléments principaux de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), essentiellement au plan du respect des droits humains (économiques, sociaux et environnementaux). La RSE « volontaire » montre en effet aujourd'hui ses limites, même si certaines multinationales peuvent encore présenter de « bonnes pratiques » mises en place sans contraintes légales.

En 2010, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) avait publié la norme « ISO 26000 », document particulièrement riche sur les lignes directrices proposées aux entreprises au plan mondial dans le domaine de la RSE.

En 2011, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a adopté à l'unanimité les Principes directeurs relatifs aux entreprises transnationales, dit « cadre Ruggie », autre norme internationale précisant les responsabilités des Etats et des entreprises dans le domaine de la RSE.

Enfin, toujours en 2011, l'OCDE a révisé ses principes directeurs dans un sens proche du cadre onusien mentionné précédemment.

En 2012, l'action du FCRSE s'est concentré sur :

- l'action sur l'article 225 du Grenelle 2 et son décret d'application, notamment sur les questions de contenu du reporting extra financier et des seuils d'applicabilité au niveau de la taille des entreprises ;
- la mise en place d'une plateforme RSE sous la responsabilité du gouvernement, et comprenant l'ensemble des acteurs nationaux du domaine ;

- la nécessité de la reconnaissance de la responsabilité mère-filiale pour des actions des filiales ou des éléments de la chaîne de sous-traitance.

Le colloque du 13 décembre 2012, co-organisé avec le collectif Ethique sur étiquette, et qui a réuni trois cents participants à l'Assemblée nationale, a permis la constitution d'un groupe de réflexion parlementaire sur le sujet de la RSE, élément important de sensibilisation et de mobilisation du politique sur ce sujet.

www.forumcitoyenpouurlaRSE.org

FORUM CIVIQUE EUROPÉEN (FCE)

Le Forum civique européen a été créé en 2005 avec comme objectif le développement d'une citoyenneté active européenne. Ce réseau regroupe une centaine d'associations présentes dans presque tous les Etats membres de l'Union européenne. La LDH est membre du Bureau du FCE depuis l'origine.

En 2012, le FCE a réussi à obtenir en les rencontrant un par un la signature d'une majorité des députés du Parlement européen pour la création d'un statut d'association européen. Cela pour faire un pas dans la reconnaissance institutionnelle des associations comme acteurs dont la parole et l'action doivent être prises en compte dans les processus de décision.

Et surtout, le FCE a joué le rôle central pour constituer le plus important rassemblement des réseaux associatifs européens (une soixantaine couvrant tous les domaines d'activités) pour intervenir ensemble à l'occasion de l'Année européenne des citoyens proclamé pour 2013 par l'UE.

Cette Alliance 2013, avec des rassemblements actifs dans chaque pays, prépare un cahier de revendications communes pour la citoyenneté de résidence, la citoyenneté sociale, la démocratie participative... reflétant son manifeste (http://ey2013-alliance.eu/wp-content/uploads/2013/03/eyca2013_manifesto-fr_FR.pdf).

La participation de la LDH au FCE lui permet d'être pleinement engagée dans un combat essentiel, celui d'avoir, en accords avec les valeurs proclamées par le projet européen, des politiques européennes répondant aux attentes des citoyens en terme de citoyenneté économique, sociale et démocratique.

www.forumcitoyenpouurlaRSE.org

GROUPE DES ONZE (G 11) / PLATE-FORME DES 12 (PF 12)

Après la première vague de grève des salariés sans-papiers en 2008, le « Groupe des 11 » a fonctionné sur une base d'échange et de coresponsabilité, d'octobre 2009 à juin 2011. Les trois apports majeurs de cette forme d'organisation sont : la mobilisation des salariés sans-papiers eux-mêmes, sur la base d'une délégation de délégués de piquets de grève ; la constitution du groupe d'associations et de syndicats ; le choix d'un objectif politique d'ancrage dans les milieux de travail. Ce fut une innovation majeure dans les formes d'action pour la régularisation des sans-papiers. Associations et syndicats ont agi selon la même stratégie, et en permanente confrontation, entre les tâches spécifiques des uns et des autres. En 2012, la Plateforme des 12 a repris le positif du G 11 en adaptant cet outil conjoncturel aux nouveaux contours de la période.

Dans la perspective d'un changement éventuel de politique, ou tout au moins de personnes politiques, il s'agissait de dépasser le cantonnement de la question des salariés sans papiers à la gestion des flux migratoires, pour la compléter par l'acquisition de droits communs de salariés au travail. L'argument central devenait, alors, de combattre une discrimination selon la nationalité de gens effectivement présents dans les lieux de travail.

L'analyse de la politique gouvernementale de blocage de toute évolution du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) a été qu'il fallait ajouter à la responsabilité de ces questions par le ministère de l'Intérieur celle du ministère du Travail. L'obtention de critères stabilisés, nationaux devait permettre de sortir de l'arbitraire de la délivrance au cas par cas d'une régularisation. C'est sur cette base que la Plateforme des 12 a agi vis-à-vis du nouveau gouvernement et singulièrement de son ministre de l'Intérieur, Manuel Valls.

La LDH a assumé pleinement cette place qui a consisté à prendre, au même titre que les autres organisations, la responsabilité de la conduite des démarches auprès des pouvoirs publics, mais aussi l'aide à la constitution des dossiers individuels.

INFOMIE

Créée en 2009 et présidée par la LDH, l'association est avant tout un centre de ressources sur Internet exclusivement dédié à la situation des mineurs isolés. L'actualité a montré combien cette question est brûlante, de nombreux départements faisant preuve de réticences croissantes pour accueillir ces jeunes.

InfoMie se fixe pour objectif de mettre à disposition des professionnels chargés du repérage, de l'accueil et de la prise en charge des mineurs isolés étrangers (Mie), toutes informations utiles à la protection de ces mineurs afin que l'intérêt supérieur de l'enfant anime toutes les décisions prises à son égard.

Au cours de l'année 2012, le site a été de plus en plus visité : il reçoit aujourd'hui environ 10 000 visites mensuelles et est devenu une véritable référence. En plus d'un travail de veille juridique sans cesse actualisé, le site propose le compte rendu d'un certain nombre d'initiatives et de colloques consacrés aux Mie.

Au cours de cette même année, le nombre d'adhérents à InfoMie a augmenté de 19 % (adhésion de quatre organisations dont La voix de l'enfant, le syndicat des assistants sociaux de la FSU, mais aussi le professeur Thierry Baubet...). Le nombre d'adhérents d'InfoMie a donc été porté à 25, ce qui a occasionné une augmentation des ressources issues des cotisations des membres. Par ailleurs, les partenariats historiques entre InfoMie et la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté du ministère de l'Intérieur (DAIC), et InfoMie et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des Affaires sociales et de la Santé ont perduré.

<http://infomie.net/>

OBSERVATOIRE DU DROIT À LA SANTÉ DES ÉTRANGERS (ODSE)



L'Observatoire du droit à la santé des étrangers est un regroupement d'associations qui dénonce les difficultés rencon-

trées par les étrangers dans les domaines de l'accès aux soins et du droit au séjour pour raison médicale. L'Observatoire revendique l'égalité de traitement entre nationaux et étrangers en situation régulière ou irrégulière dans le domaine de la santé.

Après un long combat pour l'abrogation d'un droit de timbre d'un montant de 30 euros, il a trouvé une suite heureuse à ses revendications.

L'ODSE considère que l'accès aux soins pour les plus démunis, et tout particulièrement en faveur des étrangers malades, reste un droit essentiel, tant en ce qui concerne la dignité de la personne comme dans le cadre de la santé publique. Or, ce fondement a été remis en cause lors de la rédaction de la loi du 16 juin 2011, notamment lorsqu'elle précise que la carte de séjour ne sera délivrée qu'aux seuls cas d'absence de traitement dans le pays d'origine. Or si, en théorie, les traitements existent dans les pays, l'accès effectif n'est pas assuré. Les structures sanitaires sont limitées, certaines sont inaccessibles, notamment en

raison de l'éloignement géographique des lieux de résidences des malades ou au regard des coûts financiers. Une réforme du droit au séjour s'avère donc nécessaire au regard de la complexité de la loi.

www.odse.eu.org

OBSERVATOIRE DE L'ENFERMEMENT DES ÉTRANGERS (OEE)

Dénonçant la banalisation de l'enfermement administratif et la pénalisation du séjour irrégulier comme mode de gestion des étrangers, une douzaine d'associations et syndicats (magistrats, avocats, médecins) ont pris l'initiative, en juin 2010, de créer l'Observatoire de l'enfermement des étrangers. La LDH en est l'un de ses fondateurs.

Les organisations membres de l'OEE défendent le principe d'un accès et d'un soutien effectifs à leurs droits pour les étrangers enfermés, sans distinction de nationalité, de langue, de religion, d'orientation sexuelle ou d'opinion.

L'objectif de l'Observatoire est de porter le regard de la société civile sur le processus et les lieux de l'enfermement des étrangers, en vue :

- de recueillir des informations sur l'exercice effectif des droits des étrangers privés de liberté ;
- de faire connaître la réalité sur les conditions de leur enfermement ;
- de témoigner sur les conséquences de cet enfermement et sur des situations conduisant aux violations des droits ;
- de jouer un rôle d'alerte et de défense des droits des étrangers ;
- de soutenir les initiatives locales pour la défense des étrangers enfermés ;
- de favoriser l'émergence d'observatoires locaux.

Dans le cadre de ses objectifs, l'OEE s'est fortement mobilisé sur les enjeux et les contours d'une présence associative dans les lieux d'enfermement des étrangers, en rappelant que la législation européenne oblige la France à prévoir un droit d'accès des associations aux lieux de rétention. Le décret du 8 juillet 2011, pris en application de la loi de juin 2011 réformant le Code de l'entrée et du séjour des étrangers, n'a retranscrit ce droit d'accès que de manière très restrictive.

Pour l'OEE :

- le droit d'accès associatif doit être consacré par la loi ;

- il doit bénéficier à toutes les associations qui se donnent pour but la défense des droits des étrangers ;
- l'habilitation de ces associations doit être délivrée par une autorité administrative indépendante, qui précisera les modalités pratiques de l'exercice du droit d'accès par les membres de l'association ;
- il doit donner accès à tous les locaux relevant des dispositifs d'enfermement administratif des étrangers et à l'ensemble de leurs annexes ;
- il doit permettre un accès non restreint a priori à toutes les personnes enfermées, ainsi qu'à tous les personnels intervenant dans les lieux d'enfermement.

L'ensemble de ces revendications, regroupées au sein d'une plateforme, ont été présentées au cabinet du Premier ministre, le 31 juillet, puis au cabinet du ministre de l'Intérieur, le 10 septembre 2012.

Au cours de l'année 2012, l'OEE a, en outre, organisé plusieurs réunions publiques, notamment sur ce thème de l'accès des associations en centre de rétention. L'OEE a également concentré son attention sur l'enfermement des enfants étrangers, participant de l'effort militant qui a abouti à la circulaire du 6 juillet 2012 relative aux alternatives au placement des familles en centre de rétention administrative (Cra).

L'OEE a enfin organisé, au Sénat, un séminaire, dont les actes sont à disposition sur son blog (<http://observatoireenfermement.blogspot.com/>) sur la situation des personnes étrangères en outre-mer, dénonçant « *un droit exceptionnel pour un enfermement ordinaire* ».

<http://observatoireenfermement.blogspot.com/>

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE (PFP)



Si les Palestiniens ont pu se réjouir le 29 novembre 2012 de l'admission à l'ONU de la Palestine comme Etat non-membre, l'année 2012 a encore été très dure pour eux, et particulièrement pour les habitants de Gaza. Toujours soumis au blocus imposé par le gouvernement israélien, ils ont subi une nouvelle offensive militaire israélienne, l'opération « Pilier de Défense », menée du 13 au 21 novembre 2012 qui a fait 140 morts, dont 90 civils et, parmi eux, 26 enfants, 1 200 blessés dont près de la moitié étaient aussi des enfants. La LDH, au sein de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine (PFP), tout en reconnaissant à Israël le droit de défendre sa population et notamment les habitants qui

subissent les tirs de roquettes, a dénoncé l'assassinat ciblé d'un haut responsable du Hamas et le choix de la solution militaire. La colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est n'a pas connu de répit et, en réaction au vote à l'ONU, le gouvernement israélien a lancé de nouveaux projets de constructions, unanimement et vainement condamnés par la communauté internationale...

La PFP s'est mobilisée pour alerter la diplomatie française sur les dangers de mort qui menaçaient plusieurs prisonniers lors d'une grève de la faim massive suivie par 1500 prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes pour que cessent mesures répressives, interdiction des visites des familles et détention administrative. Un accord conclu avec les autorités israéliennes a permis de mettre fin à cette grève, mais celles-ci n'ont pas tenu leurs promesses. La PFP a commencé un travail contre la détention administrative. Les salariés et des élus membres du conseil d'administration se sont rendus en Israël et en Cisjordanie en juillet 2012 pour enquêter sur cette pratique de répression totalement arbitraire et assimilée à une forme de torture. Lors d'entretiens avec des ONG israéliennes et palestiniennes, avec d'anciens détenus administratifs ou avec des familles de détenus, ils ont pu constater les dégâts humains et sociaux que cette pratique fait subir au sein de la population dans son ensemble.

Malgré une campagne de messages adressés aux députés européens pour les alerter sur l'accord dit ACAA proposé à leur vote. Cet accord constitue une forme d'intégration d'Israël au sein du marché unique européen, sans exigence du respect des droits de l'Homme par Israël et sans tenir compte de sa politique de colonisation. Les incitations à voter contre cet accord n'ont pas été entendues puisqu'il a été voté le 23 octobre.

La PFP a initié en lien avec d'autres organisations comme la FIDH, Human Rights Watch et Crisis Action, une campagne visant à exiger, dans un premier temps, l'étiquetage des produits issus des colonies qu'Israël exporte en toute illégalité vers les pays de l'UE avec la mention « made in Israël », il s'agit de mettre fin à la tromperie des consommateurs. L'étape suivante de cette campagne sera d'inciter les pays de l'UE, en vertu de l'illégalité des colonies et de l'accord d'association signé avec Israël, à interdire l'entrée de ces produits. Ces exportations sont un frein au développement économique des territoires palestiniens et un encouragement à l'impunité dont bénéficie Israël.

www.plateforme-palestine.org

RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES (RESF)



Le Réseau éducation sans frontières, créé en 2004, est resté, après huit ans d'activité militante dans quelques soixante-dix départements et certains terri-

toires d'outre-mer, un outil efficace permettant à des citoyens d'origines et de sensibilités différentes de construire ensemble une solidarité avec les étrangers privés du droit au séjour, au plus près de leur environnement familial et social.

Cette activité incessante se fait dans les centaines de collectifs locaux, permanents ou éphémères qui agissent et se créent à travers la France au gré des situations et des menaces pesant sur des étrangers sans-papiers. Les militants de la Ligue des droits de l'Homme, dont quelques-uns ont contribué à la création même du Réseau, y tiennent le plus souvent une place déterminante, par la continuité de leur investissement pour le respect et l'égalité des droits.

Les collectifs locaux assurent à la fois l'accueil des étrangers, notamment des jeunes scolarisés et de leurs familles, le montage des dossiers, l'accompagnement, mais surtout ils tentent d'organiser autour des étrangers les plus menacés la défense juridique et la solidarité citoyenne, s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs de quartier, les personnels des écoles, collèges et lycées, les parents d'élèves, les élus... Les collectifs mènent ainsi des actions originales, nombreuses et diverses, dont la presse locale et nationale, mais aussi le site national du Réseau se font l'écho.

Même si toutes les reconduites à la frontière décidées par les préfetures n'ont pu être empêchées, le bilan des régularisations obtenues et des milliers de personnes écoutées, aidées, accompagnées dans leurs démarches, quel qu'en soit le résultat, est impressionnant. Et, surtout, l'action du Réseau éducation sans frontières reste ce contre-feu indispensable pour que les étrangers soient regardés, non comme une menace, mais comme des personnes humaines et des sujets de droits.

Néanmoins, l'année 2012 aurait pu marquer une rupture importante pour progresser, après l'élection de François Hollande, vers une société plus accueillante et plus respectueuse des droits. Force est de constater la très forte déception qui émane des collectifs :

- la loi n'a pas changé et ne changera sans doute pas, en tout cas en profondeur ;
- la circulaire du 28 novembre 2012 n'apporte que des aménagements qui, pour l'essentiel, laissent intact l'arbitraire préfectoral. Si quelques familles ont

l'espoir de pouvoir construire un parcours de régularisation, il n'en va pas de même pour les célibataires, les couples sans enfants, la majorité des jeunes majeurs scolarisés... ;

- Manuels Valls, ministre de l'Intérieur, a maintenu les objectifs antérieurs de régularisations et de reconduites à la frontière et mène une chasse aux Roms encore plus systématique que ses prédécesseurs.

Un temps soulagés par la décision de mettre fin à la rétention des familles et par la baisse importante des interpellations due à une décision de la Cour de justice européenne jugeant illégale la garde à vue des étrangers pour le seul motif de l'irrégularité du séjour, les militants du RESF ont vite été déçus face au remplacement de la rétention par l'assignation à résidence et par l'instauration d'une retenue spécifique de 16 heures pour les étrangers. Comme ce fut le cas sous la droite, il reste indispensable de se mobiliser pour

tenter d'empêcher l'expulsion de pères de famille, voire de familles entières ou de jeunes scolarisés.

Et les collectifs, comme le RESF dans son ensemble, restent confrontés à un défi rendu encore plus crucial par les tensions sociales et politiques de la période :

- aider les étrangers non régularisés, les déboutés du droit d'asile, tous ceux qui connaissent des difficultés accrues pour se loger, se soigner, travailler et mener une vie décente ;
- et, dans le même temps, mener une action résolue et unitaire pour faire passer l'idée que défendre les droits des étrangers, c'est défendre l'ensemble des droits des travailleurs et des précaires, pour dresser un contre-feu face à l'idée de préférence nationale et aux dérives xénophobes.

www.educationsansfrontieres.org

ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME (AEDH)



L'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) regroupe les ligues de défense des droits de

l'Homme des pays de l'Union européenne. Elle est membre associé de la Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme (FIDH). Dans une Europe où s'opèrent des choix importants concernant plus de cinq cents millions de personnes, elle agit pour que les droits fondamentaux, pour l'ensemble des résidents de l'Union, soient reconnus dans leur caractère universel, indivisible et effectif, et pour que les droits soient des droits construits par et pour les citoyens.

L'AEDH revendique l'existence et la reconnaissance d'un contre-pouvoir citoyen. Elle affirme son engagement en faveur d'un mouvement civique en Europe. Les droits de l'Homme ne sont pas du seul domaine des Etats, ce sont les citoyens qui en sont, en dernier ressort, les acteurs et les garants. Les droits sont des droits construits par et pour les citoyens.

www.aedh.eu

RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME (REMDH)



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme est composé de plus de soixante membres représentant des organisations de défense des droits de l'Homme, des institutions et des personnes situées dans trente pays de la région euro-méditerranéenne.

La mission du REMDH est la promotion et le renforcement des droits de l'Homme et de la réforme démocratique dans le cadre du processus de Barcelone et de la coopération entre l'Union européenne et le monde arabe.

Au centre des préoccupations du Réseau, on retrouve ses objectifs visant à développer et à renforcer des partenariats entre la société civile de la région Euromed, à faciliter le développement des mécanismes des droits de l'Homme, à sensibiliser aux questions touchant les droits de l'Homme et à générer des capacités civiques à cet égard.

<http://fr.euromedrights.org/>

fidh

La Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme a pour but de défendre et mettre en œuvre les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (DUDH). Elle regroupe cent soixante quatre Ligues de défense des droits de l'Homme à travers le monde. Elle agit aussi avec la volonté de rendre justiciables tous les droits de l'Homme. Ainsi dans le cadre des pactes internationaux pour les

droits civiques et politiques (PIDCP) et pour les droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc) adoptés par les Nations unies en 1966, elle collabore avec ses Ligues nationales à élaborer des contre-rapports ou des rapports alternatifs collectifs devant les comités compétents. Ainsi l'an dernier, elle a œuvré pour la possibilité de plaintes individuelles avec les protocoles facultatifs.

La FIDH intervient directement auprès des gouvernements et des Etats pour défendre les militants des droits qui sont régulièrement menacés, brimés, assassinés en Birmanie, en Chine, en Tunisie... Elle dénonce régulièrement tous les recours par les Etats des traitements inhumains ou dégradants. Elle s'oppose à la peine de mort aussi bien en Chine qu'aux Etats-Unis.

La Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme a pour but de défendre et mettre en œuvre les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (DUDH).

www.fidh.org

L'engagement international de la LDH

Solidement ancrée sur son triptyque organisationnel international, FIDH, AEDH et REMDH, la LDH est amenée par une actualité souvent dramatique, quelquefois exaltante, à intervenir en plus, ou à côté de ces trois organisations dont elle est un acteur majeur. A côté de ces organisations formelles, la LDH s'investit autant que de besoin dans des regroupements ou des collectifs fondés ad hoc. Certains sont plus suivis que d'autres, tel le Forum civique européen dans lequel la LDH est une force agissante. Cette intervention directe oriente la mobilisation et le travail des sections dans le sens de l'affirmation de la nécessité des droits. Régulièrement des sections, sous l'impulsion de personnes liées par leur histoire à un pays donné, interviennent et donnent autant d'occasions de rappeler que, partout, nos organisations se préoccupent de la diversité du monde.



Il y a cependant des tendances dans le travail de l'association, telles les actions menées en Afrique subsaharienne, au Maghreb avec ces événements majeurs que sont les révolutions arabes. La LDH apporte un soutien sans faille aux organisations qui lui sont proches telles singulièrement la Ligue tunisienne des droits de l'Homme, ou bien en Guinée-Conakry, ou en Côte-d'Ivoire. Que ce soit aux niveaux de ses sections ou bien par des prises de positions nationales, la LDH a soutenu le droit du peuple syrien à se battre pour sa liberté et pour la démocratie. La Chine, compte tenu de sa place géostratégique, reste l'un des axes les plus développés de notre action. La conception véhiculée par le gouvernement chinois d'une voie propre des droits, qui nie les libertés publiques au profit d'une fausse définition culturaliste spécifique, est une négation évidente de tous les principes de la DUDH. Au sein des pays de l'Union européenne, qui reste un terrain central de nos activités, au sein de l'AEDH, mais aussi dans la recherche de coopérations dans le cadre de programmes européens, la LDH a des contacts étroits avec des organisations de défense et de promotion des droits, qu'elles soient généralistes ou particulières, en Belgique, en Allemagne, en Italie et en Espagne, au Luxembourg, en Estonie... De même, la LDH est intervenue pour défendre les droits démocratiques et d'expression en Russie, par exemple en faveur du groupe de musique féministe Pussy Riot, ou pour que l'on n'oublie pas l'inique emprisonnement de notre ami Alej Bialiatski, président de la ligue biélorusse et vice-président de la FIDH. Enfin, la LDH est

très présente pour la défense des droits en Chine. Le groupe de travail « Chine », grâce à son remarquable bulletin périodique, mais aussi à son implication pour la réussite de la création du Collectif Liu Xiabo, pour obtenir la libération du seul prix Nobel de la paix emprisonné actuellement, reste un exemple à développer. L'année a vu s'approfondir l'intervention de ces réseaux autour du sort fait aux prisonniers politiques et aux défenseurs des droits.

L'année 2012 restera marquée par une avancée spécifique et prometteuse. Outre le bulletin « Les droits de l'Homme en Chine », qui a publié en décembre sa 72^e livraison, deux nouveaux outils de soutien aux droits démocratiques dans le monde ont vu le jour. La LDH publie désormais un bulletin « Droits de l'Homme en Amérique latine » et la lettre « Droits de l'Homme en Europe centrale et orientale ».

Nous vivons une période de mutation profonde, où les questions internationales deviennent des questions mondiales. Notre pensée et notre action ne peuvent plus procéder par prolongement du niveau national vers le niveau international mais, à l'inverse, doivent intégrer des phénomènes mondiaux aux effets qu'il nous faut analyser. En tant qu'organisation des droits de l'Homme, nous devons à la fois enregistrer un nouveau rapport de forces global, et maintenir les principes auxquels nous tenons.

Le retard pris par les dirigeants politiques en place dans leur compréhension de la marche du monde est patent. Mais nous sommes également en retard pour comprendre ce processus de globalisation qui produit le meilleur comme le pire. Les événements récents nous ont surpris : comment une révolution est-elle possible sans organisations, sans Comité central, sans syndicats puissants, à partir d'un mouvement d'individus qui semble prendre en étau le pouvoir grâce à l'utilisation de moyens de communication multiples ?

Entre l'individuation et la mondialisation de l'information, il faut refonder l'action politique. Nous avons construit notre mouvement à partir de l'échelle de la nation pour nous fédérer à l'échelle du monde, la LDH étant successivement fondatrice de la FIDH et de l'AEDH, ainsi que membre du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH). Mais de nouvelles forces existent ailleurs que dans nos associations, avec lesquelles il faut compter (mouvements de femmes, de salariés, ONG de développement, etc.). Nous devons réfléchir à nouveau à nos méthodes, à nos habitudes, aux alliances à refonder.

Ce travail n'est pas facile quand s'opère une « sainte alliance » entre les despotes et ceux qui, dans les démocraties, font passer la stabilité avant la liberté ou se contentent de l'affirmation de la démocratie sans

y donner de contenu précis. Nombreux sont ceux qui ont renoncé à la question de l'universel et adoptent un point de vue ethnocentrique qui débouche sur des formules racistes : « *certaines sociétés ne sont pas mûres pour la démocratie* », « *l'Homme africain n'est pas entré dans l'histoire* », ou encore « *la rue arabe est dangereuse* ».

Nous sommes trop habitués à penser la civilisation au singulier, alors qu'il y a des Lumières ailleurs que dans la tradition européenne, d'autres voies vers l'universel, ce dont entend rendre compte la notion de « multi-contextualisation ». Après l'effondrement du colonialisme et du communisme soviétique s'ouvre un énorme espace politique. Loin de vivre la fin de l'Histoire, nous devons apprendre à saisir de nouveaux points de vue.

3. AIDE À LA PERSONNE ET SOUTIEN JURIDIQUE

Chaque année, le même exercice salutaire : revenir sur l'activité menée au cours des douze mois écoulés. Ce flot de chiffres peut apparaître peu chaleureux et assez rébarbatif à la lecture. Néanmoins, ils ont le mérite de faire connaître et comprendre l'activité du service juridique.

Au siège

Les trois temps de l'action demeurent : les permanences téléphoniques, la gestion du courrier, les interventions auprès des administrations. Petit retour sur l'année 2012.

1. PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Il s'agit de permanences journalières, sur le créneau horaire de 10h-13h. La planification de la permanence téléphonique sur ce créneau existe depuis plus de trente ans maintenant, et est donc parfaitement identifiée. En outre, viennent en complément d'autres permanences téléphoniques associatives qui fonctionnent toutes les après-midis, telles que celle du Gisti.

La mission est d'écouter pour mieux comprendre la demande. Il s'agit d'un travail de suivi personnalisé, permettant de décrypter la demande, d'informer, d'orienter vers des structures ad hoc ou de fixer un rendez-vous afin de procéder à la mise en place d'un soutien juridique au dossier. Ainsi, lors de chaque appel téléphonique, une fiche dossier est remplie par

l'écouter. L'entretien dure environ un quart d'heure/vingt minutes.

Outre que l'établissement de la fiche permet une prise en charge et un suivi personnalisé des situations sur le moyen terme, elle constitue également un outil d'évaluation permettant de mieux connaître, en fin d'année, la densité des demandes, la nature des sollicitations, etc.

La fréquentation de la permanence téléphonique est toujours dense. Au cours de l'année 2012, ce sont 2 525 appels qui ont été traités. Comme pour les courriers, et cela est une constante depuis trois années, si le droit des étrangers demeure important, de nombreuses questions diverses sont posées (droit de la famille, droit des successions, etc.).

Le chiffre reporté sur les bilans définitifs n'englobe toutefois pas la réalité du nombre précis des demandes par téléphone. Ainsi lorsque les communications sont prises directement par les salariés pour répondre aux demandes des sections ou de services sociaux, aucune fiche téléphonique n'est remplie.

Les appels émanent principalement des intéressés, de leurs proches et des services sociaux. A l'image des années précédentes, les demandes ont trait dans une large majorité au droit des étrangers, qu'il s'agisse de l'entrée en France, de l'accès au séjour, du regroupement familial, de l'accès à la nationalité française.

Mais les appels reçus portent également sur d'autres domaines du droit : discriminations, droit du travail, différends privés, droit pénitentiaire, violences de la part des forces de l'ordre, sans compter les personnes en grande souffrance psychique qui ont besoin d'une écoute.

2. LE TRAITEMENT DU COURRIER ET LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

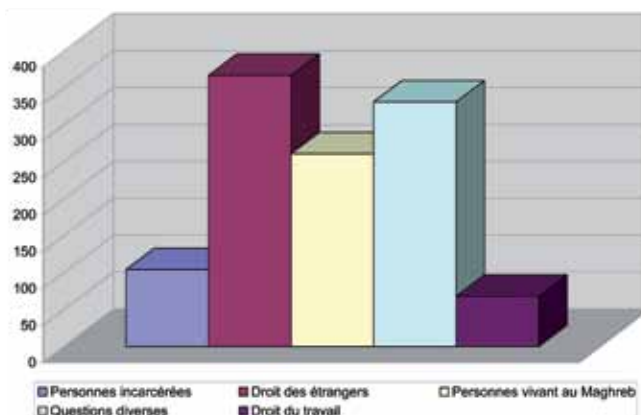
Le courrier

Au cours de l'année écoulée, le service juridique a traité 1 131 courriers. Il s'agit d'un chiffre en légère baisse par rapport à l'année 2011, le nombre de courriers traités ayant été de 1 433. En outre, il est à noter que certains courriers postaux ou électroniques font l'objet d'une réponse par téléphone. Ainsi, le bilan chiffré ne traduit pas in extenso l'ensemble des réponses apportées.

Comme à l'accoutumée, les sollicitations en matière de droit des étrangers sont importantes (32 %). Toutefois, et ce depuis trois années consécutives, l'item « Questions diverses » est élevé (29 %). Par ailleurs, les courriers émanant de personnes résidant au Ma-

ghreb et qui portent sur des questions de visas, de nationalité, de reversion de pension, etc., sont toujours denses et représentent 23 % des courriers traités.

Les thèmes traités peuvent donc se diviser comme suit :



Par ailleurs, sur ce chiffre de 1 131 réponses, il doit être indiqué que 809 ont fait l'objet d'un traitement par courrier électronique.

Les sections locales de la LDH sollicitent régulièrement le service juridique. Ainsi, pour l'année écoulée, 115 courriers ont été à destination d'une section ou fédération de la LDH.

Les interventions auprès des administrations

Suite aux entretiens individuels¹ au cours desquels les documents en possession de l'intéressé sont examinés ou suite à l'envoi de dossiers complets pour des personnes se trouvant hors région d'Ile-de-France, une action de la LDH peut intervenir. Une intervention auprès de l'autorité compétente est ainsi effectuée. Doit être entendue par « intervention », la rédaction d'un courrier comportant le rappel des faits et la discussion nourrie d'éléments de droit et de jurisprudence. Les pièces justificatives accompagnent le courrier. Toutefois, et à titre exceptionnel, l'intervention peut prendre la forme d'une intervention volontaire de la LDH devant le tribunal administratif, au soutien de la requête introduite par la personne concernée par la mesure administrative.

Pour l'année 2012, ce sont 83 interventions qui ont été effectuées. Ce chiffre n'inclut pas les interventions volontaires devant la juridiction administrative ou devant le Conseil des prud'hommes. En revanche, la très nette baisse de ce chiffre au regard des bilans antérieurs (143 en 2010 ; 110 en 2009) traduit la situation sur le terrain où, tout particulièrement, la population immigrée s'est trouvée face à une législation restrictive qui ne permet pas d'envisager raisonna-

¹ L'accueil se fait uniquement sur rendez-vous.

blement une régularisation administrative, et a ainsi préféré attendre la circulaire ministérielle annoncée durant la campagne électorale.

3. UN TRAVAIL INTERORGANISATIONS SUR LA QUESTION DES MANQUEMENTS À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE : PARTICIPATION À LA COMMISSION NATIONALE « CITOYENS-JUSTICE-POLICE »

Le service juridique a une place particulière au sein de cette commission. En effet, le service est saisi régulièrement, par voie postale et électronique, de courriers faisant état de violences des forces de sécurité à l'encontre de citoyens. Cependant, certains courriers très sommaires ne peuvent pas permettre un traitement plus approfondi de la situation signalée. D'autres courriers ont pour objet de demander un simple conseil juridique et non une assistance associative.

Les situations reçues sont signalées à la commission nationale « Citoyens-Justice-Police » qui a été créée au mois de janvier 2002, à l'initiative de la LDH, avec le Syndicat des avocats de France (SAF) et le Syndicat de la magistrature (SM). Lors des réunions mensuelles, un point est fait sur les missions en cours, les nouveaux dossiers parvenus au service juridique de la LDH, les missions d'enquête à fixer et la désignation pour chacune d'entre elles des chargés de mission.

L'analyse des témoignages permet de mieux appréhender qui sont les victimes de ces violences, qui en sont les auteurs, à quel endroit (voie publique, commissariat...) et quand (nuit, journée) ces violences sont commises. En outre, ces témoignages examinés à la loupe permettent aussi d'identifier dans quelles circonstances les violences sont commises, quels sont les facteurs qui les favorisent et quels actes recouvrent ce terme de violences illégitimes.

Par ailleurs, la commission dispose d'antennes à Toulouse, Marseille, Limoges. Ces antennes sont également saisies de situations individuelles pour lesquelles une mission d'enquête peut être décidée, et qui donnera lieu à un rapport de mission rendu public. Le service juridique travaille en lien avec les chargés de mission dans le cadre de la rédaction finale du rapport.

En MJD et Pad

Cela fait plus de dix ans que la LDH a débuté ses permanences en matière de droit des étrangers dans les maisons de justice et du droit (MJD) de la Seine-Saint-Denis, la commune pilote ayant été La Courneuve. Puis, au fil des ans, d'autres permanences se

sont ouvertes. Le rythme d'intervention s'est accru pour nombre d'entre elles : hebdomadaire sur une journée entière, voire sur une journée et demie. Aujourd'hui, la LDH intervient dans quatre MJD (Aubervilliers, Le Blanc-Mesnil, La Courneuve, Saint-Denis).

La présence de la LDH au sein des points d'accès au droit (Pad) parisiens est légèrement plus récente. Des permanences, également en droit des étrangers, sont assurées dans les Pad du 18^e, 19^e, et 20^e arrondissement.

Chaque année, il est à noter une fréquentation toujours en hausse de ces lieux d'accès au droit de proximité.

Pour l'année 2012 :

- 1 535 personnes ont pu être reçues et aidées dans leurs démarches au sein des MJD du 93. La fréquentation est stable par rapport à l'année 2011, mais plus élevée qu'en 2010 au cours de laquelle 1 279 personnes ont été accueillies, et 2009, année où 1 076 personnes ont été reçues ;
- 1 095 personnes ont été reçues dans les Pad parisiens. Ce chiffre est en hausse. Pour mémoire, en 2011, 1 066 personnes ont été accueillies, et 932 en 2010.

Les actions menées dans le cadre de l'ensemble des permanences permettent de mettre en lumière :

- dans la majorité des cas, les ressortissants étrangers prennent rendez-vous afin d'obtenir des informations précises sur la législation en vigueur. Et des informations communiquées, découlent leurs demandes relatives aux possibilités de régularisation de leur situation administrative ;
- dans une moindre proportion, et à la suite des modifications législatives du 16 juin 2011, ce point continue à générer de nombreuses interrogations, tant sur la mesure préfectorale elle-même que sur la mise en œuvre des voies de recours à des fins de contestation de l'obligation de quitter le territoire et sur les possibilités d'introduire une demande d'aide juridictionnelle. Un suivi de la situation s'opère donc sur deux, voire trois rendez-vous, des compléments de pièces sont demandés, et une aide est apportée pour remplir les formulaires d'aide juridictionnelle ;
- les questions de nationalité ont encore été prégnantes en 2012, particulièrement sur les cas de refus ou d'ajournement. La circulaire du 16 octobre 2012 du ministère de l'Intérieur relative aux procédures d'accès à la nationalité française a pour vocation de résoudre les difficultés

qui ont émergées depuis deux ans sur cette question. Il faudra attendre le bilan 2013 pour connaître la portée exacte du texte ministériel.

- la connaissance des permanences est connue essentiellement soit à partir d'une orientation faite par les services de la mairie ou les services sociaux, soit grâce à la circulation de l'information entre les personnes ;
- les personnes qui consultent les permanences sont majoritairement dans la tranche d'âge des 26-40 ans ;
- majoritairement, les ressortissants étrangers proviennent du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Ce constat n'est pas récent, et constitue une constante depuis plusieurs années.

Dans les lieux privatifs de liberté

L'action de la LDH au sein de la maison d'arrêt pour hommes de Villepinte, action qui a eu sept ans au mois de mars 2012, permet un meilleur accès au droit et à l'information pour des hommes de nationalité étrangère, isolés, souvent confrontés à la barrière de la langue.

L'établissement pénitentiaire de la Seine-Saint-Denis a une capacité théorique de 588 places pour 545 cellules. Au 7 décembre 2012, 944 personnes étaient écrouées. Sur ce nombre, près de 20 % sont des ressortissants étrangers.

En 2012, comme l'année précédente, 10 permanences ont été assurées. Au terme de l'année écoulée, ce sont 44 rendez-vous qui ont été assurés et 26 personnes ont été reçues. Cet écart n'est pas nouveau et trouve son explication dans le fait que certains détenus ont été vus à 2 reprises, voire à 4 reprises pour certains d'entre eux.

Même exercice que les années précédentes : un bilan chiffré commenté. Tout d'abord une tendance qui s'est renforcée en 2012 par rapport à 2011 : 81 % des détenus accueillis à la permanence ont déjà été jugés. Ce chiffre était de 64 % en 2011. En second lieu, une autre constante : l'intégralité des personnes rencontrées en détention sont écrouées pour une infraction de droit commun et non pour la seule infraction sur la législation des étrangers. Ceci nous prouve, s'il en était besoin, que la répartition entre les permanences, chaque mois, de la LDH et les permanences hebdomadaires de la Cimade fonctionnent toujours parfaitement, cette périodicité hebdomadaire permettant à l'association partenaire de rencontrer et aider les très courtes peines, dont celles liées au séjour irrégulier et au refus d'embarquement.

Pour 2012, comme en 2011, les nationalités ont été extrêmement variées. Nous dénombrons 17 nationalités parmi les 26 détenus reçus. Aucune nationalité n'est réellement prédominante. En revanche, il est à relever que les détenus originaires du Maghreb représentent 31 % des personnes rencontrées, et que les détenus originaires d'Amérique latine constituent 15 %. Ces chiffres sont dans des proportions identiques à celles constatées au terme des deux dernières années.

Concernant la nature des demandes, nous assistons à d'importantes modifications par rapport à l'année 2011. En effet, si plus de 20 % des dossiers présentés en 2011 portaient sur le renouvellement du titre de séjour au cours de la détention, en 2012 cela n'a concerné qu'une seule personne.

En revanche, en 2012, les demandes d'information afin de pouvoir déposer un dossier de régularisation administrative auprès de la préfecture une fois la détention achevée représentent 38 % des situations exposées contre 14 % en 2011. Ce constat ne saurait être étonnant car il traverse l'ensemble des permanences assurées tant au siège que dans les MJD et Pad, et est dû à une inquiétude de la population immigrée face à une législation si souvent modifiée et restrictive ainsi qu'à des annonces médiatiques répétées sur ce thème du droit des étrangers.

Enfin, et il s'agit là de bilan inchangé : dans 19 % des cas (20 % en 2011), la demande a porté sur les informations et démarches aux fins de relevé de l'interdiction judiciaire de territoire, d'abrogation d'un arrêté d'expulsion et dans une situation d'un décret d'extradition.

4. LA DIFFUSION DES IDÉES

Le site Internet

Le site Internet de la LDH a été reconfiguré en 2008. Le nombre de consultations cumulé est maintenant de 2 058 448 connexions (au 12 avril 2013), pour une moyenne quotidienne de 1 471, soit nettement moins que la moyenne de 2010, qui se situait à plus de 2 000. Les dépassements de cette moyenne sont fréquents, et on peut remarquer des pics exceptionnels de fréquentation aux alentours de 10 000. La fréquentation est en effet très liée à la conjoncture politique, et le site est avant tout marqué par son caractère militant d'aide à la mobilisation. Les consultations ont pour origine Google, Facebook, le Réseau d'alerte et d'intervention pour les droits de l'Homme (Raidh), Twikle... mais aussi les sites Internet de nos partenaires (FIDH, Union syndicale Solidaires...), certains médias, etc.

Nombre de sections répercutent sur leur propre site (soit qu'il soit lié au site national, soit qu'il soit développé de façon indépendante) les informations, les articles et les analyses issus du site national.

La diffusion est donc beaucoup plus importante que ce que laisse voir les chiffres bruts.

En revanche, en tant que site institutionnel, le site Internet de la LDH ne se permet pas de publier les articles et les analyses issus d'autres sites ou revues, dans la mesure où c'est illégal et que ces textes sont couverts par le droit d'auteur.

Après plus de quatre ans de fonctionnement, le temps d'un nouveau départ est probablement arrivé. Des améliorations notables ont déjà été apportées, en particulier une navigation par onglets thématiques et un fil chronologique qui permettent la mise à disposition des internautes d'articles classés. Mais la recherche interne reste toujours aussi difficile en raison des limites du logiciel. Le site de la boutique a, quant à lui, été modernisé et la gestion interne des commandes passées sur le site a été corrigée permettant notamment un meilleur calcul des frais de port, et un accès direct pour les sections, fédérations et régions. Mais, surtout, le nouveau site offre un meilleur affichage des produits mis en ligne, et un classement propre à chaque catégorie de produit, proposant ainsi une meilleure lisibilité.

Pour augmenter la fréquentation de notre site, qui reste largement inférieure à ce que nous serions en droit d'attendre, il va falloir nous atteler aux questions de référencement, de rédaction plus conforme à l'attente des moteurs de recherche, mais aussi de simplification visuelle de la page d'accueil.

Cependant, les recommandations du rapport 2009 restent valides :

- créer un réflexe de consultation du site chez les ligueurs et ligueuses pour le suivi de l'actualité ;
- encourager les liens directs sur le site national à partir des sites locaux plutôt que la reprise des informations du national sur les sites locaux ;
- améliorer le référencement ;
- faire évoluer notre système de classement pour que l'internaute trouve rapidement l'indexation adéquate.

Dès maintenant, les militants peuvent améliorer le « référencement » : il suffit que, sur leur ordinateur, ils mettent le site de la LDH en page d'accueil de leur navigateur.

Facebook et Twitter

La LDH dispose d'une page Facebook qui permet à l'association de diffuser ses communiqués et bulletins d'information de manière plus large, puisque la page est suivie par 32 000 fans (au 30 avril 2013). Elle permet également de faire connaître ses actions, ses événements, ses prises de positions auprès d'un public plus jeune, adepte des réseaux sociaux. La LDH dispose également d'un compte Twitter, qui reprend de manière automatique les posts publiés sur Facebook, et qui compte 3 155 followers.

www.facebook.com/ldhfrance

www.twitter.com/DroitsdelHomme

La Lettre d'information « Droits de l'Homme »

« Droits de l'Homme », c'est le nom de la nouvelle version d'une lettre électronique publiée par la LDH. Il s'agit de mieux partager, mieux et plus largement, nos préoccupations, véhiculer les expériences et les luttes des défenseurs menées à l'initiative des défenseurs des droits, citoyens engagés, militants de la LDH, animateurs associatifs ou syndicaux, élus ou responsables politiques...

Le choix avait été fait au congrès de 2011 de sortir la lettre électronique de sa place marginale de réputation du site. L'absence d'un contenu éditorial révélait qu'elle n'avait aucun rôle politique. C'est ce qui fait qu'en nombre de destinataires, elle stagnait. Elle n'était qu'une doublure dépassée de notre « Infocom ». De publication électronique répétitive elle est devenue la lettre d'information « Droits de l'Homme » éditée par la LDH. Elle est diffusée directement à près de 18 000 destinataires et retransmise sur les réseaux sociaux à nos 32 000 inscrits. Nous ne pouvons bien sûr pas comptabiliser le nombre de retransmissions dues à des décisions individuelles ou de sections.

Puisque la Lettre n'est plus automatique, c'est son contenu politique qui prime. Il est devenu fortement éditorialisé, en plus de la retransmission des lettres internationales, des communiqués et analyses qui appuient son contenu. Ces lettres font maintenant partie de nos campagnes et de notre activité politique. Elles agissent en synergie. C'est ce que montre la liste des dossiers que nous y avons produits depuis mars 2012, date de la première livraison de cette nouvelle série : « Droit de vote 2014 ! » ; « Les contrôles d'identité, encore et toujours au faciès ! » ; « Europe : entre austérité et solidarité, il faut choisir » ; « Roms, l'été du changement ? » ; « Le sport sans les droits, c'est pas du jeu ! » ; « Urgences et projets, la LDH saisit le

gouvernement » ; « Droit de vote des étrangers ». Ces dossiers sont accompagnés d'articles d'actualité originaux. Parmi eux, on peut citer : « Circulaire "Régularisations" » : Note à l'usage des militant(e)s » ; « Mariage pour tous : politique, ordre moral et égalité des droits » ; « Dialogue social ? Oui, mais encore... » ; « Pour une citoyenneté locale de résidence » ; « Rencontres Charles Gide : économie sociale et droits de l'Homme, une nouvelle communauté de vues ? » ; « Palestine, juillet 2012 : la politique et le quotidien » ; « Les dangers d'un fichier des gens honnêtes » ; « Un forum citoyen pour la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) ».

Les revues

LDH Info

LDH Info est principalement destiné aux ligueurs. Ce bulletin mensuel d'une vingtaine de pages permet de suivre l'actualité politique de la LDH : l'activité du Bureau national et les débats du Comité central, la vie des sections, des fédérations, des régions et des groupes de travail, et d'être informé des campagnes menées par la LDH, de ses actions au niveau judiciaire.

Il fait également part des publications produites ou soutenues par la LDH, des expositions et de toute forme de communication touchant aux droits de l'Homme. Chaque numéro est tiré à six mille exemplaires.

Les éditos des *LDH Info* 2012

- **n° 217** (janvier 2012) – L'avenir a besoin qu'on le nomme
- **n° 218** (février 2012) – Le château, le village et la loi
- **n° 219** (mars 2012) – Du deuil au combat pour l'égalité
- **Supplément au n° 219** (mars 2012) – 6^e convention nationale de la LDH, samedi 23 juin 2012
- **n° 220** (avril 2012) – Au-delà de l'alternance, nourrir l'alternative
- **n° 221** (mai 2012) – Affichages démocratiques...
- **n° 222** (juin 2012) – Refonder le socle républicain
- **n° 223** (juillet 2012) – Démocratie, effectivité des droits pour tous : en débattre enfin



- **n° 224** (septembre 2012) – L'immense conjuration des imbéciles
- **n° 225** (octobre 2012) – Valeurs sûres
- **n° 226** (novembre 2012) – Pour une culture du « rejoindre »...
- **Supplément au n° 226** (novembre 2012) – Le guide pratique du 87^e congrès de la Ligue des droits de l'Homme à Niort, les 18, 19 et 20 mai 2013
- **n° 227** (décembre 2012) – Le bon moment, c'est maintenant

Depuis le mois de janvier 2012, le *LDH Info* est envoyé sous forme électronique aux ligueurs et adhérents désireux de continuer à suivre les activités de la LDH.

HOMMES & LIBERTÉS

S'informer sur les droits de l'Homme, c'est déjà commencer à les défendre !

La revue trimestrielle de la LDH, *Hommes & Libertés*, alimente le débat citoyen sur les grands thèmes d'actualité qui ont des implications politiques et sociales pour les droits de l'Homme. En 2012, quatre numéros d'une soixantaine de pages ont été publiés. Chaque numéro, diffusé à 6 300 exemplaires, comporte des articles d'actualité et un dossier thématique.



Les dossiers 2012 ont porté sur :

- **n° 157** (mars 2012) – Médias. Atouts technologiques, défis démocratiques
- **n° 158** (juin 2012) – Laïcité, vivre ensemble

• n° 159 (septembre 2012) – Quels savoirs, pour quelle société ?

• n° 160 (décembre 2012) – Jeunesses

Pour plus d'informations :

<http://www.ldh-france.org/-Revue-Hommes-Libertes->

Ouvrages publiés

La LDH n'est pas éditrice de livres. Les ouvrages qu'elle rédige sont publiés par des éditeurs contribuant au débat d'idées et assurant à nos publications une diffusion efficace.

Outre la boutique en ligne <http://boutique.ldh-france.org/>, la LDH dispose d'une boutique au siège (138, rue Marcadet, 75018 Paris). Ouverte aux ligueurs et au public du lundi au vendredi de 9h à 16h, elle propose l'ensemble des ouvrages de la LDH et les ouvrages soutenus par elle, les revues, le matériel de sensibilisation, etc. Son chiffre d'affaires (ventes) a été de 48 000 euros en 2012.

L'ÉTAT DES DROITS DE L'HOMME EN FRANCE : « UN AUTRE AVENIR ? »



L'année 2011 a été marquée à la fois par l'approfondissement de la crise économique, sociale et écologique, par la révolte des peuples arabes et par la préparation d'échéances démocratiques majeures en France. Pour relever ces défis, la Ligue des droits de l'Homme, dans la logique du Pacte pour les droits et la citoyenneté qu'elle a signé

avec quarante-neuf autres organisations associatives et syndicales, pense qu'il est temps de porter, à côté de ses « indignations » et de ses critiques des régressions des droits, des propositions pour construire ensemble un avenir différent. Non pas un programme politique pour une alternance, mais des pistes pour des alternatives à la hauteur des enjeux.

La LDH affirme ici la nécessité de relégitimer le politique comme fondateur de démocratie ; de prendre au sérieux l'effectivité des droits sociaux et de réinvestir dans le service public ; de changer d'ère face à l'urgence écologique ; d'en finir avec la politique de la peur et du soupçon, de rendre la justice indépendante du politique et de mettre la police au service des droits des citoyens ; de refuser les logiques de discriminations, de racisme et de xénophobie pour choisir un avenir partagé, en France comme dans

le nouveau monde qui naît, en agissant fermement pour l'universalité des droits.

Les citoyens ont envie de cette nouvelle donne. La société civile, dans sa diversité, est porteuse d'énergies, d'idées, de possibles. Elle cherche à les exprimer, à dire les mots du changement, elle veut être entendue. Ce livre n'a d'autre ambition que de mettre en débat ces ambitions et ces attentes, et le nouveau contrat social garantissant l'effectivité des droits pour un « autre avenir ».

GUIDE JURIDIQUE

La vidéosurveillance fait aujourd'hui partie intégrante de notre quotidien. Elle est de plus en plus utilisée dans l'espace public et dans les espaces privés ouverts au public (halls de banques, parkings, etc.). La Cnil estime le nombre de caméras sur la voie publique à soixante-dix mille alors qu'en mai 2012 le ministère de l'Intérieur l'estimait à trente-huit mille...



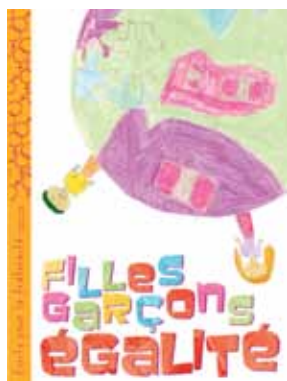
Sous le prétexte de lutter contre la délinquance et d'offrir aux citoyens une sécurité illusoire, l'Etat s'est fortement impliqué dans le développement des systèmes de vidéosurveillance, notamment en incitant les communes à s'équiper et en participant au financement à hauteur de 50 %, (supprimer si trop long : en multipliant les motifs d'installation et les personnes autorisées à en utiliser les images). Enfin en renommant la vidéosurveillance en « vidéoprotection » l'Etat a imaginé la rendre plus acceptable.

Pourtant en France la vidéosurveillance n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact sérieuse et crédible, seuls des sondages d'opinion biaisés semblent prouver que les citoyens sont demandeurs de « l'illusion de sécurité ».

Les multiples interventions sur le sujet, qu'elles soient politiques, associatives ou universitaires, ne permettent pas toujours une lecture claire du système de vidéosurveillance.

Penser la vidéosurveillance à la lumière des dispositifs déjà en place, des résultats obtenus depuis leur activation et des lois en vigueur, évaluer les risques d'atteinte à la vie privée, tel est le sens du présent guide.

ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ, RECUEILS DE POÈMES 2010-2011



L'édition 2010-2011 du concours des « Écrits pour la fraternité », portant sur le thème « Filles, garçons, égalité », a donné lieu à la publication d'un recueil des œuvres primées nationalement.

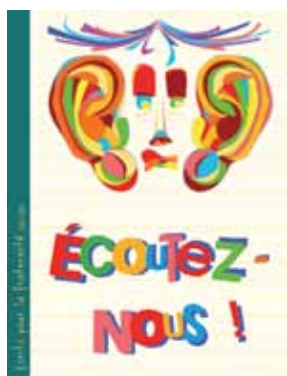
En choisissant ce thème, la LDH a souhaité amener les candidates et candidats à se pencher sur un certain

nombre de réalités qui clivent encore le destin des filles et des garçons partout dans le monde, tout en évitant d'enfermer les unes dans le rôle de victimes, et les autres dans celui de bourreaux...

ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ, RECUEILS DE POÈMES 2011-2012

L'édition 2010-2011 du concours des « Écrits pour la fraternité », portant sur le thème « Filles, garçons, égalité », a donné lieu à la publication d'un recueil des œuvres primées nationalement.

Des plus petits aux plus grands, enfants et adolescents, ont évoqué ici les nombreuses situations où, pour toutes sortes de raisons, leur parole ou leurs propositions sont insuffisamment prises en compte : au sein de leur environnement familial, à l'école, dans la vie de la cité...



Intervention en milieu scolaire

Créé en 1991, le concours « Poèmes et lettres pour la fraternité », renommé en 2005 « Écrits pour la fraternité », s'adresse aux enfants et aux jeunes, de la grande section de maternelle au lycée, y compris les IME (instituts médico-éducatifs), les classes spécialisées, centres de loisirs, ateliers, centres sociaux, etc. Le concours est ouvert à toutes les formes d'expression !

LE CONCOURS « ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ »

Après le thème « Filles, garçons, égalité », présenté ci-avant, le vingt-et-unième concours des « Écrits pour la fraternité » 2011-2012 avait pour thème « Écoutez-nous ! ».

Grâce à l'engagement et au dynamisme de 30 sections et fédérations de la LDH, ainsi que de 85 établissements scolaires, d'instituts médicaux spécialisés, d'associations et de conseils municipaux de jeunes, près de 1700 jeunes ont pu témoigner de leurs expériences, de leurs regards et revendications sur des thèmes qui ont été abordés par les petits et les plus grands : avoir la liberté de s'exprimer librement, être écoutés des adultes, accepter les différences...

Dans un premier temps, 290 œuvres ont été primées au niveau local, donnant lieu par la suite à l'organisation de manifestations diverses : expositions, représentations théâtrales, conférences en présence de personnalités du monde enseignant, politique et associatif.

Puis, 42 œuvres individuelles et collectives ont été récompensées au niveau national, devant familles et enseignants, en présence de membres du jury et de membres du Bureau national de la LDH. Cette cérémonie s'est déroulée dans l'auditorium de la MGEN, dans un cadre agréable et privilégié, permettant la distribution des diplômes et des lots dans une atmosphère chaleureuse, avant un goûter convivial et coloré.

Avec ce concours, la LDH affirme sa dimension pédagogique, pour que les jeunes générations soient sensibilisées aux droits de l'Homme et aux thèmes qui nous sont chers, d'où le grand intérêt de poursuivre cette mobilisation et de lui donner sa place dans les régions.

A la rentrée scolaire 2012, une nouvelle édition des « Écrits pour la fraternité » a été lancée sur le thème « Un toit pour toi, un toit pour nous, un toit pour eux ».

A... comme appartement.

B... comme baraque ou bungalow.

C... comme case, cabane ou bien encore caravane.

I... comme igloo ou immeuble.

Les types d'habitation sur notre planète sont si variés qu'il est facile de s'amuser à en constituer l'abécédaire.

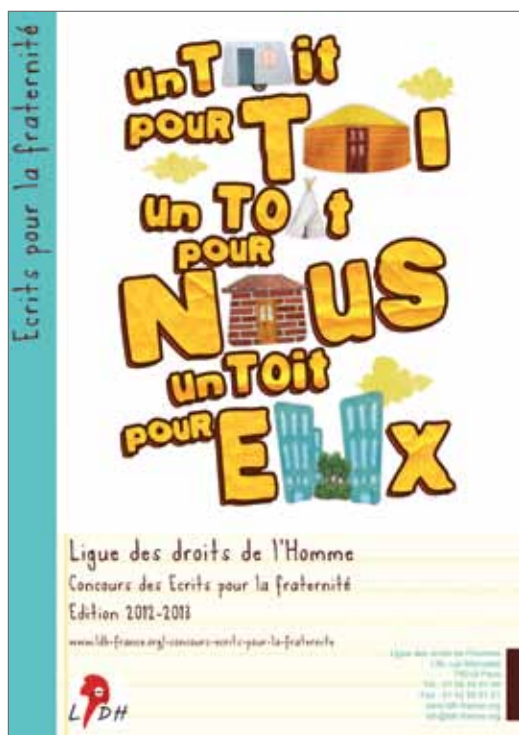
Pourtant, arrivé à la lettre S, le jeu se gâte. S...comme sans-abri, sans-logis ou comme SDF !

Le droit à un « toit », c'est à dire le droit au logement, est donc le thème de notre prochain concours. En choisissant ce thème, la LDH a voulu s'inscrire dans

une réalité qui, partout dans le monde, fait de l'accès au logement le reflet et la source des inégalités sociales. Inégalités tellement lourdes parfois que la vie même peut être en jeu. Lors des grandes catastrophes climatiques, ce sont bien les habitations des plus pauvres qui s'écroulent le plus vite, qui sont le plus rapidement emportées par les eaux ou le vent. Quant au saturnisme, il touche essentiellement les enfants vivant dans des logements anciens ou délabrés.

En France, l'ampleur de la crise du logement est telle qu'en dehors même des 700 000 personnes sans domicile fixe, plus de trois millions de personnes sont considérées comme mal logées. Parmi elles, des familles, souvent monoparentales, et des enfants touchés par tous les maux du mal-logement en matière de santé, de développement ou de réussite scolaire. Parmi elles aussi, des populations – notamment les Roms – qui font l'objet de vraies pratiques discriminatoires. Pourtant, dans son article 27, la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) stipule : « *Les Etats reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant* » et « *offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement* ».

Ecrire, dessiner, coller, composer sur ce thème précis, jamais encore proposé au concours, ce sera comme d'habitude donner libre cours à son imagination. Ce sera aussi participer à la reconnaissance d'un droit fondamental tant les conditions de logement touchent à la dignité humaine.



Les films soutenus par la LDH

La LDH promeut et soutient des œuvres cinématographiques qui, outre leurs qualités artistiques, s'intéressent à la problématique des droits de l'Homme et à leur effectivité. À ce titre, en 2012, vingt films ont retenu notre attention.

- ***Ce que le jour doit à la nuit***,
d'Alexandre Arcady
- ***Ceuta douce prison***,
de Jonathan Millet et Loïc H. Rechi
- ***Le Cimetière des vivants***,
d'Audrey Hoc
- ***Héros sans visage***,
de Mary Jiménez
- ***Indignados***,
de Tony Gatlif
- ***Into the abyss***,
de Werner Herzog
- ***Khaos***,
de Ana Dumitrescu
- ***La Grande illusion***,
de Jean Renoir
- ***La Pirogue***,
de Moussa Touré
- ***Ladies' Turn***,
de Hélène Harder
- ***L'Affaire Chebaya, un crime d'Etat ?***,
de Thierry Michel
- ***Les Roses noires***,
d'Hélène Milano
- ***Omblin***,
de Stéphane Cazès
- ***Sharqiya***,
de Ami Livne et Guy Ofran
- ***Sombras***,
d'Oriol Canals
- ***Sou Hami, la crainte de la nuit***,
de Anne-Laure de Franssu

CES QUATRE FILMS ONT FAIT L'OBJET, EN 2012, DE NOMBREUSES PROJECTIONS-DÉBATS DANS LES SECTIONS LDH :

MAINS BRUNES SUR LA VILLE, DE STEPHANE MERCURIO



Excellent documentaire, à recommander à toutes les sections qui veulent s'informer et organiser des débats sur le Front national : très documenté, clair, construit, donnant la parole aux responsables du FN (quand ils ne chassent pas les journalistes, ce qui contraint ceux-ci soit à cesser de filmer, soit à tourner en caméra cachée),

à l'UMP comme à l'opposition socialiste et communiste, et aux habitants.

ÊTRE LÀ, DE REGIS SAUDER



Etre là rend hommage à cette volonté farouche de privilégier le soin et la confiance indispensable à la relation soignants-soignés, mise à mal par les démarches d'évaluation et de prédiction des comportements, préconisées par l'ancien gouvernement dans le cadre des mesures anti-récidives. *Etre*

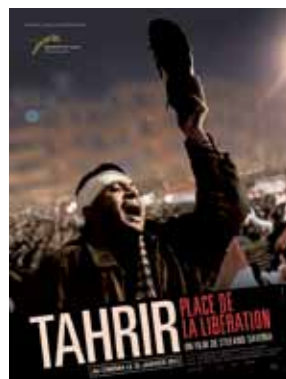
là nous confronte à la présence de certains malades qui, de toute évidence, ne devraient pas « être là », mais le film fait aussi part aux doutes des soignantes (qui ont pourtant choisi d'exercer en prison) : « être là », rester, n'est-ce pas cautionner le fait que l'on peut incarcérer des personnes souffrant de troubles psychiatriques ? Elles disent aussi la douleur, la fatigue physique et psychique que leur infligent les misères et les drames de la prison.

La violence inhérente à la prison est surtout traduite par les sons : une musique « agressive », les bruits des lourdes portes qui claquent, les cris des détenus, mais le parti pris d'utiliser le noir et blanc donne une véritable beauté aux images et surtout aux visages des soignantes. On ne voit jamais les patients, mais tous ont accepté que les entretiens soient filmés, et leur dignité est toujours respectée.

TAHRIR, PLACE DE LA LIBÉRATION, DE STEFANO SAVONA

Depuis janvier 2011, le monde entier sait que « Tahrir » signifie « libération » et c'est bien ce à quoi sont déterminés les manifestants filmés par le documentariste italien, Stefano Savona, lors de ces jours et ces nuits de soulèvement : se libérer du dictateur honni.

C'est une chronique au jour le jour de la révolution, et non un simple reportage que nous propose le réalisateur, qui commence le tournage au sixième jour d'occupation de la place Tahrir (c'était le 31 janvier 2011). Il va s'attacher à filmer quelques jeunes, garçons ou filles qui, avec des milliers d'autres Egyptiens, occupent la place jour et



nuits. La caméra s'attarde sur ces visages, elle restitue les discussions, les doutes, la peur, et surtout la ferveur et l'espérance. Ces Egyptiens disent leur détermination à rester là jusqu'au départ du raïs, leur fierté retrouvée d'Egyptiens, criant ce qu'ils n'ont pas pu dire à voix haute auparavant, et surtout la fierté de « faire l'Histoire ».

A L'OMBRE DE LA RÉPUBLIQUE, DE STEPHANE MERCURIO



On connaît le travail remarquable que réalise depuis 2008 Jean-Marie Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, notamment par les rapports qu'il publie régulièrement. On se souvient du film *A côté*, soutenu par la LDH : les prisonniers y étaient omniprésents, même si on ne les voyait jamais. Après ce film,

Stéphane Mercurio a souhaité poursuivre sa réflexion sur la privation de liberté. Elle a rencontré le Contrôleur, qui souhaitait faire toute la lumière sur son travail. Cela nous vaut le formidable documentaire *A l'ombre de la République* : la caméra suit J.-M. Delarue, et plusieurs contrôleurs de ses services, dans leurs rencontres avec des prisonniers, mais aussi avec des personnes enfermées dans les hôpitaux psychiatriques.

LES PIÈCES DE THÉÂTRE SOUTENUES PAR LA LDH



ALLONS Z'EN FRANCE

Du collectif Daja

DIALOGUE *d'après l'œuvre de Germaine Tillion*



LE CONTRAIRE DE L'AMOUR *Mouloud Feraoun : Journal, 1955-1962, de la compagnie Passeurs de Mémoires, mise en scène de Dominique Lurcel*



UNE OPÉRETTE À RAVENSBRÜCK *d'après l'œuvre de Germaine Tillion*

LES OPTIMISTES *du Théâtre Majaz*

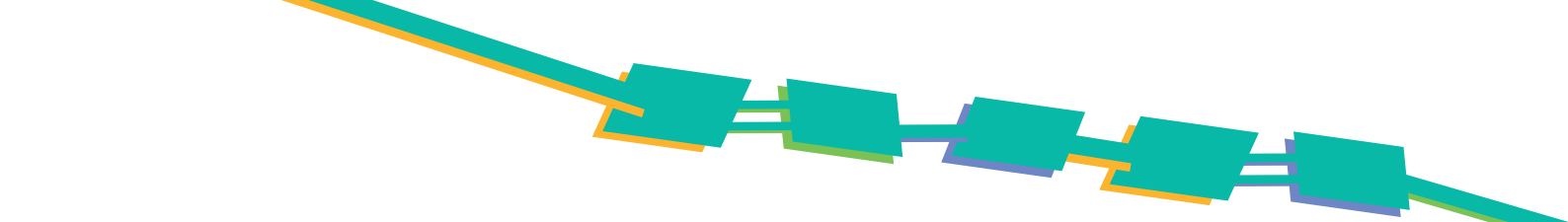
NAZ *de Ricardo Montserrat*

Et au festival off d'Avignon :

UNE VALSE ALGÉRIENNE *Un Roméo & Juliette dans l'Algérie de 1963, de Elie-Georges Berreby*

EN SORTIR *Sur la grande précarité et l'illettrisme, de Gérard Noiriel et Antoine Marneur*

A NU *Une adaptation du film Strip Search réalisé par Sydney Lumet, écrit par Tom Fontana*



POUR CONCLURE : TOUS LES DROITS, TOUJOURS, PARTOUT ET POUR TOUS !

Le rapport annuel et la description minutieuse de son activité atteste que si la LDH a su s'adapter aux changements rapides de l'année écoulée, elle l'a fait sans rien céder sur ses demandes, ses valeurs, et sans être déstabilisée. La description des combats menés montre la richesse incomparable que constitue le réseau militant des adhérents et des sections ; elle valide la force que constitue la combinaison entre des orientations nationales solides et un enracinement profond dans les réalités locales et régionales. Elle témoigne, enfin et surtout, de l'importance de disposer d'une association généraliste de défense des droits, où les engagements des uns confortent ceux des autres dans la mesure où ils forment la trame d'une promotion de la citoyenneté.

Analyser, comparer, agir, c'est ainsi que la LDH lutte contre la distance croissante entre la façon dont les institutions fonctionnent et les attentes, les besoins en matière de démocratie.

Dans ce contexte si particulier d'une « République en souffrance » – le titre que nous avons choisi pour la livraison de L'Etat des droits de l'Homme en France » de cette année –, qui attend, cette activité diversifiée, nationale, porteuse d'exigences de démocratie et de justice tranche avec un conformisme de la pensée dont les sphères gouvernantes ne sont, hélas, pas exemptes.

A l'aube de l'année électorale 2014 des municipales et des européennes, ce bilan annuel entend donc porter témoignage pour l'histoire mais aussi, surtout, à permettre aux membres de la LDH, à ses partenaires, de juger lucidement de nos capacités, de produire une pensée politique et de la faire vivre dans l'action. Nous aurons fort à faire dans les temps à venir pour défendre et promouvoir les droits de l'Homme, universels et indivisibles.

Ce rapport reflète, enfin, le caractère collectif de la pensée et de l'action de la LDH, l'interaction entre ses instances. Il s'est nourri des contributions des militants, tandis qu'une fois encore l'équipe de salariés a montré toute sa compétence et son implication dans sa réalisation. Toutes et tous doivent être remercié(e)s : les responsables des services, les responsables des groupes de travail, les représentants de la LDH dans les quelque soixante-quinze collectifs et regroupements dans lesquels elle agit, les membres du Comité central.

REMERCIEMENTS

Nous remercions les ministères, agences et services de l'Etat ainsi que l'ensemble des collectivités territoriales, communes, conseils généraux, conseils régionaux qui ont soutenu nos actions en 2012.

Nous remercions également toutes les organisations avec lesquelles nous avons des relations de travail, de coopération et avec lesquelles nous avons des conventions.

Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet, 75018 Paris
Tél. 01 56 55 51 00 - Fax : 01 42 55 55 21
ldh@ldh-france.org / www.ldh-france.org

Coordination : Michel Savy et Dominique Guibert

Conception graphique et mise en page : Christelle Poglio et Ferial Saadni

Conception : Christelle Poglio, Ferial Saadni, avec l'aide des stagiaires du service communication

Impression : La Firme, 21 rue Aristide Briand, 94340 Joinville-le-Pont

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
138, rue Marcadet 75018 - Paris

Tél. 01 56 55 51 00
Fax 01 42 55 51 21
ldh@ldh-france.org

www.ldh-france.org